



# Conseil économique et social

Distr.: Générale  
17 septembre 2003

Français  
Original: Anglais

## Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Questions administratives et budgétaires

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005

### Rapport du Directeur exécutif

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos .....		6
Première partie Introduction .....	1-28	9
I. Résumé analytique .....	1-17	9
A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003 .....	2-5	9
B. Réformes de la gestion .....	6-8	11
C. Budget-programme, 2004-2005 .....	9-17	13
II. Situation financière consolidée .....	18-28	16
Deuxième partie Bilan de l'exercice biennal 2002-2003 .....	29-128	27
III. Exécution du budget: 2002-2003 .....	29-107	29
A. Vue d'ensemble des activités opérationnelles menées en 2002-2003 .....	30-39	29
B. Principaux faits nouveaux en matière de drogues et de criminalité .....	40-63	35
C. Principales réalisations concrètes .....	64-79	42
D. Nouveaux défis régionaux .....	80-99	47
E. Évolution au niveau mondial .....	100-107	52
IV. Exécution du budget: Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues .....	108-123	55
A. Vue d'ensemble de la situation financière .....	109-115	55
B. Budget d'appui .....	116-120	59
C. Budget-programme par secteur thématique et par région .....	121-123	61



V.	Exécution du budget: Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale . . . . .	124-126	63
A.	Vue d'ensemble de la situation financière . . . . .	124-125	63
B.	Budget . . . . .	126	63
VI.	Budget ordinaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2002-2003 . . . . .	127-128	64
A.	Programme de lutte contre la drogue . . . . .	127	64
B.	Programme de lutte contre la criminalité . . . . .	128	65
Troisième partie	Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	129-258	67
VII.	La voie du progrès . . . . .	129-156	69
A.	Jeter les bases de la stabilité et de la croissance . . . . .	130-133	69
B.	Priorités opérationnelles pour le moyen terme . . . . .	134-140	70
C.	Rapport intérimaire sur la réforme de la gestion . . . . .	141-149	71
D.	Rattraper le monde réel . . . . .	150-156	74
VIII.	Vue d'ensemble du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	157-164	77
IX.	Budget-programme par secteur thématique . . . . .	165-235	79
A.	Défis mondiaux . . . . .	170-183	81
B.	Lutte contre les trafics . . . . .	184-197	89
C.	État de droit . . . . .	198-214	95
D.	Programmes de base . . . . .	215-235	103
X.	Budget-programme par région . . . . .	236-240	112
XI.	Travaux normatifs . . . . .	241-245	116
XII.	Budget-programme par priorités opérationnelles . . . . .	246-253	118
XIII.	Analyse de sensibilité et risque financier . . . . .	254-258	119
Quatrième partie	Programme contre la drogue . . . . .	259-356	123
XIV.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues . . . . .	259-354	125
A.	Prévisions financières pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	260-275	125
B.	Budget d'appui . . . . .	276-349	133
C.	Budget-programme . . . . .	350-354	149
XV.	Budget-programme ordinaire . . . . .	355-356	152
Cinquième partie	Programme contre le crime . . . . .	357-362	153
XVI.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale . . . . .	357-360	155
A.	Prévisions financières pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	357-359	155
B.	Programme . . . . .	360	155
XVII.	Budget-programme ordinaire . . . . .	361-362	156
Tableaux			
1.	Budget-programme, 2002-2003 et 2004-2005 (scénario de référence et scénario à hypothèse haute) . . . . .		14
2.	Structure du budget-programme, 2004-2005 . . . . .		14

3.	Budget-programme par région, 2004-2005 .....	15
4.	Budget-programme par thème, 2004-2005 .....	16
5.	Dépenses au titre des activités opérationnelles: ensemble des régions, 2000 à 2003 .....	30
6.	Activités opérationnelles du programme contre le crime: ensemble des domaines thématiques, 2000 à 2003 .....	33
7.	Culture du pavot à opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao .....	37
8.	Culture de la coca dans la région andine .....	39
9.	Ampleur de l'abus de drogues (prévalence annuelle), estimations pour 2000-2001 .....	52
10.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ensemble des ressources, 2002-2003 .....	55
11.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: utilisation des ressources à des fins générales, 2002-2003 .....	58
12.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires pour le budget d'appui, 2002-2003 .....	59
13.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires par secteur, 2002-2003 .....	61
14.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires par région, 2002-2003 .....	61
15.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre du programme de base, 2002-2003 .....	62
16.	Lutte contre la criminalité: ressources nécessaires, 2002-2003 .....	64
17.	Budget ordinaire, contrôle des drogues: ressources nécessaires, par grande rubrique .....	65
18.	Budget ordinaire, lutte contre la criminalité: ressources nécessaires, par grande rubrique ..	65
19.	Budget-programme consolidé, 2004-2005 .....	77
20.	Structure du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	78
21.	Budget-programme par région, 2004-2005 .....	79
22.	Budget-programme par thème, 2004-2005 .....	79
23.	Budget-programme par secteur thématique pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	80
24.	VIH/sida: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	84
25.	Prévention, traitement et réadaptation: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	85
26.	Moyens de subsistance durables: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	87
27.	Lutte contre les stupéfiants: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	91
28.	Lutte contre la criminalité organisée: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	93
29.	Lutte contre la traite des êtres humains: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	94
30.	Lutte contre la corruption, budget pour l'exercice biennal 2004-2005 .....	98

31.	Lutte contre le blanchiment d'argent: budget pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	99
32.	Réforme de la justice pénale: budget pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	100
33.	Prévention du terrorisme: budget pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	101
34.	Structure et coût des programmes de base (scénario de référence) . . . . .	104
35.	Profils de pays, profils régionaux, programmes stratégiques directeurs et budgets prévus pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	115
36.	Structure et coût des travaux normatifs pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	116
37.	Ressources à des fins générales du PNUCID, rentrées et dépenses: variations pour 2003, 2004 et 2005. . . . .	120
38.	Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	125
39.	Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	134
40.	Fonds du PNUCID: état récapitulatif des postes nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	135
41.	Fonds du PNUCID, budget d'appui: transferts de personnel de la catégorie des administrateurs pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	137
42.	Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le système ProFi pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	140
43.	Fonds du PNUCID: fourniture de services au siège pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	141
44.	Fonds du PNUCID: postes nécessaires dans les bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	142
45.	Fonds du PNUCID: relation avec le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	143
46.	Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le programme de base pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	151
47.	Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le programme de coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	151
48.	Programme contre la drogue: ressources nécessaires pour le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	152
49.	Programme contre le crime: ressources nécessaires par grande rubrique pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	156
50.	Programme contre le crime: ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 . . . . .	156
Figures		
I.	Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2002 et 2003. . . . .	10
II.	Recettes provenant des contributions volontaires, 2000-2005. . . . .	17
III.	Recettes par source de contributions volontaires . . . . .	19
IV.	Recettes par type de financement. . . . .	20

V.	Présentation consolidée du budget et des dépenses .....	21
VI.	Budget consolidé par région .....	23
VII.	Budget consolidé par thème .....	24
VIII.	État financier récapitulatif consolidé des fonds de contributions volontaires, 2000-2005 ..	25
IX.	Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2002 et 2003.....	30
X.	Activités opérationnelles dans tous les domaines thématiques, 2002 et 2003 .....	31
XI.	Ressources pour les activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, par source, 2000 à 2003 .....	34
XII.	Source de revenus par région, exercice biennal 2002-2003 .....	34
XIII.	Tendances mondiales de l'abus de certaines drogues, 2001.....	53
XIV.	Adultes touchés par le VIH/sida et ayant été contaminés par le VIH par injection de drogue.....	54
XV.	Solde du compte des ressources à des fins générales, projections 2001-2003 .....	56
XVI.	Solde du compte des ressources à des fins générales, projections révisées 2002-2004.....	57
XVII.	Société civile: moyens de riposte à l'échelle mondiale.....	76
XVIII.	Comparaison des budgets-programmes pour l'ensemble des régions, 2002-2003 et 2004-2005 .....	114
XIX.	Structure du budget-programme par priorités opérationnelles, 2004-2005 .....	119
XX.	Fonds du PNUCID, prévisions de recettes provenant de toutes les sources de contributions volontaires, 2004 et 2005.....	127
XXI.	Fonds du PNUCID, prévisions de recettes provenant de diverses sources de contributions volontaires, 2002-2003 et 2004-2005.....	129
XXII.	Fonds du PNUCID, état récapitulatif du budget-programme, 2004-2005.....	130
XXIII.	Fonds du PNUCID, comparaison des budgets et des dépenses, 2000-2002 et 2004-2005 ..	130

## **Avant-propos**

Le présent budget consolidé présente un bilan de l'exercice biennal 2002-2003 et une ébauche de programme, avec les besoins en ressources, pour l'exercice biennal 2004-2005. Il fait apparaître la complexité des activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées par le passé, ainsi que la capacité de l'Office à faire davantage encore à l'avenir.

En mai 2002, à la suite du changement de direction, les États Membres ont accueilli avec satisfaction un plan d'action visant à renforcer la gouvernance et à établir des priorités claires, deux éléments nécessaires pour améliorer la crédibilité et attirer des fonds. Cette initiative s'articulait autour d'une définition des priorités opérationnelles de l'Office pour le moyen terme, qui a été présentée aux États Membres en décembre 2002.

Au premier semestre de 2003, l'Office a été réorganisé de manière à pouvoir poursuivre ces priorités dans leur totalité et rapidement. Des efforts ont été entrepris pour exécuter des projets de meilleure qualité et optimiser les ressources.

Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 marque la troisième et dernière étape du processus de réforme. Les États Membres tout comme le personnel du Secrétariat verront, je l'espère, dans la présentation impartiale du budget de l'Office un atout inhabituel: inhabituel dans le sens où l'ordonnancement, la portée et le texte explicatif du présent document budgétaire ne se trouvent pas couramment dans ce type de texte à l'Organisation des Nations Unies; un atout en ce que les lecteurs pourront vérifier ultérieurement si les intentions ont réellement été traduites en actes.

Le présent document représente également une nouvelle étape dans le processus de réforme lancé en 2002 du fait qu'il intègre en un contexte opérationnel unique les programmes de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme de l'Office et ses besoins en ressources.

Antonio Maria Costa

**Première partie**  
**Introduction**



## Première partie

### Introduction

#### I. Résumé analytique

1. Le présent rapport, soumis aux États Membres par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, contient un projet de budget intégrant, au niveau opérationnel, les activités et la structure organisationnelle au siège des programmes de lutte contre la drogue et la criminalité. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 offre une vue d'ensemble, par programme, de toutes les activités prévues et des ressources nécessaires pour leur exécution. En même temps, il est conçu de manière à ce que les parties prenantes puissent examiner séparément les budgets du programme contre la drogue et du programme contre le crime et approuver celui du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Il se décompose en deux grands éléments: un budget-programme couvrant les activités normatives, les activités de coopération technique et les activités de base, et un budget d'appui devant permettre d'exécuter le programme par région et par thème. Le budget-programme est financé essentiellement au moyen de contributions volontaires réservées à certaines fins, et le budget d'appui grâce à des contributions volontaires à des fins générales. Les activités normatives, certaines activités de base et quelques activités d'appui sont financées par le budget ordinaire de l'ONU.

#### A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003

2. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené, dans les domaines des drogues, de la criminalité et de la prévention du terrorisme, des activités opérationnelles pour un montant estimé à 111,6 millions de dollars (voir fig. I). Les dépenses de l'exercice biennal 2000-2001 s'élevaient à 112,7 millions de dollars. Cette diminution de 1 % d'un exercice à l'autre s'explique par le faible taux d'exécution enregistré en 2002, année de changement de direction au cours de laquelle les dépenses ont été inférieures aux prévisions, à 50,2 millions de dollars. En 2003, elles devraient atteindre 61,4 millions de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 22 % par rapport à 2002. L'amélioration du degré d'exécution a coïncidé avec les vastes réformes de la gestion entamées au milieu de l'année 2002 et poursuivies en 2003.

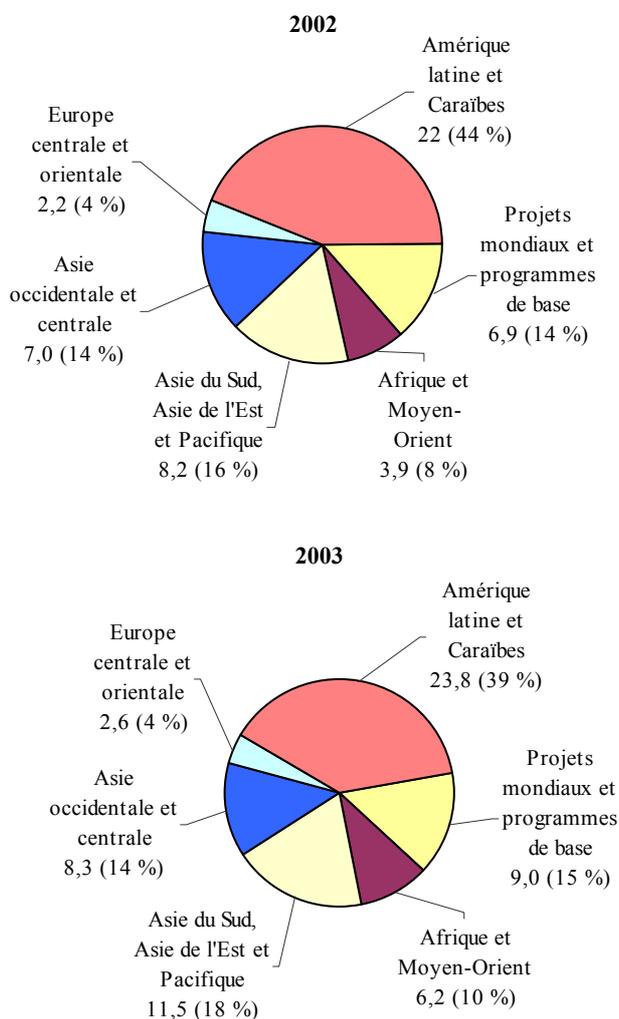
3. Les dépenses ont augmenté, bien que de manière inégale, dans toutes les régions entre 2002 et 2003. En raison de la priorité que les États Membres lui ont accordée, l'Afrique a affiché une progression de 60 % en volume, les dépenses y étant passées de 3,9 millions de dollars en 2002 à 6,2 millions de dollars en 2003. Le montant des activités menées au Moyen-Orient a augmenté de 50 %, pour s'établir à 600 000 dollars. En glissement annuel, les dépenses ont enregistré une hausse de 40 % dans la région Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique, du fait principalement de l'extension de projets de développement alternatif au Myanmar et en République démocratique populaire lao. En Asie occidentale et centrale, elles ont augmenté de 20 %, ce qui s'explique avant tout par le lancement, en 2003, de

projets de détection et de répression et de réforme de la justice pénale de grande ampleur en Afghanistan et dans des pays voisins. En Europe centrale et orientale, l'accroissement de 18 % est imputable essentiellement au fait que l'exécution des projets régionaux de détection et de répression a été intensifiée en Bulgarie, en Fédération de Russie et en Turquie. Les problèmes de financement des projets de développement alternatif en cours dans la région andine expliquent la diminution de la part relative des dépenses consacrées à l'Amérique latine et aux Caraïbes par rapport au portefeuille d'activités dans son ensemble. S'agissant des programmes de base et des projets mondiaux, une augmentation de 30 % a été enregistrée, ce qui correspond aux ressources nécessaires pour exécuter les activités de base prévues dans les domaines de la recherche sur les drogues, de l'appui aux politiques de réduction de l'offre et de la demande et de la lutte contre la criminalité.

Figure I

**Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2002 et 2003**

(en millions de dollars)



4. La deuxième partie du présent document donne une vue d'ensemble des résultats de l'exécution des activités opérationnelles de l'Office au cours de l'exercice biennal 2002-2003. L'accent est mis sur les principaux faits nouveaux qui ont marqué cette période et sur les facteurs qui ont influé sur la planification du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. On y trouvera également, dans le prolongement de l'examen à mi-parcours, réalisé en avril 2003, des progrès accomplis depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, une analyse des défis à relever.

5. Grâce aux efforts soutenus qui ont été déployés dans le domaine de la bonne gouvernance au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les recettes à des fins générales sont passées de 15 millions de dollars en 2002 à 18,5 millions de dollars en 2003, ce qui représente une augmentation de 23 %. Associé aux mesures d'économie mises en place à partir du milieu de l'année 2002, cet accroissement des recettes à des fins générales a permis d'éviter en 2003 un possible déficit du compte contributions à des fins générales, dont le solde est repassé au-dessus du seuil de 8 millions de dollars. Du fait de cette stabilisation et de l'adoption, par la Commission des stupéfiants, de la résolution 46/9 sur un financement sûr et prévisible du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, on devrait disposer à l'avenir de fonds à des fins générales de niveau suffisant pour proroger les contrats des fonctionnaires et honorer d'autres engagements contractuels sur une base annuelle au moins.

## **B. Réformes de la gestion**

6. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 reflète la volonté de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de gagner en efficacité et de renforcer ses résultats en améliorant l'établissement des priorités, les instruments de planification et l'exécution des projets. Les objectifs premiers sont la consolidation de la stabilité de l'Office et une croissance mesurée, dans le cadre d'une discipline budgétaire stricte. Les réformes de la gestion les plus déterminantes pour la planification du budget pour 2004-2005 sont les suivantes:

### **Aperçu des réformes de la gestion, 2002-2003**

#### **Réformes achevées au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

- Création du Comité exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime/Office des Nations Unies à Vienne
- Définition des priorités opérationnelles de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- Examen des programmes de travail des différents services
- Nouvel organigramme (publication d'une nouvelle circulaire de la série ST/SGB/Organization)
- Réorganisation des bureaux extérieurs
- Transfert de postes

## **Aperçu des réformes de la gestion, 2002-2003**

### **Réformes achevées au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

- Création du Comité exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime/Office des Nations Unies à Vienne
- Définition des priorités opérationnelles de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- Examen des programmes de travail des différents services
- Nouvel organigramme (publication d'une nouvelle circulaire de la série ST/SGB/Organization)
- Réorganisation des bureaux extérieurs
- Transfert de postes
- Adoption d'une politique de rotation
- Réforme du Comité des programmes et des projets
- Nouveaux profils de pays et programmes stratégiques directeurs
- Mise en place d'un mécanisme d'évaluation indépendant
- Mise en ligne de l'information financière [via le système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)]
- Gestion du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale transférée de New York à Vienne
- Consultations avec les parties prenantes (États Membres, personnel et Siège de l'ONU)
- Politiques visant à concilier vie professionnelle et vie privée (formules de travail modulables)
- Création du bureau de l'Ombudsman à Vienne

### **Réformes en cours**

- Adoption de nouvelles approches pour élargir le cofinancement et les partenariats
- Mise en ligne d'informations de fond sur les projets (phase 2 du système ProFi)

7. La restructuration du siège et la réorganisation du réseau de bureaux extérieurs supposaient de transférer des postes pour assurer de nouvelles fonctions et renforcer les services exerçant des activités opérationnelles. À la suite de consultations entre le Bureau de la gestion des ressources humaines de New York, des administrateurs de haut niveau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Comité consultatif mixte composé de représentants du personnel et de l'administration, une politique de rotation du personnel a été adoptée, qui est conçue pour répondre aux besoins de l'Office, le doter d'effectifs polyvalents et souples et

offrir des perspectives de carrière. La présence sur le terrain sera accrue, et des efforts ont été faits pour simplifier et homogénéiser la représentation extérieure. Les incidences de ces réformes transparaissent des états des effectifs figurant à l'annexe IV au présent rapport, que l'on trouvera dans le document E/CN.7/2003/20/Add.1. La distribution des effectifs répond aux principes directeurs exposés dans le document intitulé "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme", que l'Office a publié en janvier 2003, en particulier pour ce qui est du contexte régional, de l'approche multilatérale et de la prise en compte des sexes/pécificités. S'agissant du Fonds du PNUCID, la principale incidence en termes de distribution des effectifs est le renforcement, en 2004-2005, de l'appui aux programmes grâce au transfert depuis la gestion et l'administration de 13 postes. Quatre postes d'administrateur sont transférés sur le terrain, tandis que trois autres et six postes de personnel d'appui sont transférés au siège. Quatre postes d'agent local sont ajoutés à l'état des effectifs pour les bureaux extérieurs. En outre, le Secrétaire général a proposé d'inscrire trois postes supplémentaires au budget ordinaire pour le programme de contrôle international des drogues pour 2004-2005. Le programme de prévention du crime et justice pénale a été renforcé par l'inscription de postes supplémentaires au budget ordinaire pour 2002-2003.

8. Grâce aux réformes de la gestion et à l'adoption par la Commission des stupéfiants de la résolution 46/9, le solde du compte contributions à des fins générales devrait retrouver au cours de l'exercice 2004-2005 un niveau avoisinant les 10 millions de dollars, ce qui suffirait à couvrir les engagements contractuels sur une période d'une année. Comme il ressort de l'analyse de sensibilité figurant au chapitre XIII du présent rapport, des recettes à des fins générales supplémentaires seront nécessaires pour porter le solde du compte au chiffre plus satisfaisant d'environ 15 millions de dollars, sur lequel il serait aussi possible de prélever des avances qui permettraient de combler les besoins de liquidités pour le financement de projets. Dans l'esprit de la résolution 46/9 de la Commission des stupéfiants, plusieurs options en vue d'atteindre la stabilité financière sont présentées dans la quatrième partie du présent document.

### **C. Budget-programme, 2004-2005**

9. Le budget-programme de l'Office contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2004-2005 s'établit (selon le scénario de référence) à 180,4 millions de dollars, dont 164,4 millions de dollars (146,9 millions de contributions volontaires et 17,5 millions inscrits au budget ordinaire) concernent le programme contre la drogue et 16 millions de dollars (8,3 millions de contributions volontaires et 7,7 millions inscrits au budget ordinaire) le programme contre le crime. Ce chiffre représente une augmentation de 12,7 % par rapport au budget pour l'exercice biennal 2002-2003. Le programme de travail proposé sera financé au moyen de contributions volontaires (à hauteur de 86 %) et du budget ordinaire (à hauteur de 14 %).

10. Il a également été élaboré un scénario à hypothèse haute, selon lequel le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 s'établirait à 191,1 millions de dollars, dont 173,4 millions pour le Fonds du PNUCID et 17,7 millions pour le programme contre le crime. Ce scénario, qui suppose une augmentation de 19,4 % par rapport à l'exercice 2002-2003, pourrait se réaliser si les recettes aux fins des projets, en

particulier celles provenant des pays recevant une aide, étaient supérieures aux projections de 2003 (voir tableau 1).

Tableau 1

**Budget-programme, 2002-2003 et 2004-2005 (scénario de référence et scénario à hypothèse haute)**

(en millions de dollars)

	<i>Budget-programme</i>		<i>Financement</i>			
	<i>Volume</i>	<i>Augmentation (pourcentage)</i>	<i>Contributions volontaires (pourcentage)</i>		<i>Budget ordinaire (pourcentage)</i>	
Budget 2002-2003	160,1	--	139,4	87,1	20,7	12,9
Budget 2004-2005 (scénario de référence)	180,4	12,7	155,2	86,0	25,2	14,0
Budget 2004-2005 (hypothèse haute)	191,1	19,4	165,9	86,8	25,2	13,2

*Note:* Comprend les ressources prévues au titre du Fonds du PNUCID, du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du budget ordinaire.

11. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établi à partir des hypothèses suivantes (pour les deux scénarios):

a) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime peut exécuter le programme de travail proposé en gérant efficacement ses ressources;

b) Les contributions volontaires versées par les donateurs habituels resteront conformes aux prévisions, mais la qualité et la conditionnalité de ces ressources permettront une plus grande souplesse pour combler les manques de liquidités saisonniers qui nuisent à l'exécution des projets et lancer de nouvelles activités urgentes sans attendre les annonces de contributions;

c) Les contributions volontaires de la part de donateurs habituels augmenteront modérément, à mesure que l'Office acquerra de l'expérience dans la négociation de nouveaux accords de cofinancement avec un nombre croissant de pays recevant une aide, d'organisations internationales et d'entités du secteur privé;

d) Les recettes au titre du budget ordinaire seront celles que l'Assemblée générale a approuvées.

12. La structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (selon le scénario de référence) est exposée au tableau 2.

Tableau 2

**Structure du budget-programme, 2004-2005**

(en millions de dollars)

	<i>Montant</i>
Projets sur le terrain (contributions volontaires)	138,1
Programmes de base (contributions volontaires)	17,1
Programmes de base (budget ordinaire)	10,3
Activités normatives	14,9
<b>Total</b>	<b>180,4</b>

*Note:* Comprend les ressources prévues au titre du Fonds du PNUCID, du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du budget ordinaire.

13. Les activités opérationnelles sur le terrain proposées pour l'exercice biennal 2004-2005 se fondent sur les 23 programmes directeurs stratégiques de pays ou régionaux mis au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2003 avec le concours des parties prenantes concernées. Lorsqu'il y a lieu, elles s'inscrivent dans une action pluri-institutions plus large pour le développement durable, la reconstruction à la suite de conflits et les droits de l'homme. Comme par le passé, le programme de travail proposé pour l'exercice biennal est présenté par secteur thématique et par région. Cela étant, du fait des nouvelles priorités opérationnelles et de la décision d'intégrer les programmes contre la drogue et le crime au niveau opérationnel, des changements ont été apportés à la présentation et à la nomenclature par rapport aux projets de budget précédents. Ces changements sont expliqués aux chapitres pertinents. Ils n'altèrent pas la capacité de l'Office à préserver les spécificités des programmes contre la drogue et le crime pour ce qui est d'en gérer les fonds respectifs et de fournir un appui à leurs différents organes directeurs.

14. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 suit l'ordonnancement du budget axé sur les résultats, et il est conforme au plan à moyen terme pour 2002-2005 (A/55/6/Rev.1). Il contient de grands objectifs et des indicateurs généraux de succès vérifiables aux niveaux thématique et régional, ce qui permettra de mesurer l'efficacité de l'organisation dans son ensemble et ses résultats au fil du temps.

15. La répartition par région et par secteur thématique des crédits inscrits dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 est présentée aux tableaux 3 et 4.

Tableau 3  
**Budget-programme par région, 2004-2005**

(en millions de dollars)

	<i>Montant</i>	<i>Part du total (pourcentage)</i>
Afrique et Moyen Orient	16,1	9,7
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	27,0	16,3
Asie occidentale et centrale	38,1	23,0
Europe centrale et orientale	4,2	2,5
Amérique latine et Caraïbes	52,7	31,9
Ensemble des programmes de base (toutes régions confondues)	27,4	16,6
<b>Total partiel</b>	<b>165,5</b>	<b>100,0</b>
Activités normatives	14,9	-
<b>Total</b>	<b>180,4</b>	<b>-</b>

*Note:* Comprend les ressources prévues au titre du Fonds du PNUCID, du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du budget ordinaire.

Tableau 4  
**Budget-programme par thème, 2004-2005**  
(en millions de dollars)

	<i>Montant</i>	<i>Part du total (pourcentage)</i>
Défis mondiaux	91,2	55,2
Lutte contre les trafics	54,2	32,7
État de droit	8,6	5,2
Prévention du terrorisme	1,9	1,1
Programmes de base, tous thèmes confondus <sup>a</sup>	9,6	5,8
<b>Total partiel</b>	<b>165,5</b>	<b>100,0</b>
Activités normatives	14,9	-
<b>Total</b>	<b>180,4</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Programmes de base sur la recherche et l'analyse, les services de laboratoire et services scientifiques, les services consultatifs juridiques, la sensibilisation et la technologie de l'information.

16. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 présente également le budget-programme par priorité opérationnelle, ainsi que deux scénarios de recettes et dépenses et une analyse de sensibilité.

17. Le chapitre qui suit donne une vue d'ensemble de la situation financière consolidée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## II. Situation financière consolidée

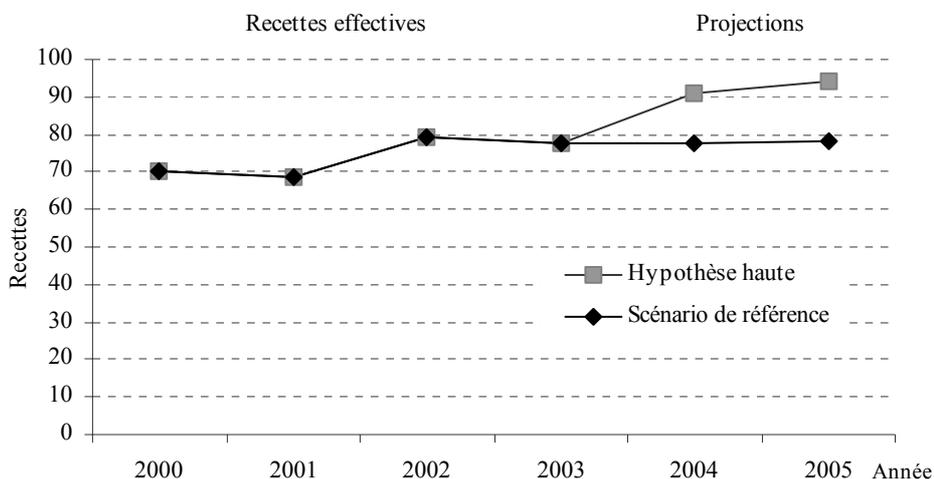
18. Le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime comprend les budgets des programmes contre la drogue et le crime, qui font l'objet de chapitres séparés. Dans ces budgets, on fait en outre la distinction entre les crédits provenant de contributions volontaires et ceux inscrits au budget ordinaire financé au moyen des quotes-parts. Le projet de budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2004-2005 est fixé à 224,8 millions de dollars, en hausse de 13 % par rapport aux 198,8 millions de dollars de l'exercice 2002-2003. Cette augmentation sera financée presque entièrement au moyen des soldes des comptes disponibles étant donné qu'aucune augmentation des recettes n'est prévue pour 2004-2005 par rapport à 2003, comme il ressort de la figure II. Les fonds devraient donc être mieux utilisés du fait d'une exécution des programmes améliorée. Une vue d'ensemble de la situation financière consolidée indiquant les recettes, les budgets, les dépenses et les soldes des fonds est présentée ci-après.

19. La figure II présente, sur la base du scénario de référence sur lequel repose le projet de budget, des projections quant à l'ensemble des recettes provenant de contributions volontaires. La progression de 15 % enregistrée en 2002 par rapport à 2001 était due à la confiance retrouvée dans l'Office, ce qui s'est traduit par une augmentation des contributions versées par les importants donateurs habituels à la suite des mesures de réforme et de bonne gouvernance prises à la fin de 2002. À partir de là, le montant des recettes devrait pouvoir être maintenu à 78 millions de dollars environ au cours de l'exercice biennal 2004-2005, soit un niveau supérieur à

celui de 2000-2001. De nouvelles augmentations sont aussi possibles, comme il ressort du scénario basé sur une hypothèse haute, mais le scénario de référence est jugé plus probable.

Figure II  
**Recettes provenant de contributions volontaires, 2000-2005**

(en millions de dollars)



	<i>Recettes effectives</i>			<i>Estimation</i>	<i>Scénarios</i>			
	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>		<i>2005</i>	
					<i>Référence</i>	<i>Hypothèse haute</i>	<i>Référence</i>	<i>Hypothèse haute</i>
Programme contre la drogue	67,3	65,4	74,1	70,9	70,9	81,2	70,9	81,2
Programme contre le crime	3,0	3,4	5,0	6,9	6,9	9,5	7,1	13,2
<b>Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</b>	<b>70,3</b>	<b>68,8</b>	<b>79,1</b>	<b>77,8</b>	<b>77,8</b>	<b>90,7</b>	<b>78,0</b>	<b>94,4</b>
		-2 %	15 %	-2 %	0 %	17 %	0 %	4 %

*Note:* Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le taux de variation par rapport à l'année précédente.

20. La figure III présente la ventilation de l'ensemble des recettes provenant de contributions volontaires par source. L'Office cherche à accroître le nombre de donateurs grâce à des accords de cofinancement avec des bailleurs de fonds autres que les donateurs habituels, ce dont tient compte le scénario basé sur une hypothèse haute. Beaucoup de nouvelles initiatives de cofinancement n'en étant encore qu'à leur tout début, il n'est pas jugé prudent de les prendre en compte dans le scénario de référence.

21. La ventilation des recettes entre contributions volontaires à des fins générales, contributions volontaires à des fins spéciales et crédits inscrits au budget ordinaire est exposée à la figure IV. Selon le scénario de référence, les recettes à des fins

générales devraient se stabiliser à hauteur de 35 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, l'éventualité d'une augmentation de 12 %, envisagée dans le scénario basé sur une hypothèse haute, étant moins vraisemblable. La nécessité d'un accroissement des recettes à des fins générales est mise en évidence au chapitre XIII du présent rapport, portant sur l'analyse de sensibilité et le risque financier. Pour 2004-2005, une augmentation de 16 % des crédits inscrits au budget ordinaire est déjà prévue par le Secrétaire général dans son projet de budget.

22. Une présentation consolidée du budget et des dépenses est proposée à la figure V.

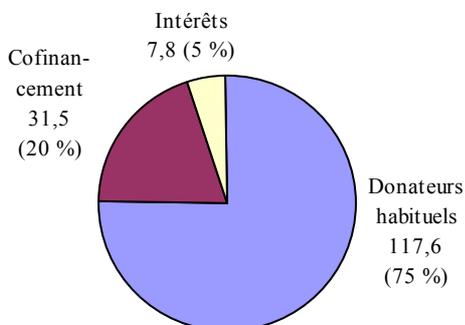
23. Le budget a été établi en programmant l'ensemble des ressources susceptibles d'être disponibles pour chaque exercice biennal. Comme cela correspond à la capacité maximale, le montant des dépenses est toutefois calculé en tablant sur un taux d'exécution moyen d'environ 85 % du budget. Le solde inutilisé de 15 % environ est reporté sur l'exercice biennal suivant. Aucune augmentation de recettes par rapport à 2003 n'étant prévue dans le scénario de référence pour l'exercice biennal 2004-2005, c'est le solde inutilisé de 2002-2003 qui servira à financer l'augmentation de l'enveloppe budgétaire et des dépenses prévue par ce même scénario.

24. Le degré d'exécution du budget s'est amélioré au cours de l'exercice biennal 2002-2003 grâce à la fois à un financement plus rapide et accru, à la mise en route de réformes de la gestion et au lancement de nouveaux projets et initiatives. Pour 2004-2005, une croissance annuelle modeste de 6 % à 7 % est prévue compte tenu des soldes non utilisés, des projections quant aux recettes, des priorités opérationnelles et des capacités d'exécution. Si l'exécution des programmes continue de s'améliorer, les dépenses devraient aussi progresser de quelque 5 % par an, ce qui se traduirait par une meilleure gestion des fonds, comme il ressort de la figure VIII. Le taux d'exécution du budget du PNUCID devrait atteindre 88 % pour 2002-2003, mais un taux de 87 % est jugé plus probable pour 2004-2005 étant donné que les augmentations de crédits concernent principalement des projets, pour lesquels le taux d'exécution s'établit en moyenne à 80 %, contrairement à ce qui est le cas pour les activités hors projets, pour lesquelles il atteint en moyenne 95 % du fait que la composante salaires y est plus importante. Les taux d'exécution sont donc plus élevés pour le Centre pour la prévention internationale du crime parce que le portefeuille de projets y est bien moindre. Dans l'ensemble, vu la complexité de ses mandats et ses difficiles conditions d'intervention, avec un taux d'exécution du budget dans son ensemble de 87 %, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soutient avantageusement la comparaison avec d'autres organismes des Nations Unies. Il est possible d'améliorer le taux de croissance en conservant la même infrastructure, comme envisagé dans le scénario à hypothèse haute, à condition que des fonds supplémentaires soient mis à disposition.

### Figure III Recettes par source de contributions volontaires

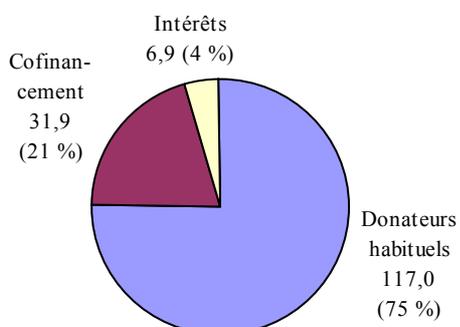
(en millions de dollars)

#### 2002-2003 (Montant effectif des recettes pour 2002 et estimation pour 2003)



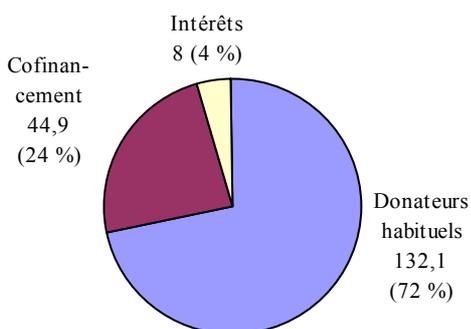
Financement	Cofinancement						Intérêts		Total			
	Donateurs habituels		Participation aux coûts		Dons publics		Secteur privé		\$	%		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%				
Drogue	107,5	74	29,6	20	1,8	1	-	-	6,1	4	145,0	100
Crime	10,1	85	-	-	0,1	1	-	-	1,7	-	11,9	100
<b>ONU DC</b>	<b>117,6</b>	<b>75</b>	<b>29,6</b>	<b>19</b>	<b>1,9</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>5</b>	<b>156,9</b>	<b>100</b>

#### 2004-2005 (Scénario de référence)



Financement	Cofinancement						Intérêts		Total			
	Donateurs habituels		Participation aux coûts		Dons publics		Secteur privé		\$	%		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%				
Drogue	104,6	74	29,9	21	1,9	1	-	-	5,4	4	141,8	100
Crime	12,4	89	-	-	0,1	1	-	-	1,5	-	14,0	100
<b>ONU DC</b>	<b>117,0</b>	<b>75</b>	<b>29,9</b>	<b>19</b>	<b>2,0</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,9</b>	<b>4</b>	<b>155,8</b>	<b>100</b>
		-1 %		1 %		5 %				-12 %		-1 %

#### 2004-2005 (Hypothèse haute)



Financement	Cofinancement						Intérêts		Total			
	Donateurs habituels		Participation aux coûts		Dons publics		Secteur privé		\$	%		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%				
Drogue	117,0	72	36,2	22	2,6	2	-	-	6,5	4	162,3	100
Crime	15,1	67	2,0	-	0,1	0	4,0	18	1,5	7	22,7	100
<b>ONU DC</b>	<b>132,1</b>	<b>71</b>	<b>38,2</b>	<b>21</b>	<b>2,7</b>	<b>1</b>	<b>4,0</b>	<b>2</b>	<b>8,0</b>	<b>4</b>	<b>185,0</b>	<b>100</b>
		12 %		29 %		42 %		100 %		3 %		18 %

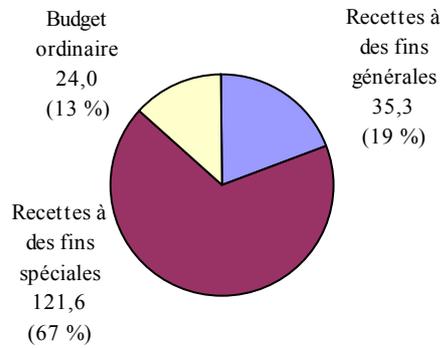
Notes: Le sigle ONU DC désigne l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les chiffres figurant sous les tableaux indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Les chiffres figurant sous les tableaux indiquant le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

### Figure IV Recettes par type de financement

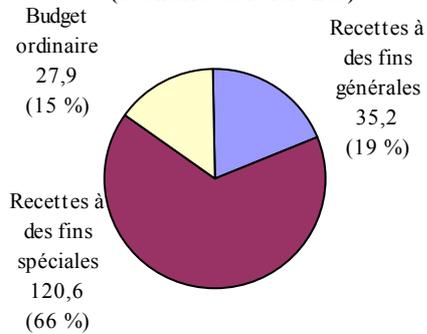
(en millions de dollars)

#### 2002-2003 (Montant effectif des recettes pour 2002 et montant probable pour 2003)



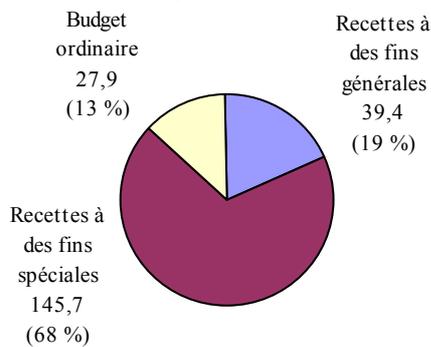
Financement	Fins générales		Fins spéciales		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	33,6	21	111,4	69	16,7	10	161,7	100
Crime	1,7	9	10,2	53	7,3	38	19,2	100
<b>ONU DC</b>	<b>35,3</b>	<b>20</b>	<b>121,6</b>	<b>67</b>	<b>24,0</b>	<b>13</b>	<b>180,9</b>	<b>100</b>

#### 2004-2005 (Scénario de référence)



Financement	Fins générales		Fins spéciales		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	33,0	21	108,8	68	18,5	12	160,3	100
Crime	2,2	9	11,8	50	9,4	40	23,4	100
<b>ONU DC</b>	<b>35,2</b>	<b>19</b>	<b>120,6</b>	<b>66</b>	<b>27,9</b>	<b>15</b>	<b>183,7</b>	<b>100</b>
	0 %		-1 %		16 %		2 %	

#### 2004-2005 (Hypothèse haute)



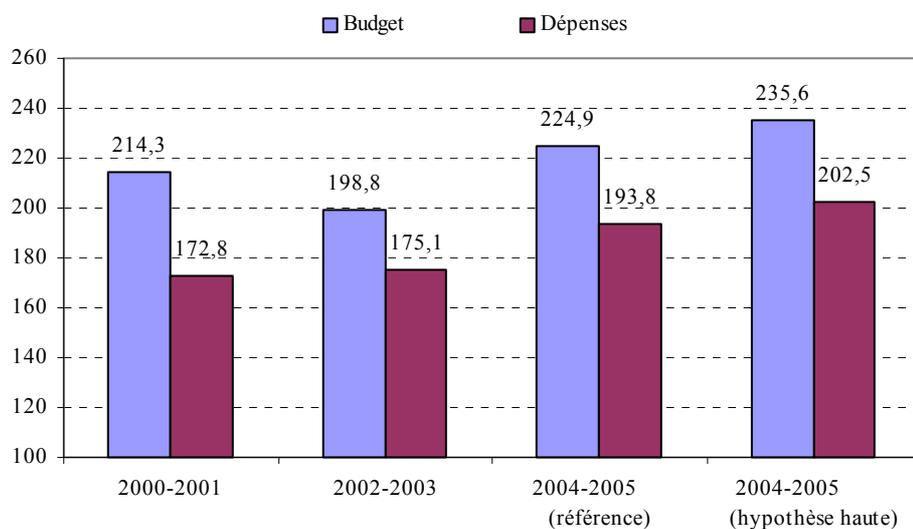
Financement	Fins générales		Fins spéciales		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	37,6	21	124,8	69	18,5	10	180,9	100
Crime	1,8	6	20,9	65	9,4	29	32,1	100
<b>ONU DC</b>	<b>39,4</b>	<b>18</b>	<b>145,7</b>	<b>68</b>	<b>27,9</b>	<b>13</b>	<b>213,0</b>	<b>100</b>
	12 %		20 %		16 %		18 %	

Notes: Le sigle ONU DC désigne l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les chiffres figurant sous les tableaux indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Les chiffres figurant sous les tableaux indiquant le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Figure V  
Présentation consolidée du budget et des dépenses

(en millions de dollars)



	2000-2001			2002-2003			2004-2005 (Référence)			2004-2005 (Hypothèse haute)		
	Budget	Dépenses	%	Budget	Dépenses	%	Budget	Dépenses	%	Budget	Dépenses	%
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme contre la drogue	202,5	161,3	80	183,1	160,9	88	205,9	175,6	85	214,9	182,8	85
Programme contre le crime	11,8	11,5	97	15,7	14,2	90	19,0	18,2	96	20,7	19,7	95
<b>ONUSC</b>	<b>214,3</b>	<b>172,8</b>	<b>81</b>	<b>198,8</b>	<b>175,1</b>	<b>88</b>	<b>224,9</b>	<b>193,8</b>	<b>86</b>	<b>235,6</b>	<b>202,5</b>	<b>86</b>
				-7 %	1 %		13 %	11 %		19 %	16 %	

Notes: Le sigle ONUSC désigne l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le taux de variation par rapport à l'exercice biennal précédent.

25. Le budget consolidé est par ailleurs ventilé par région à la figure VI. La part du budget consacrée à l'Asie occidentale et centrale passe de 11 % pour l'exercice biennal 2002-2003 à 17 % pour l'exercice biennal 2004-2005 compte tenu de l'importance stratégique de la région en termes de drogues et de criminalité. Les crédits pour l'Afrique sont en légère baisse en raison de problèmes persistants d'insuffisance des ressources financières et de contraintes de capacité, du fait notamment que les donateurs ont choisi d'allouer les fonds à d'autres régions. Cela étant, les bureaux extérieurs en Afrique bénéficient de cinq postes supplémentaires inscrits au budget d'appui du Fonds du PNUCID. Si des fonds supplémentaires étaient mis à disposition aux fins des programmes menés en Afrique, les ressources prévues pour la région dans le budget-programme augmenteraient, comme le suggère l'hypothèse haute. Les programmes mondiaux sont organisés en activités de

base permanentes et en projets limités dans le temps. Le montant du budget d'appui est maintenu à 20 % de l'enveloppe budgétaire totale, laquelle couvre également des activités normatives entièrement financées au moyen du budget ordinaire.

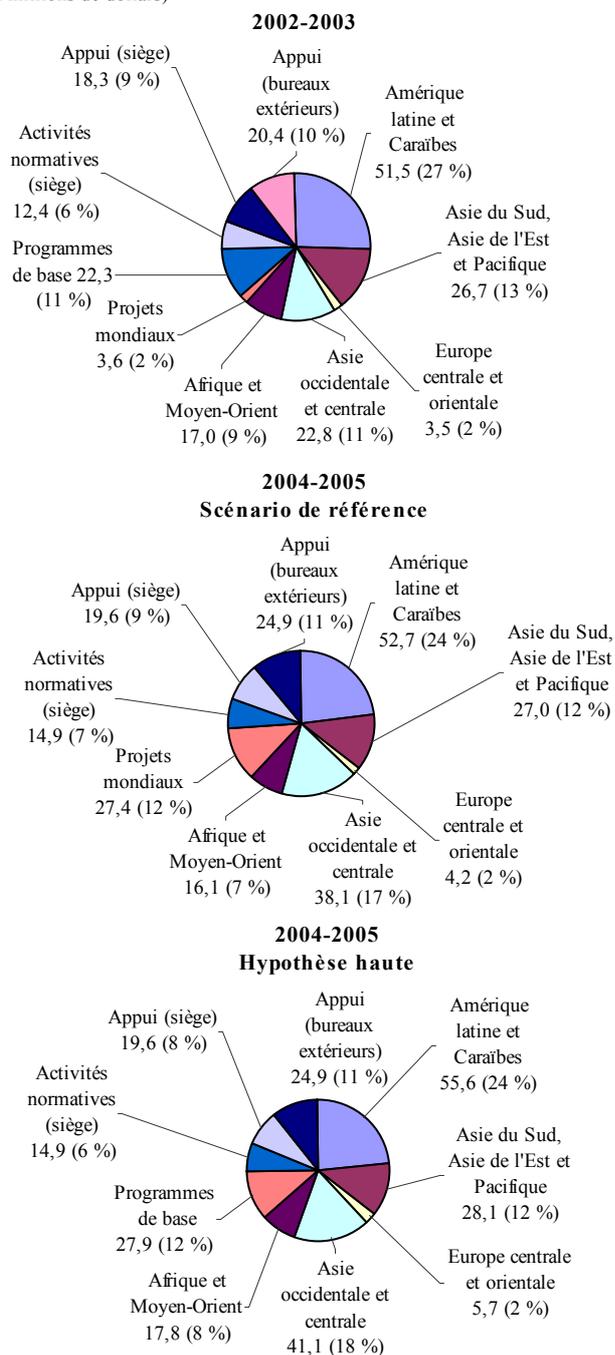
26. S'agissant des secteurs thématiques, la structure du budget a été considérablement remaniée, comme il ressort de la figure VII.

27. Des explications quant aux changements apportés à la nomenclature et au nombre de secteurs thématiques (passé de 11 pour l'exercice biennal en 2002-2003 à 7 pour l'exercice biennal 2004-2005) figurent au chapitre IX du présent rapport.

28. Enfin, la figure VIII présente un état financier récapitulatif consolidé des fonds de contributions volontaires. Les recettes devraient rester stables, autour de 78 millions de dollars par an, mais inférieures aux dépenses, qui devraient s'élever à 83 millions de dollars environ après un important redressement de 18 % entre 2002 et 2003, pour les raisons exposées ci-dessus. Il s'ensuivra une réduction progressive du solde des fonds, qui passera de 71,8 millions de dollars à la fin de 2002 à 58 millions de dollars à la fin de 2005, soit un niveau plus satisfaisant représentant 50 % environ du budget annuel, se traduisant par une moindre accumulation d'intérêts et une meilleure utilisation des ressources. Le rapport entre le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sera également mieux équilibré, le premier enregistrant une importante réduction tandis que le second connaîtra une légère augmentation.

Figure VI  
Budget consolidé par région

(en millions de dollars)



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	166,4	91	16,7	9	183,1	100
Crime	8,4	54	7,3	46	15,7	100
<b>ONUSD</b>	<b>174,8</b>	<b>88</b>	<b>24,0</b>	<b>12</b>	<b>198,8</b>	<b>100</b>

	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	187,4	91	18,5	9	205,9	100
Crime	9,6	51	9,4	49	19,0	100
<b>ONUSD</b>	<b>197,0</b>	<b>88</b>	<b>27,9</b>	<b>12</b>	<b>224,9</b>	<b>100</b>
	13 %		16 %		13 %	

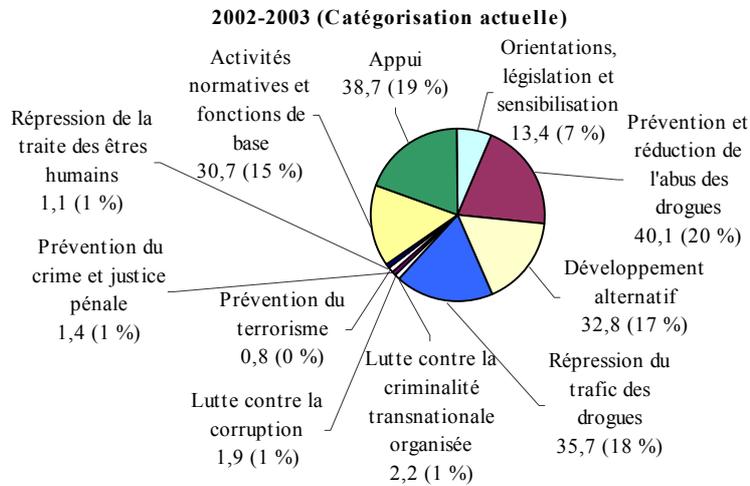
	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	196,4	91	18,5	9	214,9	100
Crime	11,3	55	9,4	45	20,7	100
<b>ONUSD</b>	<b>207,7</b>	<b>88</b>	<b>27,9</b>	<b>12</b>	<b>235,6</b>	<b>100</b>
	19 %		16 %		19 %	

Notes: Le sigle ONUSD désigne l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les chiffres figurant sous les tableaux indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

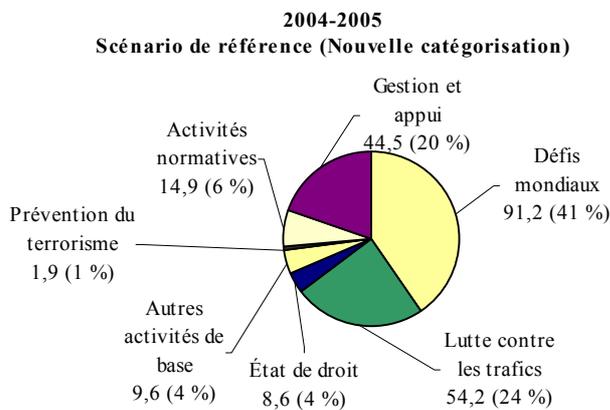
Les chiffres figurant sous les tableaux indiquant le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Figure VII  
Budget consolidé par thème

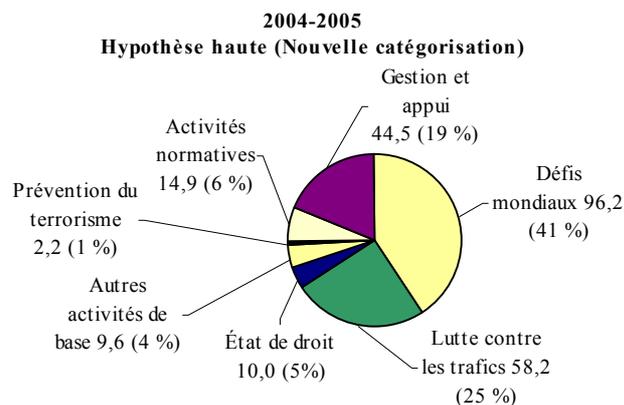
(en millions de dollars)



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	166,4	91	16,7	9	183,1	100
Crime	8,4	54	7,3	46	15,7	100
<b>ONU DC</b>	<b>174,8</b>	<b>88</b>	<b>24,0</b>	<b>12</b>	<b>198,8</b>	<b>100</b>



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	187,4	91	18,5	9	205,9	100
Crime	9,6	51	9,4	49	19,0	100
<b>ONU DC</b>	<b>197,0</b>	<b>88</b>	<b>27,9</b>	<b>12</b>	<b>224,9</b>	<b>100</b>
		13 %		16 %		13 %



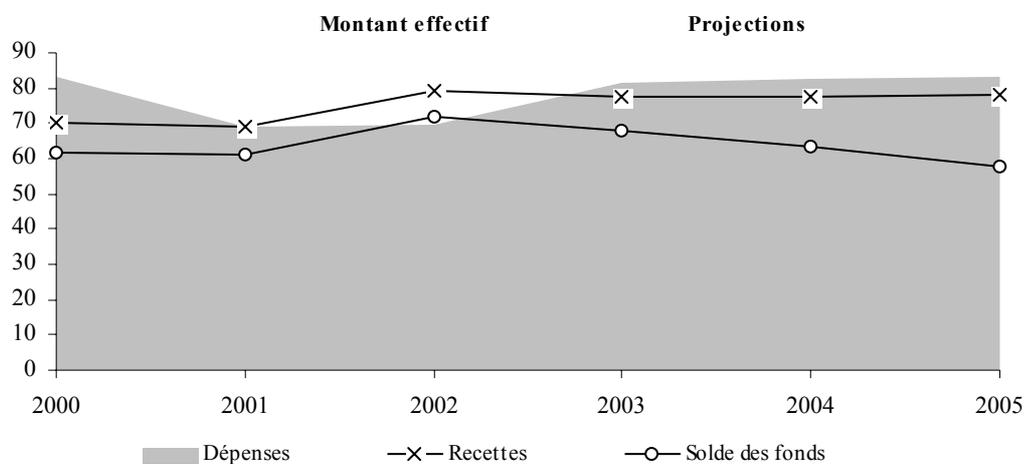
	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	196,4	91	18,5	9	214,9	100
Crime	11,3	55	9,4	45	20,7	100
<b>ONU DC</b>	<b>207,7</b>	<b>88</b>	<b>27,9</b>	<b>12</b>	<b>235,6</b>	<b>100</b>
		19 %		16 %		19 %

Notes: Le sigle ONU DC désigne l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les chiffres figurant sous les tableaux indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Les chiffres figurant sous les tableaux indiquant le taux de variation pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

Figure VIII  
**État financier récapitulatif consolidé des fonds de contributions volontaires,  
 2000-2005**

(en millions de dollars)



		2000	2001	2002	2003	2004	2005
		<i>Montant effectif</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Scénario de référence</i>	<i>Scénario de référence</i>	<i>Scénario de référence</i>
A. Recettes	Programme contre la drogue	77,3	70,4	74,1	77,8	77,8	77,8
	Programme contre le crime	3,0	3,4	5,0	6,9	6,9	7,1
	<b>Total A</b>	<b>70,3</b>	<b>68,8</b>	<b>79,1</b>	<b>77,8</b>	<b>77,8</b>	<b>78,0</b>
B. Dépenses	Programme contre la drogue	79,8	66,8	66,9	77,3	78,3	78,8
	Programme contre le crime	3,3	2,5	2,6	4,3	4,3	4,5
	<b>Total B</b>	<b>83,1</b>	<b>69,3</b>	<b>69,5</b>	<b>81,6</b>	<b>82,6</b>	<b>83,3</b>
C. Solde des fonds	Programme contre la drogue	54,8	53,4	60,6	54,2	46,8	38,9
	Programme contre le crime	6,9	8,0	11,2	13,8	16,4	19,0
	<b>Total C</b>	<b>61,7</b>	<b>61,4</b>	<b>71,8</b>	<b>68,0</b>	<b>63,2</b>	<b>57,9</b>



**Deuxième partie**  
**Bilan de l'exercice biennal**  
**2002-2003**



## Deuxième partie

### Bilan de l'exercice biennal 2002-2003

#### III. Exécution du budget: 2002-2003

29. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des activités opérationnelles de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au cours de l'exercice biennal 2002-2003. L'accent est mis sur les principaux faits nouveaux qui ont marqué cette période et sur les facteurs qui ont influé sur la planification du budget proposé pour l'exercice biennal 2004-2005. On y trouvera également, dans le prolongement de l'examen à mi-parcours, réalisé en avril 2003, des progrès accomplis depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, une analyse des défis à relever.

##### A. Vue d'ensemble des activités opérationnelles menées en 2002-2003

30. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené, dans les domaines des drogues, de la criminalité et de la prévention du terrorisme, des activités opérationnelles pour un montant estimé à 111,6 millions de dollars (voir fig. IX). Les dépenses de l'exercice biennal 2000-2001 s'élevaient à 112,7 millions de dollars. Cette diminution de 1 % d'un exercice à l'autre s'explique par le faible taux d'exécution enregistré en 2002, année de changement de direction au cours de laquelle les dépenses ont été inférieures aux prévisions, à 50,2 millions de dollars. En 2003, elles devraient atteindre 61,4 millions de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 22 % par rapport à 2002. L'amélioration du degré d'exécution a coïncidé avec les vastes réformes de la gestion entamées au milieu de l'année 2002 et poursuivies en 2003 (voir troisième partie, chap. VII).

31. Les dépenses ont augmenté dans toutes les régions entre 2002 et 2003 (voir tableau 5). En raison de la priorité que les États Membres lui ont accordée, l'Afrique a affiché une progression de 60 % en volume, les dépenses y passant de 3,9 millions de dollars en 2002 à 6,2 millions en 2003. Le montant des activités menées au Moyen-Orient a augmenté de 50 % pour s'établir à 0,6 million de dollars. En glissement annuel, les dépenses ont enregistré une hausse de 40 % en Asie (Asie du Sud et de l'Est et Pacifique), due principalement à l'extension des projets de développement alternatif au Myanmar et en République démocratique populaire lao. En Asie occidentale et centrale, elles ont augmenté de 20 %, essentiellement en raison du lancement, en 2003, de projets de détection et de répression et de réforme de la justice pénale de grande ampleur en Afghanistan et dans des pays voisins. En Europe centrale et orientale, l'augmentation de 18 % est principalement due à l'intensification de l'exécution des projets régionaux dans le domaine de la détection et de la répression en Bulgarie, en Fédération de Russie et en Turquie. Enfin, la diminution de la part relative des dépenses consacrées à l'Amérique latine et aux Caraïbes par rapport au portefeuille d'activités dans son ensemble s'explique par les problèmes de financement des projets de développement alternatif en cours

dans la région andine. S'agissant des projets mondiaux et des programmes de base, une augmentation de 30 % a été enregistrée, ce qui correspond aux ressources nécessaires pour exécuter les activités de base prévues dans les domaines de la recherche sur les drogues, de l'appui aux politiques de réduction de l'offre et de la demande et de la lutte contre la criminalité.

Figure IX

**Activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, 2002 et 2003**

(en millions de dollars et part du total)

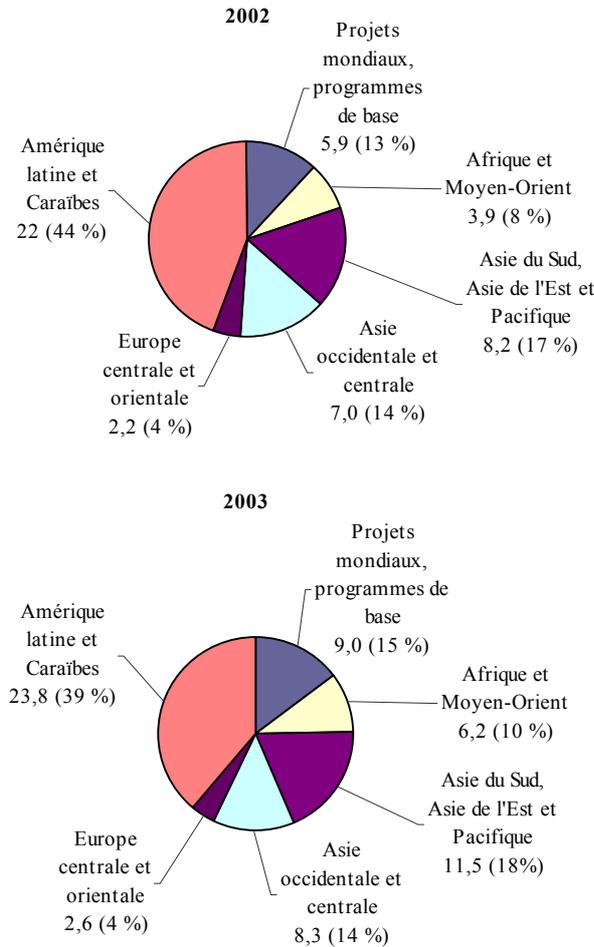


Tableau 5

**Dépenses au titre des activités opérationnelles: ensemble des régions, 2000 à 2003**

(en millions de dollars)

Région	Exercices biennaux		Pourcentage de variation	Années		Pourcentage de variation
	2000-2001	2002-2003		2002	2003 <sup>a</sup>	
Afrique et Moyen-Orient	6,2	10,1	63	3,9	6,2	59
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	17,2	19,7	15	8,2	11,5	40
Asie occidentale et centrale	20,1	15,3	-24	7,0	8,3	20

Région	Exercices biennaux		Pourcentage de variation	Années		Pourcentage de variation
	2000-2001	2002-2003		2002	2003 <sup>a</sup>	
Europe centrale et orientale	7,3	4,8	-34	2,2	2,6	18
Amérique latine et Caraïbes	45,9	45,8	0	22,0	23,8	8
Projets mondiaux	16,1	15,9	-1	6,9	9,0	30
<b>Total</b>	<b>112,7</b>	<b>111,6</b>	<b>-1</b>	<b>50,2</b>	<b>61,4</b>	<b>22</b>

Note: Budgets-programmes du Fonds du PNUCID et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale inclus.

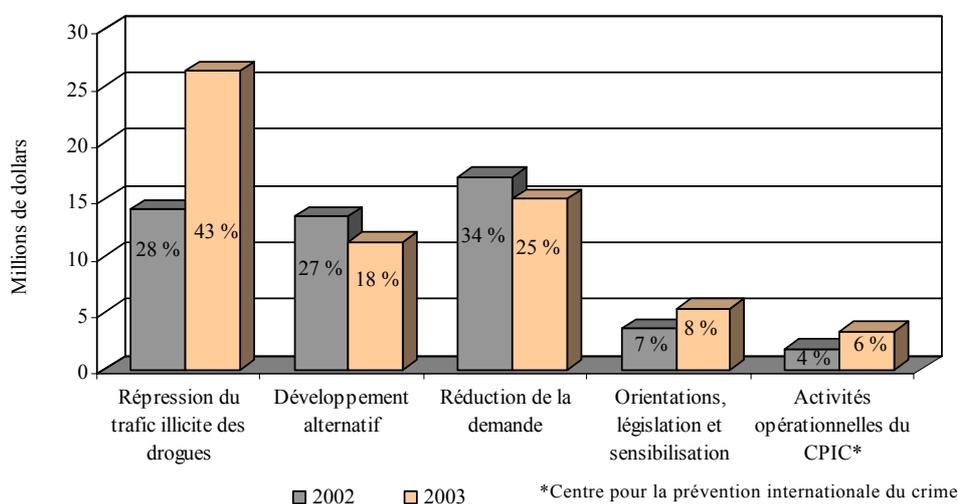
<sup>a</sup> Estimation.

32. La comparaison des exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 montre qu'en 2002-2003 les dépenses ont augmenté de 63 % en Afrique, grâce à la hausse des crédits budgétaires alloués. En Asie occidentale et centrale, les dépenses ont diminué de 24 % en raison de l'achèvement, en 2001, d'un projet de développement alternatif de grande ampleur au Pakistan, ainsi que de l'instabilité de la région, qui a retardé des projets prévus en 2002 et début 2003. En Asie (Asie du Sud et de l'Est et Pacifique), elles ont augmenté de 15 %, en raison essentiellement de l'extension des projets de développement alternatif au Myanmar et en République démocratique populaire lao et des nouvelles activités sous-régionales menées dans des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et en Chine, dans le cadre des activités de coopération de l'ANASE et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (Plan d'action ACCORD). En Europe centrale et orientale, la baisse des dépenses s'explique par l'achèvement du grand projet sous-régional PHARE.

Figure X

### Activités opérationnelles dans tous les domaines thématiques, 2002 et 2003

(en millions de dollars)



Note: Les chiffres correspondent à la part en pourcentage du volume annuel total des activités opérationnelles.

33. La structure thématique des activités opérationnelles fait apparaître des variations notables entre 2002 et 2003 (voir fig. X). La part des activités de répression du trafic illicite des drogues a augmenté par rapport à l'ensemble des activités opérationnelles, passant de 28 % en 2002 à 43 % en 2003. Les activités de détection et de répression en matière de drogues étant restées stables dans la plupart des régions entre 2002 et 2003, cette différence s'explique pour l'essentiel par la nette augmentation, en glissement annuel, des dépenses au titre de projets menés au Brésil pour moderniser les centres de formation à la détection et à la répression en matière de drogues, étendre le contrôle des précurseurs et mettre en place des bases de données nationales sur la criminalité et la sécurité publique. Dans le domaine de l'orientation des politiques, de l'élaboration de législations et des campagnes contre la drogue, le volume des activités opérationnelles a augmenté de 1 %, en raison principalement du développement des services correspondants en Afrique, en Afghanistan et en Asie centrale.

34. Les faits nouveaux n'ont pas tous été aussi positifs. Les activités de réduction de la demande de drogues ont diminué à la fois en pourcentage du total des activités opérationnelles et en valeur absolue, passant de 17,1 millions de dollars en 2002 à 15,2 millions en 2003. Le fait que plus de la moitié de l'ensemble des activités de réduction de la demande menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime consiste en un projet unique au Brésil (prévention de l'abus de drogues et de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immunodéficience acquise (sida)) aggrave le problème. Jusqu'ici, les activités menées dans les domaines de la prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida, du traitement et de la réadaptation représentaient, prises ensemble, un tiers environ de toutes les activités opérationnelles. Les résultats inférieurs aux prévisions constatés en 2003 sont inquiétants. En général, et même sachant qu'il existe d'importantes disparités d'un pays donateur à un autre et d'un pays bénéficiaires à un autre, les activités de réduction de la demande de drogues n'ont pas un rang de priorité élevé. De ce fait, la capacité de l'Office pour aider les États Membres à produire des données fiables sur l'abus de drogues et pour élaborer des pratiques optimales et des projets modèles visant à réduire la demande se trouve amoindrie.

35. Les dépenses au titre du développement alternatif sont tombées à 10,7 millions de dollars en 2003, soit leur plus faible montant depuis les années 1980. La hausse bienvenue des dépenses engagées au Myanmar en 2003 a été contrebalancée par des dépenses inférieures aux prévisions dans la région andine, des projets pilotes en cours au Pérou et en Bolivie, qui avaient été lancés à la fin des années 1990, n'ayant pas bénéficié du financement nécessaire.

36. Le fait que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ne puisse exécuter qu'une partie du programme qu'il avait prévu en matière de développement alternatif a deux conséquences négatives. Premièrement, cette situation a des incidences sur le rôle que l'Office pourrait jouer aux côtés des gouvernements et des principales organisations de développement rural dans le cadre d'une répartition des tâches de plus en plus largement acceptée. De par son expérience et sa portée mondiale, l'Office est le mieux placé pour jouer un rôle de catalyseur, passant par des projets pilotes et des conseils sur les meilleures pratiques. En revanche, il n'a pas les ressources nécessaires pour assurer l'extension géographique et la reproduction des modèles viables, tâches que des entités qui se consacrent davantage au développement rural sont les mieux en mesure d'assumer.

Deuxièmement, cette situation coïncide avec une réduction de 22 % des cultures illicites de cocaïer dans la région andine et de 20 % des cultures de pavot à opium dans la région du Triangle d'Or, ces deux types de cultures étant tombés à leur plus bas niveau depuis plus de dix ans. Pour maintenir le rythme de l'éradication des cultures illicites et empêcher que cette tendance encourageante ne s'inverse, il faut assurer aux anciens cultivateurs d'autres moyens de subsistance. Dans presque tous les cas où efforts de détection et de répression et mesures de développement alternatif ont été mis en œuvre de manière déséquilibrée, les résultats ont été décevants et le problème a simplement été déplacé.

37. Les activités menées au titre du programme contre le crime ont augmenté, passant de 1,9 million de dollars en 2002 à 3,4 millions en 2003, soit un taux de croissance de 79 % (voir tableau 6). Elles se sont amplifiées dans tous les domaines thématiques et dans toutes les régions. Les activités de lutte contre la traite des êtres humains ont augmenté considérablement car on a aujourd'hui davantage conscience de ce problème. Les activités de lutte contre la corruption ont été étendues à de nouveaux pays après que des projets modèles aient été appliqués avec succès en Afrique du Sud, en Hongrie, au Nigéria et en Roumanie. Le développement des activités de réforme de la justice pénale est dû pour l'essentiel aux grands projets menés en Afghanistan. Le programme de lutte contre le terrorisme, lancé en 2002 seulement, à la suite des tragiques événements de septembre 2001, a bénéficié d'un financement initial important.

Tableau 6

**Activités opérationnelles du programme contre le crime: ensemble des domaines thématiques, 2000 à 2003**

(en millions de dollars)

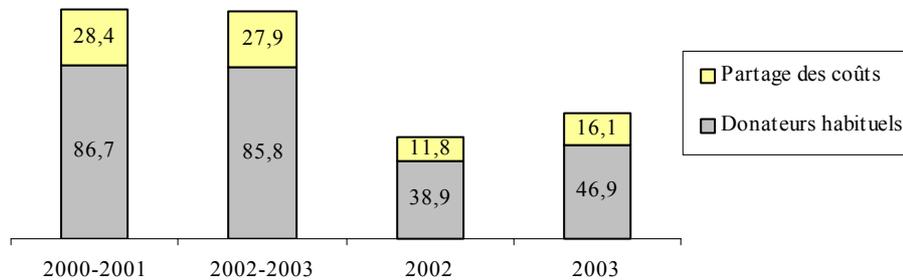
Domaine thématique	Exercices biennaux			Années		Variation en pourcentage
	2000-2001	2002-2003	Variation en pourcentage	2002	2003 <sup>a</sup>	
Lutte contre la criminalité organisée	1,3	1,5	15	0,6	0,9	50
Lutte contre la traite des êtres humains	0,2	0,8	300	0,3	0,5	66
Lutte contre la corruption	0,9	1,5	66	0,7	0,8	14
Réforme de la justice pénale	0,5	0,8	60	0,2	0,6	200
Prévention du terrorisme	0,04	0,7	1 750	0,1	0,6	500
<b>Total</b>	<b>2,9</b>	<b>5,3</b>	<b>83</b>	<b>1,9</b>	<b>3,4</b>	<b>79</b>

<sup>a</sup> Estimation.

38. Les efforts visant à accroître le nombre de donateurs pour les opérations sur le terrain ont donné des résultats limités, mais encourageants. Les bailleurs de fonds habituels de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont encore assuré 75 % du financement des projets en 2000-2001 et 74 % en 2002-2003 (voir fig. XI et XII). Les pays qui reçoivent une aide ont financé 26 % du total estimé des dépenses en participant aux coûts des projets.

Figure XI  
**Ressources pour les activités opérationnelles dans l'ensemble des régions, par source, 2000 à 2003**

(en millions de dollars)

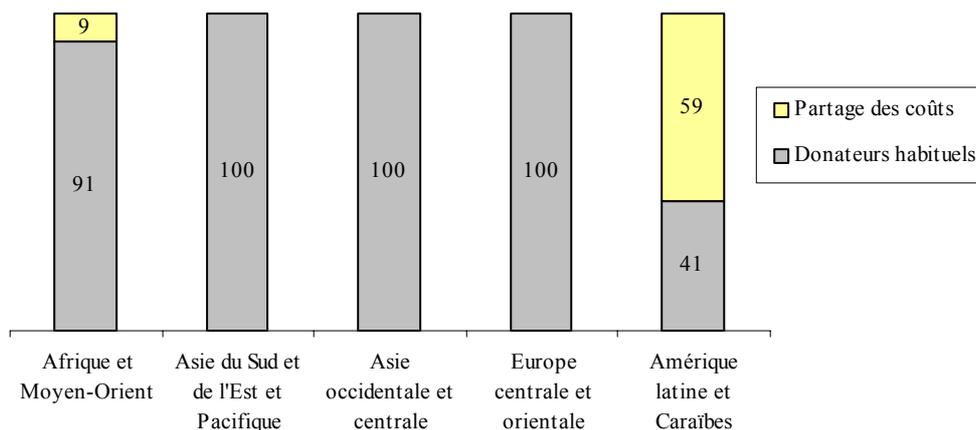


*Note:* Fonds du PNUCID et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale inclus.

39. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria, le Pérou et la République dominicaine ont versé des fonds au titre du partage des coûts. En prévision de l'exercice biennal 2004-2005, l'Office a entamé avec plusieurs gouvernements des négociations en vue d'élargir sa base de ressources. Le cofinancement doit être développé, non seulement pour les projets, mais aussi pour faire face aux coûts d'infrastructure dans les pays qui bénéficient d'une assistance. Le partage des coûts des projets, les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et la mise à disposition de locaux à usage de bureaux à titre gracieux sont autant de moyens d'y parvenir.

Figure XII  
**Source de revenus par région, exercice biennal 2002-2003**

(en pourcentage)



## **B. Principaux faits nouveaux en matière de drogues et de criminalité**

### **1. Afrique et Moyen-Orient**

40. Le trafic international de drogues continue de s'étendre sur le continent africain, où il alimente des activités criminelles telles que blanchiment d'argent et corruption. Le développement des comportements incivils est favorisé par l'existence de guerres et de conflits locaux souvent provoqués par l'absence de l'autorité publique ou par sa contestation. Les niveaux de corruption restent également élevés dans certains pays, car les services de justice pénale sont souvent mal équipés pour lutter efficacement contre ce problème. Du fait de la faiblesse de l'État et du fort taux de pénétration des réseaux criminels, certains de ces pays, tout particulièrement en Afrique de l'Ouest, risquent en outre de devenir de futures plates-formes d'activités pour les groupes terroristes. En Afrique occidentale et centrale, des organisations criminelles ont contribué à l'instabilité et compromis les perspectives d'instauration de l'état de droit et de développement durable. Des groupes criminels introduisent des drogues dans les zones de conflit, souvent en échange de ressources naturelles ou d'armes. Certaines régions ne sont sorties d'un conflit que pour devenir d'importantes zones de transit pour la traite des êtres humains. Des jeunes femmes victimes de cette traite sont envoyées, via des réseaux commerciaux, vers l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient, où elles sont exploitées. Les niveaux de violence interpersonnelle sont très élevés dans les grandes zones urbaines – entre autres à Johannesburg (Afrique du Sud), à Lagos et à Nairobi – où les conditions sociales médiocres et le chômage élevé sont les principales causes de la criminalité. Les initiatives visant à abaisser les niveaux de violence urbaine dans certains pays se sont révélées difficiles à mettre en œuvre.

41. Dans plusieurs pays du continent, l'abus croissant des drogues, y compris leur usage par injection, menace d'aggraver le problème du VIH/sida, déjà dramatique en Afrique. L'utilisation de drogues par des combattants, en particulier des enfants soldats, est une autre préoccupation majeure. Bien que la culture et l'abus de cannabis soient toujours le principal problème de drogues en Afrique, le trafic international de cocaïne, d'héroïne et de substances psychotropes continue de s'y développer, passant essentiellement par les principaux ports et aéroports du continent. Un certain nombre de saisies importantes effectuées en 2003 ont mis en évidence l'utilisation croissante du continent africain pour le commerce mondial de la drogue.

42. Pour éviter que les problèmes croissants en matière de drogues et de criminalité compromettent les efforts de développement sur le continent, l'Union africaine a adopté, à sa session inaugurale tenue en juillet 2002, un plan d'action actualisé relatif au contrôle des drogues, qui met l'accent sur la création de synergies et le développement de nouveaux partenariats visant à intégrer le contrôle des drogues dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Un service chargé du contrôle des drogues a été créé au sein du secrétariat de la Commission de l'Union africaine afin d'aider à appliquer ce plan.

43. Au Moyen-Orient, les mesures prises par les États en vue de s'attaquer au terrorisme et aux activités criminelles connexes, y compris le blanchiment d'argent, ont été nettement renforcées à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001 et des faits survenus plus récemment en Iraq. Dans toute la région, la violence

politique et le terrorisme font toujours peser une lourde menace, qui exige de la communauté internationale une réponse coordonnée et rapide. La corruption reste préoccupante dans les secteurs tant public que privé.

44. Une mission d'enquête dépêchée en Iraq par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en août 2003 a montré que la criminalité organisée s'y appuie sur des réseaux de contrebande sophistiqués, constitués pour bon nombre sous l'ancien régime. L'existence d'un trafic de drogues y est avérée, surtout dans les régions frontalières du Sud-Est et du Nord. Du fait de la perméabilité des frontières, d'une culture de la contrebande bien établie et de la situation géographique du pays, le trafic de drogues et les activités criminelles connexes risquent d'augmenter en Iraq. L'abus de drogues, qui pour le moment ne pose pas de problème grave, risque également d'exploser. L'absence d'état de droit, la désintégration des institutions de l'État et la détérioration générale des conditions socioéconomiques au cours des dix dernières années aggravent encore la situation.

## **2. Asie du Sud et de l'Est et Pacifique**

45. Situés entre les régions dites du Croissant d'Or et du Triangle d'Or, les pays d'Asie du Sud sont directement touchés par le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, la corruption et la production de précurseurs chimiques qui y sont liés. L'abus d'héroïne et de substances psychotropes pose de graves problèmes sanitaires, de même que l'épidémie de VIH/sida qui se propage rapidement, en particulier parmi les usagers injecteurs. Les conflits internes et frontaliers ainsi que la pauvreté rendent la région plus vulnérable aux drogues et à la criminalité. Le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka, qui sont tous membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, étudient comment faire face à ces menaces à l'échelle sous-régionale.

46. L'abus de drogues synthétiques (stimulants de type amphétamine), qui constitue une préoccupation majeure aux Philippines et en Thaïlande, augmente au Cambodge, en Chine, en Indonésie, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. Il est courant dans les communautés rurales. La plupart des drogues synthétiques sont produites dans la région même, en particulier en Chine et au Myanmar, mais aussi aux Philippines, en Thaïlande et dans d'autres pays. Les taux d'infection par le VIH chez les usagers de drogues par injection restent très élevés dans la région, souvent supérieurs à 50 %.

47. En Thaïlande, la campagne antidrogue lancée par le gouvernement au début de 2003 a donné des résultats non négligeables, mais un certain nombre d'exécutions extrajudiciaires ont soulevé des interrogations aux niveaux tant national qu'international. Au Cambodge, la détérioration rapide de la situation en matière d'abus et de trafic de drogues a amené le Gouvernement à mettre en place des activités de planification du contrôle des drogues au niveau national qui font intervenir plusieurs secteurs de l'État et de la société. Le Cambodge a indiqué qu'il avait l'intention d'adhérer aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

48. Les études sur l'opium menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au Myanmar et en République démocratique populaire lao, ainsi que les cultures marginales en Thaïlande, ont confirmé la tendance à la baisse de la culture du pavot dans le Triangle d'or (voir tableau 7). Cependant, la drogue reste un problème important au Myanmar du fait non seulement de ses ramifications internationales et régionales, mais aussi de ses effets négatifs dans le pays en termes humains et politiques. Les drogues sont étroitement liées aux questions du dialogue politique et de la réconciliation nationale avec les minorités ethniques, car la plus grande partie des drogues illicites est cultivée ou produite par des minorités ethniques dans des régions frontalières isolées. Le commerce de la drogue tend à renforcer les secteurs de la société qui ont le moins intérêt à ce qu'il soit établi des mécanismes efficaces pour instaurer l'état de droit et la gouvernance démocratique, ce qui fait obstacle au dialogue politique et à la réconciliation au niveau national.

Tableau 7

**Culture du pavot à opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao**

(en hectares)

<i>Pays</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>Diminution en pourcentage entre 2001 et 2003</i>
Myanmar	105 000	81 400	62 200	41
République démocratique populaire lao	17 251	14 052	12 000	30
<b>Total</b>	<b>122 251</b>	<b>95 452</b>	<b>74 200</b>	<b>39</b>

49. La République populaire démocratique de Corée a indiqué qu'elle envisageait d'adhérer aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et a demandé à l'ONU de l'aider à finaliser sa législation antidrogue. Les allégations selon lesquelles d'importantes expéditions de drogues proviendraient de République populaire démocratique de Corée constituent toujours un grave sujet de préoccupation. En ce qui concerne la coordination de la lutte transnationale contre les drogues et la criminalité dans l'ensemble de la région, les autorités se sont engagées à ce que la région soit exempte de drogues d'ici à 2015 dans le cadre du plan d'action ACCORD.

### 3. Asie occidentale et centrale

50. La culture du pavot à grande échelle a repris en Afghanistan en 2002. D'après l'étude sur l'opium réalisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 74 000 hectares de pavot à opium étaient cultivés en 2002 et la production d'opium s'établissait à 3 400 tonnes dans cinq provinces dans le Nord, l'Est et le Sud du pays. En 2003, cette culture s'est étendue à d'autres zones que les provinces qui produisaient traditionnellement de l'opium, à savoir Helmand, Nangarhar, Oruzgan et Qandahar. L'Afghanistan représente les trois quarts de la production annuelle d'opium dans le monde, ce qui pose à l'Autorité afghane de transition, aux pays voisins et aux autres pays situés le long des itinéraires de trafic de l'héroïne vers l'Europe de graves problèmes dans le domaine sanitaire et en matière de détection et de répression. Quatre-vingt pour cent de l'héroïne que l'on trouve en Europe provient de l'opium produit en Afghanistan.

51. Les drogues provenant d'Afghanistan fournissent des ressources aux criminels et aux terroristes, ce qui compromet la stabilité économique et sociale dans le pays et aussi dans des pays situés le long des itinéraires de trafic de l'opium et de l'héroïne. En raison du commerce de la drogue en provenance d'Afghanistan, des fonctionnaires de pays situés le long des itinéraires de trafic cèdent à la corruption et une menace sanitaire majeure pèse sur des communautés situées bien au-delà des frontières du pays. Les vendeurs de drogues, parmi lesquels figurent d'anciens membres des Taliban et d'Al Qaida, ont tout intérêt à faire en sorte que l'État reste faible en Afghanistan. Dans cet objectif, ils influencent la vie politique, fomentent des conflits régionaux, attisent les ambitions séparatistes et les conflits armés pour déstabiliser le Gouvernement et compromettent l'unité nationale. Avec l'augmentation du trafic de drogues en Asie centrale, les réseaux criminels (qui sont souvent des clans ethniques) risquent d'infiltrer les plus hauts échelons de l'autorité de l'État et d'induire une corruption systémique non seulement dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé émergent.

52. La propagation du VIH/sida en Asie occidentale et centrale est tout aussi inquiétante. Dans certains pays voisins de l'Afghanistan, on a établi que quatre nouveaux cas d'infection sur cinq étaient dus à la toxicomanie. Si le problème n'est pas maîtrisé, le risque d'une pandémie dans la région n'est pas exclu.

53. Au cours de la période 2002-2003, l'Afghanistan a connu d'importantes réformes dans tous les secteurs de l'administration publique, y compris ceux chargés de la lutte contre les drogues et la criminalité. En janvier 2002, le président de l'Administration provisoire a promulgué un décret interdisant la culture, la production, la transformation, le trafic illicite et l'abus des stupéfiants. Ce décret a été renouvelé ensuite par le Président de l'Autorité afghane de transition. En octobre 2002, une Direction antistupéfiants, chargée de coordonner l'ensemble des activités de contrôle des drogues, a été créée au sein du Conseil national de sécurité. Une stratégie nationale de contrôle des drogues a été lancée en mai 2003.

54. En février 2002, l'Ouzbékistan a partiellement autorisé le transit des marchandises par le pont de Termez-Hayraton sur l'Amou Darya, à la frontière ouzbéko-afghane. Comme avant sa fermeture en 1998 le poste frontière de Termez était un des principaux points d'entrée des drogues, on craint que des groupes criminels ne l'utilisent à nouveau pour le trafic de drogues. En République islamique d'Iran, les politiques énergiques en matière de répression antidrogue ont été complétées par des mesures prises dans les domaines du blanchiment d'argent, de la réforme judiciaire et de la prévention du VIH/sida. Au Pakistan, à la suite des mesures de décentralisation les autorités élues dans les districts assument désormais d'importantes responsabilités nouvelles, y compris dans le domaine du contrôle des drogues. Alors que ce pays avait été déclaré zone sans opium en 2000, la culture du pavot à opium y a repris sur quelque 5 000 hectares, dont près de la moitié ont été éradiqués. La possibilité d'une reprise de l'économie de l'opium dans la province frontalière du Nord-Ouest et dans la province du Balûchistân suscite des préoccupations.

#### **4. Europe centrale et orientale**

55. Les populations de cette région s'inquiètent de l'ampleur de la corruption, en particulier la tromperie du consommateur et la petite corruption dans les services de détection et de répression. L'Europe centrale et orientale est toujours une région

d'origine et une zone de transit importantes de femmes faisant l'objet d'une traite à des fins d'exploitation sexuelle. Le nombre de femmes concernées et les coûts de ces pratiques pour les personnes qui en sont victimes sont énormes. Dans la Fédération de Russie, les sérieux problèmes de drogue et de criminalité ont été aggravés par l'afflux d'opium et d'héroïne en provenance d'Afghanistan introduits en contrebande dans le pays à travers l'Asie centrale. En 2002, le Président de la Fédération de Russie a déclaré que le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogues constituaient de graves menaces pour la sécurité nationale. En conséquence, un nouveau code de procédure pénale et une loi générale contre le blanchiment d'argent ont été introduits, puis un service de renseignement financier dit Comité de suivi financier a été créé. En 2003, un service multidisciplinaire indépendant chargé de l'application de la législation sur les drogues, appelé Comité national de contrôle des drogues, a été mis en place. Le salaire de tous les policiers russes a été relevé de 20 %. En Bulgarie, le Gouvernement a adopté en avril 2003 sa première stratégie antidrogue et a lancé un plan d'action interministériel pour la mettre en œuvre.

## 5. Amérique latine et Caraïbes

56. La culture de la coca dans la région andine a régressé de 17 %, passant de 210 939 hectares en 2001 à 173 100 hectares en 2002. La surface cultivée en cocaïer dans la région a continué de diminuer tout au long de 2003, grâce essentiellement à la poursuite de la politique d'éradication des cultures illicites que mène la Colombie. En conséquence, la production potentielle de cocaïne (800 tonnes en 2002) tombera probablement à 700 tonnes en 2003. On estime que la Colombie produira 11,3 tonnes d'héroïne en 2003. Le tableau 8 reflète les données recueillies dans le cadre d'enquêtes sur la surveillance de la coca réalisées avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Tableau 8

### Culture de la coca dans la région andine

(en hectares)

	31 décembre 2001	31 décembre 2002	Variation de 2001 à 2002
Bolivie (coca licite comprise)	19 900	24 400	En hausse de 23 %
Pérou	46 232	46 700	En hausse de 1 %
Colombie	144 807	102 000	En baisse de 30 %
<b>Total</b>	<b>210 939</b>	<b>173 100</b>	<b>En baisse de 17 %</b>

57. La Colombie applique des mesures rigoureuses de contrôle des drogues depuis de nombreuses années mais les résultats obtenus par le Gouvernement depuis la moitié de l'année 2002 ont été particulièrement remarquables dans des domaines tels que l'éradication des cultures illicites, les saisies de drogues, la coopération internationale, l'extradition et le démantèlement de laboratoires de fabrication de cocaïne. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à briser le lien unissant les drogues, la criminalité et la guérilla et les groupes paramilitaires illégaux impliqués dans le conflit armé qui déchire le pays depuis 39 ans. La Colombie doit aujourd'hui lutter non seulement contre la spirale de la violence générée par le conflit armé, mais aussi contre le pouvoir corrompteur de groupes criminels transnationaux organisés qui

se spécialisent dans la production et le trafic de drogues illicites, la contrebande d'armes à feu, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains. La Colombie représente 75 % (580 tonnes) de la production annuelle de cocaïne dans le monde. Les drogues illicites (coca base et opium) procurent des revenus supérieurs à 500 millions de dollars aux paysans colombiens, mais elles rapportent plusieurs fois ce chiffre aux trafiquants locaux de cocaïne et d'héroïne. Il convient peut-être de rappeler que ces sommes s'accroissent depuis des années.

58. En Colombie, le conflit armé et le terrorisme sont alimentés par les revenus de la drogue, dont les groupes armés illégaux se servent pour payer des combattants et acheter des mitrailleuses lourdes, des mortiers et des missiles sol-air. Conflit armé et terrorisme sont à l'origine des indicibles souffrances que provoquent chaque jour l'assassinat de civils innocents, le déplacement de personnes ainsi que les enlèvements et extorsions de fonds à grande échelle. La traite de femmes et de mineurs vers l'étranger a déjà fait 35 000 victimes. Les phénomènes interdépendants du conflit armé et de la criminalité organisée mettent en péril la viabilité de la démocratie en Colombie.

59. Les tensions sociales et les difficultés économiques exacerbées par les drogues et la terreur en Colombie ont eu des répercussions sur les pays voisins, notamment l'Équateur et le Venezuela. En 2002-2003, ces deux pays ont subi les conséquences du conflit armé et des problèmes de criminalité organisée en Colombie car la guérilla illégale et les groupes paramilitaires, des armes à feu, des réfugiés, des drogues et des précurseurs chimiques et des activités de blanchiment d'argent à grande échelle sont parvenus jusqu'à leur territoire. D'intenses efforts diplomatiques ont été déployés en 2003 pour constituer un front commun régional de lutte contre les drogues, la criminalité et les armées illégales.

60. Au Pérou, la reprise de la culture de la coca à laquelle on s'attendait (du fait du recul notable de cette culture en Colombie) ne s'est pas produite en 2003. Cependant, il convient de se garder de tout excès d'optimisme dans un pays où l'économie de la coca génère encore 18 % de la cocaïne produite dans le monde (150 tonnes), rapporte quelque 500 millions de dollars aux groupes criminels organisés dans le pays et concerne directement 150 000 personnes dans les zones rurales. Face au risque que la culture de cette substance se déplace à partir de la Colombie, le Gouvernement péruvien a reconsidéré en 2003 ses politiques en matière de contrôle des drogues. On s'accorde à reconnaître que le Pérou doit renforcer ses activités de détection et de répression dans le domaine des drogues et d'interception aérienne, et bénéficier d'un plus large appui international pour son programme national de développement alternatif. La Bolivie représente aujourd'hui 7 % (60 tonnes) de la production mondiale de cocaïne. L'élimination de l'industrie résiduelle de la coca-cocaïne est toujours une priorité importante pour les autorités. La reprise d'une importante économie de la drogue ne peut être exclue si la répression de la culture illicite du cocaïer se relâche et si le programme bolivien de développement alternatif ne bénéficie pas d'un plus important appui international. En effet, c'est précisément faute d'un programme de développement alternatif suffisant pour compenser la chute de près de 90 % de la production illicite de coca entre 1998 et 2001 que la culture illicite de la coca a bondi de 23 % en 2002.

61. Au Brésil, le trafic de drogues a continué d'alimenter la violence et l'insécurité publique dans la plupart des grandes villes. Malgré l'incarcération de certains gros narcotrafiquants, les actes de violence liés à la drogue sont toujours

fréquents dans ce pays. Des groupes criminels font périodiquement régner la terreur dans de grandes villes telles que Rio de Janeiro, souvent en réaction aux mesures de répression des autorités. Des juges qui enquêtaient sur la criminalité organisée ont été assassinés à titre de représailles ou afin d'entraver des enquêtes criminelles en cours. Un nouveau Président est entré en fonctions en janvier 2003, doté d'un mandat fort pour s'attaquer à l'insécurité publique. Le Gouvernement, conscient des liens entre drogues, armes à feu, violence, blanchiment d'argent et corruption, a adopté un plan national de sécurité publique de cinq ans et a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'aider à en mettre en œuvre certaines composantes portant sur le contrôle des drogues et la prévention du crime.

62. Le Mexique a obtenu des résultats remarquables dans la lutte contre les drogues et la criminalité aux niveaux tant national qu'international, à la suite de la réorganisation institutionnelle et stratégique du Bureau du Procureur général. Des dizaines d'auteurs d'infractions ont été condamnés et incarcérés pour des infractions graves, dont le trafic international de cocaïne, d'héroïne et de drogues synthétiques. Le Mexique a assumé d'importantes responsabilités internationales en ratifiant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles qui s'y rapportent (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 2000) et en adoptant une loi fédérale sur la criminalité organisée. Il accueillera la cérémonie de signature de la nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption et il apporte un soutien sensiblement renforcé aux opérations menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au niveau du pays et dans la sous-région de l'Amérique centrale. Six pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) ont adopté et commencé à appliquer un plan d'action pour la coopération sous-régionale contre la drogue et la criminalité.

63. Le phénomène des enlèvements et séquestrations, y compris ses liens avec la criminalité organisée, est devenu un problème crucial dans l'ensemble de la région. Il est particulièrement aigu au Brésil, en Colombie et au Mexique. Les Caraïbes sont toujours un des principaux points de transit des envois de cocaïne à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Grâce aux efforts déployés aux Caraïbes pour faire respecter les dispositions internationales contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, un seul pays reste inscrit sur la liste des "pays et territoires non coopératifs" du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Le traité de coopération maritime dans la région des Caraïbes, ouvert à la signature en avril 2003, met l'accent sur l'intensification des activités d'interception des drogues et de la coopération mutuelle. Les formes de criminalité dans les Caraïbes, qui vont de la violence urbaine aux enlèvements, ont pris de l'ampleur et elles pourraient avoir de graves répercussions sur la principale industrie de la région, le tourisme. C'est pourquoi les chefs de gouvernement des pays membres de la Communauté des Caraïbes ont mis en place une équipe de travail de niveau élevé sur la criminalité et la sécurité, qui s'emploie à élaborer des initiatives régionales en vue de renforcer les services de la police, des douanes et de la justice ainsi que la coopération régionale.

## C. Principales réalisations concrètes

### 1. Afrique et Moyen-Orient

64. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a intensifié ses activités de réduction de la demande de drogues en Afrique. Le réseau régional d'experts basés sur le terrain, dont le rôle est de renforcer les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'occupent de réduction de la demande, a été étendu en 2003 et compte de nouveaux partenaires en Afrique de l'Ouest et du Nord. Il a également offert des services d'assistance technique dans le cadre de projets en cours en Afrique de l'Est et Afrique australe. En Afrique de l'Est, certains projets ont été revus de manière à prévoir, à l'intention des professionnels, une formation sur le VIH/sida, dont la transmission est favorisée ou facilitée par l'abus de drogues dans l'ensemble des 13 pays de la sous-région. En Afrique de l'Ouest, notamment au Nigéria, l'Office a aidé les autorités à mettre à la disposition des jeunes en situation de vulnérabilité (des jeunes femmes et des toxicomanes séropositifs, pour l'essentiel) des services de conseil et de traitement. Des activités ont été entreprises en vue de prévenir l'abus de drogues et la transmission du VIH/sida dans les prisons et d'étudier les liens entre abus de drogues et VIH/sida pour améliorer à l'avenir la planification des politiques.

65. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a apporté son concours pour la formulation d'un plan d'action visant à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au Nigéria, il a collaboré avec les services du Président de la Cour suprême au renforcement de l'intégrité de la magistrature au niveau des différents États et au niveau fédéral.

66. Le Maroc est l'un des principaux fournisseurs de résine de cannabis. Le Gouvernement, résolu à s'attaquer à ce problème, a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'aider à réaliser la première enquête sur le cannabis, qui a été menée à bien à la fin de 2003. En Algérie, l'Office et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont commencé à collaborer pour un programme multisectoriel de lutte contre le trafic et l'abus de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme. Un premier groupe d'agents des services libyens de contrôle des drogues a bénéficié d'une formation dispensée dans le cadre de l'administration générale égyptienne de la lutte contre les stupéfiants. L'Office a contribué à l'amélioration des moyens de détection et de répression dans les ports et aéroports de plusieurs pays de l'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ce qui devrait permettre de stopper le trafic de drogues et d'autres marchandises impliquant la criminalité organisée, dont les métaux précieux, les espèces menacées et les véhicules volés. Des formations ont été offertes aux magistrats et personnels des services chargés des poursuites dans tous les pays de la sous-région. Les services chargés du contrôle des drogues licites dans trois des quatre pays d'Afrique de l'Est participant à un projet pilote ont été améliorés, et des activités ont été lancées dans les pays participant à la seconde phase du projet. L'Office a apporté son concours au Nigéria pour faire de l'école nationale de détection et de répression de Jos un centre de formation régional multidisciplinaire.

67. L'Office a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine afin que celle-ci incorpore dans son programme de travail les questions relatives aux drogues

et à la criminalité. Dans le cadre de ce partenariat, l'Office a affecté à Addis-Abeba un cadre chargé de fournir des services techniques et consultatifs pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine et de mieux faire comprendre l'importance du contrôle des drogues et de la prévention de la criminalité pour le développement, la paix et la sécurité dans la région.

68. Au Moyen-Orient, le problème de la drogue, en particulier l'abus de drogues, figure désormais parmi les préoccupations politiques de pays clefs de la région, qui ne mettent plus exclusivement l'accent sur la détection et la répression. Au Liban, un projet de réforme de la justice pour mineurs a permis au Gouvernement de formuler et d'appuyer de nouvelles politiques dans ce domaine. Au vu du succès rencontré, cet exemple a été reproduit en Égypte et en Jordanie.

## **2. Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique**

69. En Asie du Sud, l'Office a dirigé l'équipe interorganisations des Nations Unies chargée de mettre au point, avec les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, des projets visant à prévenir l'abus de drogues et la transmission du VIH/sida. Des études sur l'abus de drogues ont été menées auprès de différents groupes à risque, et priorité a été donnée à la recherche sur la demande et l'offre de drogues de synthèse.

70. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, il y a désormais un fort consensus quant à l'importance de la coopération internationale dans la lutte commune contre les problèmes de la drogue et de la criminalité. Cela est le résultat des activités conjointes d'analyse et de formulation de politiques menées dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues dans le bassin du Mékong, rédigé avec le concours de l'Office, et du plan d'action ACCORD. De nouveaux projets ont été entrepris dans la région en vue de prévenir l'abus de drogues et la transmission du VIH/sida parmi les jeunes des zones urbaines. Des partenariats renforcés ont été mis en place avec les populations locales, les familles, les associations sportives, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et les médias pour faire campagne contre les drogues. Les projets de détection et de répression, dans le cadre transfrontière ou autre, menés dans la région ont permis d'améliorer l'échange d'informations et d'augmenter les saisies. Il a été réalisé une étude sur le trafic des êtres humains à partir des Philippines, qui a débouché sur une série d'initiatives politiques et sur la formulation d'un plan d'action national. Le programme informatique de formation à la détection et à la répression de l'Office a été fourni au Cambodge, à la Chine, au Myanmar, à la République démocratique populaire lao, à la Thaïlande et au Viet Nam, et il a commencé à être mis en exploitation en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines.

71. Selon les enquêtes sur le pavot à opium que l'Office a récemment menées au Myanmar et en République démocratique populaire lao, les surfaces cultivées seraient en constant recul. La chute de la production d'opium dans le Triangle d'or s'explique par des conditions météorologiques défavorables et par les campagnes d'éradication, mais aussi par les activités de développement alternatif et de réduction de la demande menées dans ces deux pays. L'Office a joué un rôle déterminant en faveur de la promotion des meilleures pratiques en matière de développement alternatif et de l'intégration de stratégies visant à offrir des moyens de subsistance alternatifs dans les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté

de plus vaste portée, en particulier en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

### 3. Asie occidentale et centrale

72. En Afghanistan, l'Office a contribué à l'élaboration de la stratégie nationale de contrôle des drogues approuvée en mai 2003, et il a fourni une assistance accrue pour la détection et la répression en matière de drogues, la réforme du système judiciaire, la réduction de la demande, l'offre de moyens de subsistance alternatifs et la surveillance des cultures de pavot à opium. Le personnel de la Direction du contrôle des stupéfiants a été formé et équipé, de manière à ce qu'il soit mieux tenu compte des questions relatives aux drogues et à la criminalité dans la planification du développement au niveau national. Un service d'enquête aux fins de la détection et de la répression a été créé à Kaboul, et en province il a été fourni des systèmes de communication de base aux nouveaux services d'interception. Suite à la création d'une force nationale de surveillance des frontières, il a été lancé un nouveau projet en vue de construire 25 nouveaux postes frontière entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. Dans le domaine de la justice et de l'état de droit, l'Office a entrepris trois projets visant à appuyer le plan directeur de la Commission afghane chargée de la réforme du système judiciaire en vue de mettre à niveau le système de justice pénale, le système pénitentiaire et le système de justice pour mineurs. La prison centrale et le centre de détention pour mineurs de Kaboul ont été rénovés. Dans le cadre d'activités de réduction de la demande, on a étudié l'ampleur de l'abus de drogues parmi la population afghane et formé des agents locaux à la prévention de l'abus de drogues et aux problèmes liés à l'usage de drogues, ces activités intéressant également les camps de réfugiés situés au Pakistan.

73. En Asie centrale, l'Office a lancé un nouveau programme de détection et de répression d'un montant de 20 millions de dollars destiné à renforcer les moyens disponibles aux niveaux national et international. Grâce à l'appui apporté à l'Agence de contrôle des drogues du Tadjikistan, on a pu réaliser d'impressionnantes saisies au niveau national, enregistrer de bons résultats dans le domaine de la détection et de la répression et renforcer la coopération internationale. De nouvelles activités ont été entreprises afin d'assurer la pérennité de cet organisme. À l'été 2003, le Président kirghize a créé une agence de contrôle des drogues sur le modèle de celle du Tadjikistan. L'Office appuie cette initiative, qui prévoit que cet organisme deviendra autonome dans un délai mesurable. Tablant sur l'évolution des capacités nationales, l'Office et les gouvernements de la région ont commencé à travailler à la mise au point d'un centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale. De nouvelles activités de réduction de la demande de drogues ont été lancées pour faire face à la progression de la contamination par le VIH due à l'abus de drogues par injection et pour lutter contre l'augmentation rapide de l'abus d'héroïne dans plusieurs pays.

74. En République islamique d'Iran, l'Office a participé à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le VIH/sida et aidé à élaborer une législation antiblanchiment et des plans de réforme du système de justice pénale. Au Pakistan, il a aidé les responsables de districts à assumer les nouvelles responsabilités qui sont les leurs en matière de contrôle des drogues depuis la décentralisation et aidé les services de détection et de répression en matière de drogues à intensifier la coopération sous-régionale, notamment avec

la République islamique d'Iran. Il a également appelé l'attention du Pakistan, dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide, sur la réapparition des cultures du pavot à opium dans la province de la frontière du nord-ouest et au Balûchistân, ce qui a conduit à l'éradication de près de la moitié des nouvelles cultures.

#### **4. Europe centrale et orientale**

75. L'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, située en Turquie, a assumé la responsabilité de former des agents venant de pays voisins et aussi d'Afghanistan. Elle a commencé à mettre en œuvre un important programme sur CD-ROM de formation à la détection et à la répression à l'intention des agents de Turquie et des pays voisins. Un comité consultatif régional a été mis en place sous l'égide de l'Académie en 2003 pour aider à définir les besoins en formation, à élaborer les programmes et à organiser les cours. Ces activités, qui ont bénéficié du concours de l'Office, ont permis de renforcer le rôle de l'Académie en tant que centre régional de ressources. Les moyens d'interception et de saisie de drogues des services albanais de détection et de répression ont été mis à niveau. L'Office a lancé un vaste programme de formation à la détection et à la répression en matière de drogues à l'intention de la Communauté d'États indépendants. En Fédération de Russie, il a collaboré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre des projets de prévention du VIH/sida parmi les consommateurs de drogues par injection. Dans les trois États baltes, l'Office a contribué à l'élaboration et à la mise en place, dans les établissements scolaires publics, de programmes spécialement conçus pour promouvoir des styles de vie sains.

#### **5. Amérique latine et Caraïbes**

76. Les programmes de moyens de subsistance alternatifs commercialement viables mis en place dans la région andine grâce au financement fourni par les gouvernements, les donateurs bilatéraux et l'Office ont transformé la vie de milliers de cultivateurs qui ont renoncé aux cultures illicites. Les projets pilotes de l'Office ont concerné 19 000 familles de cultivateurs (pour la plupart d'anciens planteurs de cocaïne) organisées en 35 entreprises agricoles pilotes et 220 associations de producteurs sur une zone d'environ 160 000 hectares. Les cultivateurs ont reçu une assistance technique et des conseils en matière de meilleures pratiques afin d'améliorer la qualité et le rendement des cultures licites, l'efficacité des exploitations agricoles et la commercialisation des produits finals. La quasi totalité de la production obtenue dans le cadre de ces projets pilotes mis en place avec les concours de l'Office a été soit exportée (café biologique ou équitable, cœur de palmier, cacao et autres produits) ou vendue sur les marchés locaux (huile de palme, bois, produits du bois et cultures vivrières). Des emplois alternatifs ont été proposés à 8 200 jeunes (dont 42 % de femmes) et à 449 entrepreneurs (dont 44 % de femmes), qui ont mis sur pied 66 microentreprises rurales. Un projet pilote d'exploitation forestière pour augmenter les revenus et aussi protéger l'environnement mené en Bolivie a été repris en Colombie et au Pérou. L'Office a continué de mettre au point, à l'attention des gouvernements et des autres donateurs, des modèles efficaces qui associent les cultivateurs à la planification, à la gestion et à la prise en charge d'activités licites génératrices de revenus. Il a, tout aussi important, contribué à l'élaboration des politiques et à la planification dans le cadre de programmes révisés de développement alternatif en Bolivie, en Colombie et au

Pérou. L'Office a par ailleurs appuyé la mise au point ou la révision de stratégies nationales de contrôle des drogues dans ces trois pays, ainsi que de stratégies régionales dans les Caraïbes et en Amérique centrale en collaboration avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains.

77. Les systèmes de surveillance des cultures illicites mis en place en Colombie et au Pérou avec l'aide de l'Office sont devenus pleinement opérationnels, et de vastes enquêtes au niveau national sur la culture du cocaïer ont été publiées dans ces deux pays en 2002 et 2003. En Bolivie, l'Office a publié la première étude sur la culture du cocaïer dans la région des Yungas au début de 2003, et il a étendu par la suite son système de surveillance au reste du pays.

78. Au Brésil, le programme de prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida, de réputation mondiale, a permis de réduire encore dans ce pays l'incidence de l'infection à VIH et d'autres maladies transmises en cas d'abus de drogues par injection. Ce programme a été étendu en 2003, pour comprendre des activités d'éducation et de communication à l'intention des enfants, des adolescents et des détenus organisées au niveau local. Mettant déjà à contribution plus de 3 000 spécialistes et travailleurs sociaux brésiliens, ce programme touche 70 % des établissements scolaires publics. Les services de traitement de la toxicomanie et d'orientation ont été améliorés, et de nouvelles études ont été réalisées sur les comportements des usagers de drogues par voie intraveineuse qui favorisent l'infection à VIH. Les meilleures pratiques mises au point au Brésil dans le domaine du VIH/sida et de la prévention sur les lieux de travail ont commencé à être reproduites à la fin de 2003 dans le cadre de projets sous-régionaux en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay. Malgré les maigres ressources disponibles, l'Office a pu poursuivre d'importants programmes de prévention et d'éducation sur la drogue en milieu scolaire en Bolivie, au Pérou et dans les pays d'Amérique centrale, et de mettre à l'essai des services de traitement et de réadaptation destinés aux toxicomanes au Brésil et au Mexique. En Bolivie, les programmes scolaires prévoient des activités de prévention de l'abus des drogues, et au Pérou les maîtres d'école et les enseignants bénéficient de la formation voulue pour conduire ces activités nouvelles. Aux Caraïbes, mais aussi en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Pérou et en Uruguay, l'Office a continué de renforcer les capacités nécessaires pour réaliser des enquêtes sur l'abus de drogues au niveau national et en milieu scolaire.

79. La détection et la répression en matière de drogues, la sécurité urbaine, la corruption et la traite des êtres humains sont restés les grandes priorités de la région. L'Office a appuyé la mise à niveau des moyens pédagogiques de l'École nationale supérieure brésilienne de la police et amélioré l'enregistrement et le contrôle des précurseurs en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Mexique et dans plusieurs pays des Caraïbes. Des procès fictifs sur des cas de blanchiment d'argent et d'autres formations à l'intention des juges et des procureurs participant à la lutte contre la criminalité organisée ont été organisés en Colombie, en Équateur, au Pérou et dans des pays d'Amérique centrale. Des projets pilotes pour améliorer la collecte des données, la législation et les mesures concrètes de lutte contre la corruption et la traite des êtres humains ont été lancés au Brésil et en Colombie. Il a été entrepris en 2003 un programme de tutorat d'un an afin d'aider le Pérou dans le domaine du recouvrement des avoirs.

## **D. Nouveaux défis régionaux**

### **1. Afrique et Moyen-Orient**

80. Les ressources que les gouvernements africains et la communauté internationale investissent dans le renforcement des capacités et la collecte des données indispensables pour lutter contre les problèmes de la drogue et de la criminalité restent insuffisantes. De ce fait, de nombreux pays sont dépourvus des connaissances techniques nécessaires pour s'attaquer à leurs problèmes et s'engager dans une coopération internationale efficace. Par ailleurs, comme depuis trop longtemps les problèmes des drogues et de la criminalité sont traités isolément, et non dans le cadre de vastes initiatives de développement, ces thèmes sont absents des travaux des institutions financières et des principaux partenaires de développement de l'Afrique. Sachant que les gouvernements africains et les organisations régionales vont devoir relever, dans les années à venir, d'énormes défis dans le domaine du développement et de la consolidation de la paix, il est essentiel que les futurs projets de l'Office soient mieux intégrés dans les programmes nationaux et régionaux, en particulier ceux qui concernent le développement durable et la reconstruction après les conflits.

81. Les graves problèmes de la traite des êtres humains (y compris ses liens avec l'esclavage) et de la corruption ne sont pas toujours bien appréhendés ni toujours dûment pris en compte par les pouvoirs publics. Ils n'en constituent pas moins de gros obstacles au développement humain. Ils ne peuvent être combattus sans une volonté politique tenace, comme il ressort clairement des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique établi par l'Union africaine. Les projets de réforme de la justice pénale doivent être des priorités.

82. D'importants problèmes politiques au Moyen-Orient ont fait obstacle au développement et à la mise en œuvre d'une coopération internationale contre la drogue et la criminalité. L'un des défis qui peut, et qui doit être relevé dans les années à venir, est celui posé par la progression du VIH/sida parmi les personnes faisant abus de drogues par injection dans certains pays, compte tenu de la forte proportion de jeunes dans la structure démographique de beaucoup d'entre eux. Les problèmes de la corruption et de la traite des êtres humains devront également être abordés.

83. La reconstruction de l'Iraq après la guerre constitue un autre grand défi. Il sera essentiel, au nom de la sécurité et de la stabilité et pour prévenir l'extension de la criminalité et du terrorisme, de créer un système de justice pénale efficace qui respecte pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il faudra, en particulier, appuyer et compléter les activités déjà menées par l'Autorité provisoire de la coalition et le Conseil de gouvernement, et en leur nom, dans les domaines suivants: assistance juridique; renforcement des institutions et des capacités; mise en place de systèmes efficaces de supervision pour les services de police; intégrité des autorités judiciaires; abus de drogues; et coopération internationale. Les problèmes de la corruption et de la traite des êtres humains devront également être abordés.

## **2. Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique**

84. L'insuffisance des ressources financières mises à disposition aux niveaux local et international reste l'un des principaux obstacles à l'action de l'Office en Asie du Sud. Le plus grand défi dans les années à venir sera de trouver et d'affecter des ressources, tant internes qu'externes, pour un petit nombre d'activités prioritaires essentielles, notamment réduction de la demande de drogues et prévention du VIH/sida, ainsi que lutte contre la corruption au sein des administrations publiques et des services de détection et de répression. Il faudra absolument concevoir des projets sous-régionaux de portée suffisamment vaste pour avoir des effets notables.

85. La lutte contre les drogues de synthèse sera l'un des principaux défis à relever en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Aux termes du plan d'action ACCORD, les gouvernements se sont engagés à éliminer la drogue en Chine et dans les pays de l'ANASE. Ils devront, pour cela, élaborer des stratégies nationales et régionales de contrôle des drogues et de la criminalité allant également dans le sens de la sécurité commune. Plus précisément, les projets correspondants viseront à: a) établir des systèmes d'information efficaces sur les drogues de synthèse afin de surveiller la prévalence, l'incidence et les tendances pertinentes; b) renforcer les contrôles réglementaires et les activités de détection et de répression des drogues de synthèse et de leurs précurseurs; et c) mettre au point des conseils quant aux bonnes pratiques à suivre pour le traitement des toxicomanes. Autre défi régional, la très forte prévalence du VIH/sida directement liée à l'usage de drogues par injection devra être réduite.

86. Il faudra conclure des partenariats beaucoup plus ambitieux avec les organismes de développement pour mettre en œuvre des activités plus larges de développement alternatif et de réduction de la demande, dans le but d'accélérer et de consolider l'élimination de la production d'opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao et d'éviter que la culture du pavot à opium ne reprenne au Viet Nam. L'Office continuera de proposer des projets modèles et des meilleures pratiques, mais il n'est pas à même de pourvoir aux besoins de ces pays en matière d'infrastructures économiques et sociales (routes, électricité, éducation et santé). Dans le cas particulier du Myanmar, il faudra s'attaquer aux problèmes de la production de drogues avant de pouvoir assurer l'état de droit et un régime démocratique. Il faudra également former les autorités judiciaires et les agents des services de détection et de répression à tous les aspects de la bonne gouvernance. La nécessité d'augmenter considérablement les ressources financières mises à disposition, aux niveaux national et international, pour le contrôle des drogues est l'un des défis majeurs que l'Office devra relever en Asie de l'Est.

## **3. Asie occidentale et centrale**

87. L'Afghanistan est un pays dévasté par plus de 20 années de guerre. L'instabilité et l'insécurité y prévalent. La mise en œuvre de l'assistance internationale, y compris celle de l'Office, a été des plus difficiles en 2002 et au premier semestre 2003. De très sévères normes de sécurité opérationnelles minimales ont été appliquées pour toutes les opérations. De vastes zones du territoire étaient souvent inaccessibles pour des raisons de sécurité, notamment de grandes régions productrices de pavot comme celles d'Helmand, de Kandahar et d'Oruzgan. La décision prise par le Gouvernement d'éradiquer les cultures de pavot au cours de la saison de végétation 2002-2003 sans mettre en place de stratégies

complémentaires prévoyant des moyens de subsistance alternatifs a forcé l'Office à se concentrer sur des secteurs thématiques autres que le développement alternatif pendant la majeure partie de l'exercice biennal. Les fréquents mouvements de personnel au sein de services clefs de l'administration afghane ont compliqué la tâche de l'Office s'agissant de coordonner les travaux dans les domaines de la justice pénale, de la détection et de la répression et de la réforme des prisons. Les conditions d'exécution des projets se sont améliorées au milieu de l'année 2003, lorsque d'importants projets pluriannuels ont été lancés.

88. Les pays d'Asie centrale, comme d'autres pays voisins, ont subi les retombées des problèmes en Afghanistan, notamment du point de vue des restrictions aux déplacements, des problèmes de sécurité et des questions humanitaires. Les projets de l'Office s'en sont trouvés retardés. À partir de 2003, l'exécution des programmes en Asie occidentale et centrale a pu à nouveau se dérouler comme prévu, mais il est resté difficile d'intervenir dans certains pays. Au Turkménistan, la mise en place de projets contre la drogue et la criminalité est beaucoup freinée par l'absence d'informations récentes et fiables. Au Pakistan, la mise en œuvre des programmes pâtit de l'intérêt limité des donateurs.

89. Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Afghanistan devra relever le défi gigantesque que constituent l'établissement effectif de l'état de droit et le contrôle des cultures, du commerce et de l'abus de drogues. La communauté internationale devra mettre en place un programme complet pour a) aider l'Afghanistan à mettre en œuvre sa stratégie de contrôle des drogues; b) intégrer la problématique de la drogue dans les programmes généraux de reconstruction du pays et favoriser le développement alternatif dans les régions de culture du pavot à opium; c) conclure des partenariats avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les donateurs bilatéraux afin de mobiliser des ressources; et d) appuyer les efforts déployés par l'Afghanistan dans le domaine de la réforme de la justice pénale.

90. Concernant plus largement la région de l'Asie occidentale et centrale, l'Office donnera suite à la Conférence sur les routes de l'héroïne provenant de l'Afghanistan qui s'est tenue à Paris en mai 2003. Le Pacte de Paris devra être appliqué dans toutes ses dimensions politiques et opérationnelles de manière à prendre des mesures internationales efficaces contre le trafic, les stocks, les laboratoires clandestins et les précurseurs et à attirer davantage de fonds en faveur de projets de détection et de répression ainsi que de prévention dans les pays situés sur les routes de l'héroïne en provenance d'Afghanistan.

#### **4. Europe centrale et orientale**

91. Le Pacte de Paris devra également être appliqué en Europe centrale et orientale. Les grands objectifs seront de mettre en place des mesures de contrôle efficaces des personnes et des marchandises aux principaux postes frontière terrestres, maritimes et aéroportuaires, compte tenu des nouvelles politiques commerciales dites de frontières ouvertes de l'Union européenne. Le retour de la Serbie-et-Monténégro après 10 années d'isolement et de sanctions politiques va poser de nouveaux problèmes de détection et de répression, vu aussi la progression de la criminalité organisée. L'augmentation de l'abus de drogues et la propagation de la contamination par le VIH/sida en Europe centrale et orientale sont des problèmes auxquels il faudra d'autant plus faire face que les gouvernements soit ont

tardé à les repérer et à s'y attaquer, soit ont manqué des ressources nécessaires pour réagir efficacement.

92. En Fédération de Russie, les principaux problèmes seront de réprimer le trafic de drogues illicites, le blanchiment d'argent et les autres activités liées à la criminalité organisée. Les projets devront viser à renforcer les capacités des services de détection et de répression tant en Fédération de Russie que dans la Communauté d'États indépendants. Il y a beaucoup à faire pour: a) améliorer le niveau professionnel des agents des services de détection et de répression au moyen d'une formation; b) intensifier la coopération interinstitutions, interrégionale et internationale; c) donner plus de moyens aux laboratoires de police scientifique; et d) renforcer les contrôles aux frontières. Il est également urgent de mettre un terme à la progression très inquiétante du VIH/sida parmi les toxicomanes, ce qui passe par d'importantes mesures de sensibilisation, de prévention et de réadaptation.

## 5. Amérique latine et Caraïbes

93. Les programmes de développement alternatif sont à la traîne par rapport aux mesures d'éradication des cultures mis en œuvre à un rythme soutenu dans la région andine. Les activités de développement alternatif touchent à peine 23 % des 200 000 familles andines vivant des plantes narcotiques, et beaucoup trop de cultivateurs restent donc dépendants des marchés illicites.

94. Ce déséquilibre entre activités de détection et de répression en matière de drogues et programmes de développement alternatif est source de graves problèmes. Premièrement, il met en situation difficile le groupe de population le plus vulnérable (les cultivateurs). Deuxièmement, il renforce les éléments politiques et criminels déterminés à protéger leurs intérêts par la violence et, parfois, par le terrorisme. Troisièmement, les cultivateurs ne bénéficiant d'aucune activité de développement durable (la majorité d'entre eux) tendent à poursuivre les cultures illicites et se montrent parfois violents à l'encontre des cultivateurs plus chanceux ayant des sources légales de revenu. Cela compromet la viabilité des projets de développement alternatif qui donnent déjà des résultats et rend moins crédible aux yeux des cultivateurs, des gouvernements et des donateurs la notion générale de moyens de subsistance durable. En Colombie, la réduction importante (37 %) des cultures de cocaïer ces deux dernières années risque d'être éphémère si elle n'est pas accompagnée d'initiatives viables de développement alternatif. Il faut également s'attaquer à l'économie colombienne de l'opium et de l'héroïne. Bien que peu importante à l'échelle mondiale, la production d'héroïne enrichit de puissants groupes criminels en Colombie, et l'exportation de cette drogue est à l'origine d'un grave problème sanitaire en Amérique du Nord.

95. Alors que la culture du cocaïer dans la région est à son niveau le plus bas depuis des décennies, le principal problème dans les années qui viennent sera de compléter les politiques musclées d'éradication des cultures par des programmes d'égale ampleur visant à fournir aux cultivateurs une compensation pour leur perte de revenus. Comme en Asie de l'Est, l'Office peut apporter dans la région andine une contribution certes importante mais limitée du fait qu'il n'est pas un organisme d'aide au développement, mais une entité spécialisée dans les projets modèles et les services consultatifs quant aux meilleures pratiques. Les gouvernements des pays andins ne pourront reproduire les projets pilotes d'une efficacité démontrée ou en étendre la portée géographique que s'ils bénéficient de l'appui des autres

organismes des Nations Unies pertinents, et surtout des banques multilatérales de développement et des bailleurs de fonds bilatéraux.

96. Dans la région andine, une approche régionale concertée s'impose pour s'attaquer au problème commun des drogues, de la criminalité et du terrorisme et une stratégie régionale d'élimination des cultures de plantes narcotiques et de développement alternatif est indispensable. Pour réprimer les infractions graves ayant des conséquences au plan international, comme le trafic et la corruption, il faut des lois pénales et des peines harmonisées, ainsi que des règles minimales en matière de procédure judiciaire. Tant que des stratégies régionales plus cohérentes n'auront pas été mises en place, les problèmes réglés avec succès dans une partie de la région seront simplement déplacés, ou auront des répercussions négatives ailleurs.

97. À de rares exceptions près, l'ensemble de la région souffre de problèmes socioéconomique et sécuritaires d'une gravité sans précédent, qui empêchent les gouvernements d'assurer les conditions même les plus élémentaires qu'implique le développement durable. Bien que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se différencient nettement par la nature et la structure de leurs problèmes, la plupart d'entre eux ont ceci de commun qu'ils subissent les conséquences catastrophiques du commerce de la drogue et des activités criminelles connexes, à savoir trafic d'armes, blanchiment d'argent, corruption et violence. La menace économique est grave. Si elles ne sont pas contrées, les organisations criminelles utiliseront les moyens de coercition, les ressources financières et les techniques dont elles disposent pour diversifier leurs activités et contaminer les entreprises licites, aggravant ainsi les distorsions de la structure productive et l'hémorragie des capitaux. La violence d'origine criminelle présente un danger pour les pays des Caraïbes et pour d'autres pays qui sont très dépendants du tourisme.

98. Pour relever ces défis, il est indispensable de renforcer les institutions dans le domaine de la justice pénale afin que les comportements antisociaux puissent être combattus efficacement. La plupart des pays disposent d'une législation adaptée, mais manquent d'infrastructures pour la faire appliquer. Des projets pour lutter contre les aspects les plus visibles des activités criminelles organisées (en particulier enlèvements, corruption et traite des êtres humains) sont absolument nécessaires, au côté de mesures de lutte anticorruption. En outre, il est urgent d'investir plus efficacement dans la réforme des institutions de gouvernance, sans se limiter aux entités chargées de la détection et de la répression.

99. Les risques sanitaires liés aux drogues augmentent partout dans la région. La Colombie, qui avec ses systèmes de surveillance de l'abus de drogues, faisait exemple à un moment dans la région, n'a pas réalisé d'enquête nationale depuis 1996, bien que des études partielles donnent à penser que le problème de l'abus de drogues s'y étend et s'y aggrave. Dans la plupart des autres pays, la part de la population âgée de plus de 15 ans faisant abus de cocaïne est en augmentation et dépasse parfois les chiffres enregistrés dans les pays industrialisés. La progression de l'infection à VIH/sida liée à l'usage de drogues met à rude épreuve le secteur de la santé publique en Argentine, en Colombie, au Venezuela et dans les Caraïbes. Les mesures prises doivent avant tout consister à informer les jeunes et les autres groupes vulnérables sur les drogues et le VIH et à mettre au point de systèmes de données permettant d'évaluer la demande effective de traitement et de réadaptation des toxicomanes.

## E. Évolution au niveau mondial

100. En avril 2003, cinq ans après la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, les représentants de plus d'une centaine de pays se sont rencontrés à Vienne pour un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réduction de la production, du trafic et de l'abus de drogues illicites dans le monde dans un délai de 10 ans. Les paragraphes qui suivent présentent l'évaluation faite par l'Office contre la drogue et le crime des tendances qui restent particulièrement préoccupantes et des défis à relever.

### 1. Abus de drogues

101. La prévalence de l'abus de drogues, bien qu'en recul dans certaines régions, progresse dans d'autres (voir tableau 9). Si telle ou telle drogue devient moins accessible, elle est remplacée par une ou plusieurs autres substances. En particulier, il semble que la polytoxicomanie, dont les multiples effets sur la santé sont préoccupants, se répande (voir fig. XIII).

Tableau 9

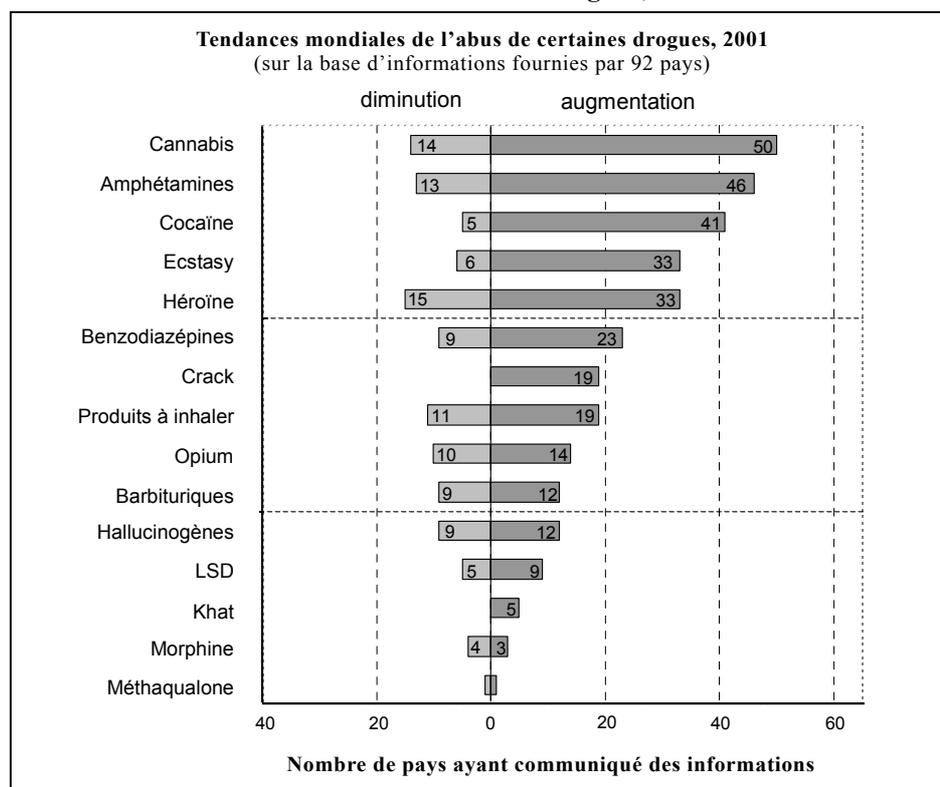
#### Ampleur de l'abus de drogues (prévalence annuelle), estimations pour 2000-2001

	Ensemble des drogues illicites	Cannabis	Stimulants de type amphétamine				Opiacés	Héroïne
			Amphétamines	Ecstasy	Cocaïne			
Au niveau mondial (millions de personnes)	200,0	162,8	34,3	7,7	14,1	14,9	9,5	
En pourcentage de la population mondiale	3,4	2,7	0,6	0,1	0,2	0,3	0,16	
En pourcentage de la population mondiale âgée de 15 ans et plus	4,7	3,9	0,8	0,2	0,3	0,4	0,22	

### 2. Héroïne, cocaïne et cannabis

102. C'est l'abus d'héroïne qui a les conséquences les plus graves pour la santé des toxicomanes. Bien qu'au niveau mondial la production illicite reste stable, le phénomène de l'abus s'est déplacé sur le plan régional. Des améliorations ont en effet été enregistrées en Europe, mais l'augmentation rapide de la production d'opium en Afghanistan a alimenté le marché de l'héroïne en Asie centrale, en Europe orientale et en Fédération de Russie. L'abus croissant d'héroïne par voie intraveineuse dans ces pays et ces régions est à son tour à l'origine d'une épidémie de VIH/sida qui se répand à un rythme très préoccupant. La cocaïne arrive derrière l'héroïne en termes de demandes de traitement. Des progrès ont été enregistrés dans la réduction de la production de coca dans la région andine ces dernières années (avec un recul de 22 % entre 1999 et 2002), mais ces acquis doivent encore être consolidés. L'abus de cocaïne s'est stabilisé aux États-Unis d'Amérique, mais il s'est aggravé en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe. Le cannabis reste la drogue dont il est le plus couramment fait abus. L'augmentation des saisies donne à penser que la production continue d'augmenter. Selon de récentes données, la consommation de cannabis aurait diminué aux États-Unis d'Amérique et en Australie.

Figure XIII  
Tendances mondiales de l'abus de certaines drogues, 2001



Source: Réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels de l'Office des Nations Unies à Vienne.

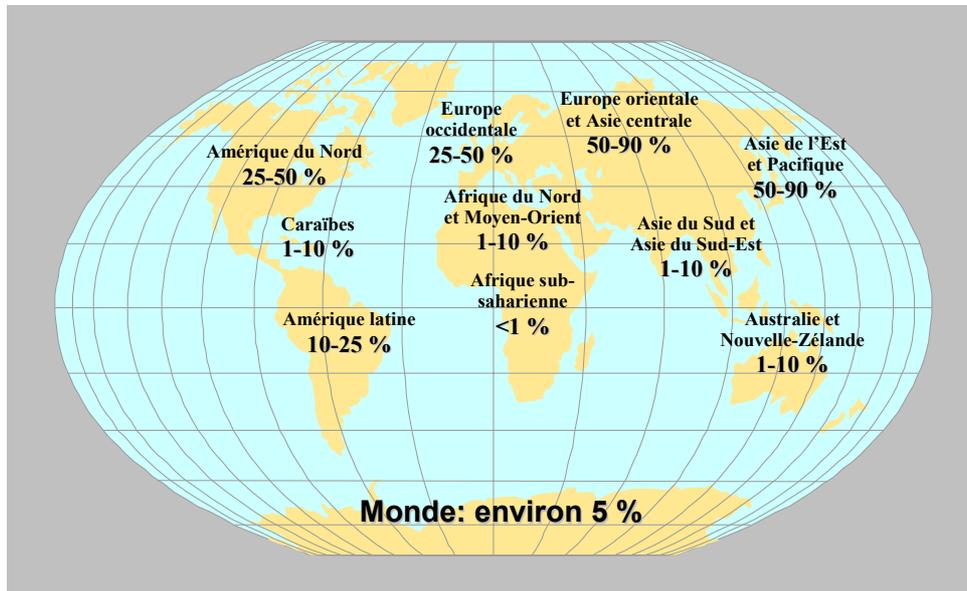
### 3. Ecstasy, amphétamines et autres drogues de synthèse

103. Les drogues de synthèse, et particulièrement les stimulants de type amphétamine, ont prospéré dans les années 1990. Il s'agit peut-être là d'un marché tout à fait nouveau, qui attire de nouveaux usagers, mais il se peut aussi qu'il remplace le marché classique des stupéfiants d'origine végétale. Les données ne permettent pas de trancher, car elles ne sont pas assez nombreuses pour que l'on puisse évaluer l'importance relative de ces deux facteurs. Le grand danger réside dans le fait que les stimulants de type amphétamine attirent les jeunes consommateurs et que les marges bénéficiaires des producteurs et des trafiquants sont considérables. L'abus de ces substances risque de devenir sous peu l'aspect le plus grave du problème de la drogue, comme c'est déjà le cas dans de nombreux endroits en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Europe.

### 4. VIH et autres infections

104. Dans plusieurs régions, l'abus de drogues par injection a causé une propagation spectaculaire des infections hématogènes, depuis l'infection à VIH et le sida jusqu'à l'hépatite C – maladies incurables qui viennent s'ajouter aux tourments de l'abus chronique (voir fig. XIV). Dès lors que l'infection se propage au-delà du cercle des usagers injecteurs, l'ensemble de la population est exposée au risque d'une pandémie de VIH/sida.

Figure XIV  
**Adultes touchés par le VIH/sida et ayant été contaminés par le VIH par injection de drogue**



## 5. Offre et demande de drogues

105. Comme d'usage dans les activités économiques, sous la pression (demande) persistante du marché les cultures et la production illicites n'ont pas forcément reculé, mais seront plutôt déplacées, soit au sein d'une même région, soit d'un pays vers un autre où la loi est moins stricte. Les mesures d'incitation en faveur de la diversification des cultures et de l'activité licite n'ont pas toujours reçu l'appui qu'il fallait. Les appels lancés par l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie aux institutions de développement et aux banques multilatérales demeurent insistants: à mesure que les collectivités rurales particulièrement concernées par les cultures illicites renoncent à cette activité, il faut les aider à passer à des activités de rapport licites et à s'y tenir.

## 6. Un danger pour le développement durable

106. Le trafic de drogues s'entremêle à d'autres formes de trafic: trafic d'armes, traite des êtres humains, contrefaçon et contrebande. Ce phénomène a mis en danger la stabilité même de certaines sociétés et compromis des avancées en matière de développement et de stabilité politique obtenues très difficilement. Le trafic de drogues et la criminalité, en ce qu'ils font tous deux obstacles au maintien de la paix et au règlement des conflits, exacerbent les crises humanitaires. Le produit de la criminalité organisée, de telle ampleur qu'il prend parfois une dimension macroéconomique, est profondément enraciné dans l'économie licite, les trafiquants pouvant se permettre d'offrir à des fonctionnaires corrompus des incitations impossibles à contrer. Il n'est sans doute aucun autre domaine où la corruption a autant fait obstacle aux efforts de prévention et d'interception.

## 7. Drogues, criminalité et terrorisme

107. Au cours du demi-siècle écoulé, la criminalité organisée a étendu son emprise sur les marchés de la drogue. Depuis une dizaine d'années, il est apparu que des groupes de terroristes étaient également impliqués. Au début, ces derniers se contentaient de protéger les cultures, la production et le trafic en échange de rétributions avec lesquelles ils achetaient des armes et payaient les services dont ils avaient besoin. Mais ils se sont bientôt adonnés eux-mêmes au trafic. La lutte contre le trafic de drogues et contre le blanchiment recoupe donc souvent la guerre contre le terrorisme, et inversement.

## IV. Exécution du budget: Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

108. Le budget final pour l'exercice biennal 2002-2003 devrait atteindre environ 144 millions de dollars, en diminution d'environ 22 millions de dollars (soit 13 %) par rapport au budget révisé que la Commission a approuvé à sa session d'avril 2003 (voir tableau 10). Cette diminution s'explique d'une part par une diminution du volume d'environ 28 millions de dollars (17 %) et d'autre part par des variations de coût d'environ 6 millions de dollars (4 %). La diminution du volume est d'une ampleur normale étant donné que les cycles de projets et de programmes ne coïncident pas avec l'exercice budgétaire biennal, d'où un report sur l'exercice suivant de 20 % environ des ressources inscrites au budget.

Tableau 10

### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ensemble des ressources, 2002-2003

(en milliers de dollars)

	<i>Budget révisé 2002-2003</i>	<i>Variations du volume</i>	<i>Variations des coûts</i>	<i>Budget final 2002-2003</i>
A. Budget-programme				
Programme de base	9 979,0	110,0	166,4	10 255,4
Programme de coopération technique	122 003,1	(28 512,8)	2 559,2	96 049,5
<b>Total, budget-programme</b>	<b>131 982,1</b>	<b>(28 402,8)</b>	<b>2 725,6</b>	<b>106 304,9</b>
B. Budget d'appui	32 431,4	(485,3)	3 435,3	35 381,4
C. Dépenses d'appui des organisations	2 020,4	511,5	-	2 531,9
<b>Total</b>	<b>166 433,9</b>	<b>(28 376,6)</b>	<b>6 160,9</b>	<b>144 218,2</b>

## A. Vue d'ensemble de la situation financière

### 1. Ressources à des fins générales

109. Les ressources à des fins générales sont des contributions volontaires non liées nécessaires pour financer le budget d'appui et pour assurer la flexibilité du programme en permettant de financer des domaines prioritaires n'attirant pas des contributions à des fins spéciales. Un solde d'environ 15 millions de dollars est nécessaire pour couvrir les dépenses du premier semestre de l'année, la plupart des contributions n'étant versées qu'au second semestre.

110. Le solde des contributions à des fins générales, qui s'établissait à 17 millions de dollars au début de l'année 2001, a fortement chuté au cours de l'année et durant les deux premiers trimestres de 2002 du fait que les dépenses ont été supérieures aux recettes. Au milieu de l'année 2002, ce solde était passé en dessous de 5 millions et les projections pour 2003 laissaient envisager un possible déficit, comme il ressort de la figure XV.

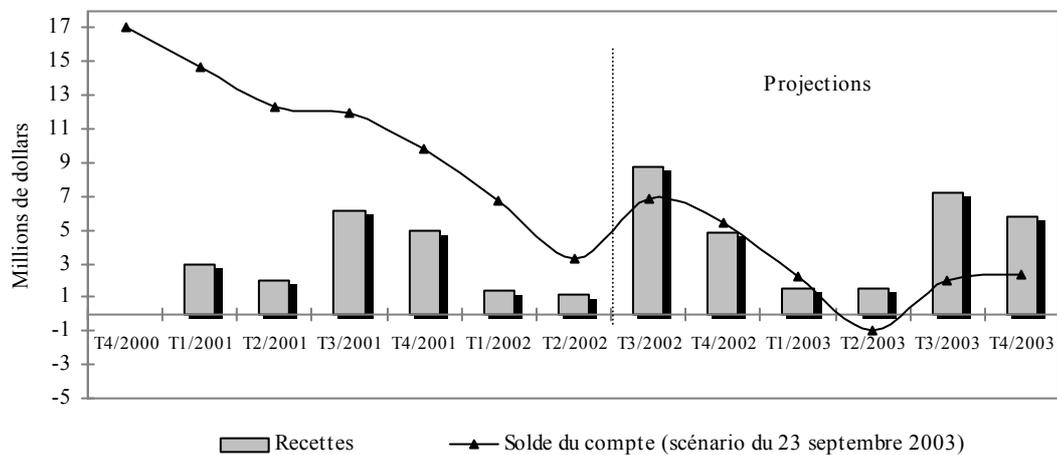
111. Avec à l'aide des États Membres qui ont été avertis de la situation en août 2002, un certain nombre de mesures ont été prises immédiatement pour éviter cette crise financière. En décembre 2002, le solde des fonds à des fins générales était revenu à 9,1 millions de dollars alors que les prévisions avaient fait craindre un chiffre de 2,6 millions de dollars seulement, soit une hausse de 6,5 millions de dollars en six mois qui s'expliquait comme suit:

- a) Des économies de 3,8 millions de dollars en remplaçant des ressources à des fins générales par des contributions à des fins spéciales supplémentaires, en mettant fin à des projets et en limitant les dépenses;
- b) Des contributions à des fins générales supplémentaires de 1,2 million de dollars;
- c) Une augmentation de 0,7 million de dollars du remboursement des dépenses d'appui par rapport aux prévisions;
- d) Des économies de 0,4 million de dollars en gelant des postes financés par des contributions à des fins générales;
- e) Des économies de 0,4 million de dollars grâce à des gains de change et à un taux d'inflation inférieur aux prévisions.

Figure XV

**Solde du compte des ressources à des fins générales, projections 2001-2003<sup>a</sup>**

(en millions de dollars)



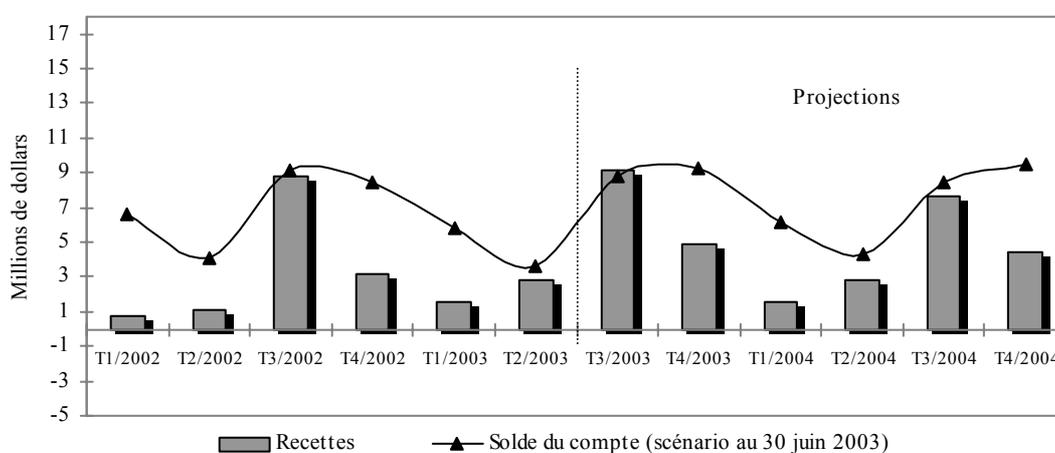
<sup>a</sup> Scénario au 23 septembre 2002.

112. Grâce au souci constant de bonne gouvernance, déjà mentionné dans les chapitres précédents, le regain de confiance des États Membres s'est traduit par une augmentation de 23 % des recettes à des fins générales, qui sont passées de 15 millions de dollars en 2002 à 18,5 millions de dollars en 2003. Vu cette évolution positive des recettes, la stabilisation du solde du compte et l'adoption par la Commission des stupéfiants de la résolution 46/9 sur un financement sûr et prévisible, on prévoit de disposer en 2004 de ressources à des fins générales suffisantes pour pouvoir proroger les contrats du personnel et honorer d'autres engagements contractuels sur une base annuelle. La figure XVI illustre l'évolution effective et attendue des recettes et du solde du compte des ressources à des fins générales.

Figure XVI

**Solde du compte des ressources à des fins générales, projections révisées 2002-2004<sup>a</sup>**

(en millions de dollars)

<sup>a</sup> Scénario au 30 juin 2003.

113. Conformément aux lignes directrices établies par la Commission concernant les informations à fournir sur l'utilisation des ressources à des fins générales, le tableau 11 a été établi.

Tableau 11  
**Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: utilisation des ressources à des fins générales, 2002-2003**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget initial</i>	<i>Montant total des dépenses prévues</i>	<i>Solde</i>
<b>A. Programme</b>			
1. Par secteur			
Orientations, législation et sensibilisation	1 962,1	1 771,5	190,6
Prévention et réduction de l'abus des drogues	944,3	590,0	354,3
Développement alternatif et surveillance des cultures illicites	1 050,0	558,7	491,3
Répression du trafic des drogues	3 008,5	2 989,1	19,4
<b>Total, par secteur</b>	<b>6 964,9</b>	<b>5 909,3</b>	<b>1 055,6</b>
2. Par région			
Afrique	576,0	512,5	63,5
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Moyen-Orient	906,2	985,6	(79,4)
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	854,3	775,1	79,2
Amérique latine et Caraïbes	2 016,7	952,1	1 064,6
Programme mondial	2 611,7	2 684,0	(72,3)
<b>Total, par région</b>	<b>6 964,9</b>	<b>5 909,3</b>	<b>1 055,6</b>
<b>B. Appui</b>			
Appui aux programmes			
– Bureaux extérieurs	12 683,5	12 742,1	(58,6)
– Siège	5 049,5	5 210,5	(161,0)
– Agents d'exécution	169,5	35,2	134,3
	17 902,5	17 987,8	(85,3)
Gestion et administration	10 281,6	10 318,4	(36,8)
<b>Total, appui</b>	<b>28 184,1</b>	<b>28 306,2</b>	<b>(122,1)</b>
<b>Total général, A et B</b>	<b>35 149,0</b>	<b>34 215,5</b>	<b>933,5</b>

114. Les chiffres figurant dans le tableau 11 illustrent le contrôle budgétaire strict de l'utilisation des fonds, puisqu'au total 0,9 million de dollars d'économies budgétaires ont été réalisées pour stabiliser le compte des ressources à des fins générales.

## 2. Ressources à des fins spéciales

115. Les ressources à des fins spéciales sont réservées à des projets et activités spécifiques. Elles peuvent être réservées soit à des fins génériques, à savoir à une région ou à un thème, soit exclusivement à certaines fins, c'est-à-dire à un projet donné voire à une rubrique budgétaire précise. Actuellement, seuls quelques donateurs versent des ressources à des fins génériques, ce qui rend la

programmation moins flexible. Ce phénomène, associé à d'autres facteurs opérationnels et politiques a contribué à faire baisser le taux d'exécution. Ainsi, les dépenses afférentes aux programmes ont chuté de 61,5 millions de dollars en 2000 à 48,7 millions de dollars en 2001, puis à 47,5 millions de dollars en 2002. Par contre, les recettes à des fins spéciales, réservées pour la plupart exclusivement à certaines fins, sont passées de 49,2 millions de dollars en 2000 à 52,2 millions de dollars en 2001 et à 59,1 millions de dollars en 2002. En 2003, avec le lancement de réformes de la gestion, les États Membres donnent des signes encourageants de leur regain de confiance dans l'Office. Les recettes à des fins spéciales devraient diminuer pour s'établir à 53 millions de dollars et les dépenses afférentes aux programmes, financées à hauteur de 95 % au moyen de ressources à des fins spéciales, devraient atteindre 59 millions de dollars, ce qui correspondrait à un renversement de la tendance à l'accumulation des ressources à des fins spéciales enregistrée antérieurement.

## B. Budget d'appui

### 1. Vue d'ensemble

116. Le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élève à 35,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3 millions de dollars (9,2 %) par rapport au budget d'appui révisé pour ce même exercice, comme il ressort du tableau 12 ci-après. Il fait apparaître une diminution en volume de 485 300 dollars (1,5 %) et une variation des coûts de 3,4 millions de dollars (10,5 %). Ce budget a permis de financer des activités inscrites au budget-programme, d'un montant estimé à 106 millions de dollars, comme indiqué plus haut.

Tableau 12

#### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires pour le budget d'appui, 2002-2003

(en milliers de dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Prévisions de dépenses finales 2002-2003</i>
A. Réseau des bureaux extérieurs				
Afrique et Moyen-Orient	3 877,3	42,4	43,3	3 963,0
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale	3 703,6	47,3	34,4	3 785,3
Asie du Sud	729,0	(10,0)	(92,5)	626,5
Asie de l'Est et Pacifique	3 923,5	36,5	200,5	4 160,5
Amérique latine et Caraïbes	5 535,5	(4,1)	8,2	5 539,6
<b>Total, bureaux extérieurs</b>	<b>17 768,9</b>	<b>112,1</b>	<b>193,9</b>	<b>18 074,9</b>
B. Appui aux programmes, siège	5 933,2	(323,2)	1 378,1	6 988,1
<b>Total, appui aux programmes</b>	<b>23 702,1</b>	<b>(211,1)</b>	<b>1 572,0</b>	<b>25 063,0</b>
C. Gestion et administration	8 729,3	(274,2)	1 863,3	10 318,4
<b>Total général</b>	<b>32 431,4</b>	<b>(485,3)</b>	<b>3 435,3</b>	<b>35 381,4</b>

## **2. Variations du volume**

117. Grâce à une maîtrise des coûts rigoureuse, des diminutions ou des économies en termes de volume ont pu être obtenues au siège, en particulier pour les consultants (119 800 dollars), les voyages officiels (277 800 dollars), les frais de communication (44 900 dollars) et le matériel (100 200 dollars). Sur le terrain, d'importantes économies ont été réalisées pour les voyages officiels (30 900 dollars), le matériel (24 600 dollars) et la location et l'entretien des locaux à usage de bureaux (131 100 dollars), certains gouvernements ayant mis à disposition des locaux à titre gracieux ou moyennant un faible coût.

118. Au paragraphe 30 du document présentant le budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.7/2003/15), la Commission a été informée que le Directeur exécutif avait décidé de ne pas pourvoir huit postes vacants et de limiter à six mois la durée des contrats du personnel dont les postes étaient financés par des ressources à des fins générales. Il a également été fait part à la Commission du fait que si la situation financière s'améliorait en 2003, le Directeur exécutif reviendrait en partie ou en totalité sur ces décisions. Le solde du compte des ressources à des fins générales s'étant stabilisé, comme exposé plus haut, le Directeur exécutif a décidé, en mai 2003, de proroger à nouveau pour un an les contrats du personnel dont les postes étaient financés par des ressources à des fins générales et de pourvoir les postes de chef du Service du partenariat dans le développement et de chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Cela s'est traduit dans le budget par une augmentation en volume de 374 500 dollars. Compte tenu des prochains remplacements des représentants en poste à la Barbade, en Égypte, en Ouzbékistan, au Pérou, en République démocratique populaire lao et au Sénégal en application de la politique de rotation, une réserve de 200 000 dollars est constituée afin de couvrir les frais de réinstallation. Il a en outre fallu assurer, en Colombie et en Ouzbékistan, des services de sécurité qui n'avaient pas été prévus, et ce pour un montant de 64 000 dollars.

119. Comme indiqué ci-après, 13 postes, pour lesquels 1,8 million de dollars ont été inscrits au budget, ont été transférés du budget d'appui au programme de base car après analyse, on a jugé que les tâches correspondant à ces postes seraient ainsi classées de manière plus adéquate. Les chiffres du budget d'appui dans le tableau ci-dessus ont été ajustés de manière à tenir compte de cette réorganisation.

## **3. Variations des coûts**

120. Les dépenses au siège étant effectuées essentiellement en euros, monnaie qui s'est renforcée récemment par rapport au dollar des États-Unis, il est jugé nécessaire de réévaluer les coûts à hauteur d'environ 394 000 dollars. Par ailleurs, la révision du barème des traitements, tant pour les administrateurs que les agents des services généraux, s'est traduite par une augmentation des coûts de 2,3 millions de dollars au siège et 0,3 million de dollars dans les bureaux extérieurs. Le barème révisé est entré en vigueur après l'établissement du budget révisé du Fonds. Le reste des variations de coûts, soit 0,7 million de dollars, s'explique par la révision des taux d'inflation.

## C. Budget-programme par secteur thématique et par région

### 1. Vue d'ensemble

121. Les réalisations concrètes de l'exercice biennal 2002-2003 sont exposées plus haut au chapitre III. Le budget-programme final, tel qu'il figure aux tableaux 13 (par secteur) et 14 (par région), comprend les dépenses effectives pour les 18 premiers mois et des estimations de dépenses pour les 6 mois restants de 2003. Il en ressort un taux d'exécution du programme de 80,5 % par rapport au budget révisé, en amélioration par rapport à l'exercice biennal 2000-2001, où ce taux était de 74 %.

Tableau 13

#### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires par secteur, 2002-2003

(en milliers de dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Prévisions de dépenses finales 2002-2003</i>
<b>A. Programme de base</b>				
Orientations, législation et sensibilisation	4 759,0	(2 074,1)	79,4	2 764,3
Prévention et réduction de l'abus des drogues	1 561,0	173,7	26,0	1 760,7
Surveillance des cultures illicites	370,0	219,3	6,2	595,5
Répression du trafic des drogues	3 289,0	1 791,1	54,8	5 134,9
<b>Total, programme de base</b>	<b>9 979,0</b>	<b>110,0</b>	<b>166,4</b>	<b>10 255,4</b>
<b>B. Programme de coopération technique</b>				
Orientations, législation et sensibilisation	11 281,3	(5 071,7)	154,7	6 364,3
Prévention et réduction de l'abus des drogues	40 321,4	(10 563,7)	802,7	30 560,4
Surveillance des cultures illicites	80,0	434,1	22,8	536,9
Développement alternatif	33 314,7	(10 113,4)	610,5	23 811,8
Répression du trafic des drogues	37 005,7	(3 198,1)	968,5	34 776,1
<b>Total, coopération technique</b>	<b>122 003,1</b>	<b>(28 512,8)</b>	<b>2 559,2</b>	<b>96 049,5</b>
<b>Total, budget-programme</b>	<b>131 982,1</b>	<b>(28 402,8)</b>	<b>2 725,6</b>	<b>106 304,9</b>

Tableau 14

#### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires par région, 2002-2003

(en milliers de dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Prévisions de dépenses finales 2002-2003</i>
<b>A. Programme de base</b>				
Programme mondial	9 979,0	110,0	166,4	10 255,4
<b>Total, programme de base</b>	<b>9 979,0</b>	<b>110,0</b>	<b>166,4</b>	<b>10 255,4</b>
<b>B. Programme de coopération technique</b>				
Programme mondial	3 515,9	(494,6)	49,8	3 071,1
Afrique et Moyen-Orient	15 341,5	(7 207,4)	523,2	8 657,3
Europe centrale et orientale	3 272,3	881,9	267,2	4 421,4

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Prévisions de dépenses finales 2002-2003</i>
Asie occidentale et centrale	22 807,8	(7 856,4)	331,3	15 282,7
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	26 026,4	(6 845,6)	8,9	19 189,7
Amérique latine et Caraïbes	51 039,2	(6 990,7)	1 378,8	45 427,3
<b>Total, coopération technique</b>	<b>122 003,1</b>	<b>(28 512,8)</b>	<b>2 559,2</b>	<b>96 049,5</b>
<b>Total, budget-programme</b>	<b>131 982,1</b>	<b>(28 402,8)</b>	<b>2 725,6</b>	<b>106 304,9</b>

## 2. Programme de base

122. Conformément aux suggestions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, le budget-programme est divisé en un programme de base et un programme de coopération technique. Le premier comprend les activités qui ont été décidées par les organes directeurs et qui sont de caractère permanent. Le second comprend les activités de caractère non permanent menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Cette distinction est importante pour deux raisons. Premièrement, les postes correspondant à des tâches essentiellement fonctionnelles ont été transférés du budget d'appui au budget-programme. Deuxièmement, les activités de caractère permanent ne sont pas regroupées en projets limités dans le temps mais intégrées dans un cycle budgétaire biennal, – comme celui du budget d'appui – soumis à l'approbation de la Commission des stupéfiants.

123. S'agissant du Fonds du PNUCID, le budget du programme de base s'élève à 10,2 millions de dollars. Sur les 67 postes prévus au titre de ce programme (32 postes d'administrateur et 35 postes d'agent des services généraux), 21 (soit 14 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux) sont inscrits au budget ordinaire. Treize postes (4 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux) sont transférés depuis le budget d'appui et 33 postes (14 postes d'administrateur et 19 postes d'agent des services généraux) le sont depuis le budget-programme. À des fins de comparaison, le budget révisé approuvé du Fonds est adapté, sur le modèle du budget final, pour faire apparaître le programme de base. Le tableau 15 récapitule les ajustements apportés conformément à la catégorisation des dépenses.

Tableau 15

### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: ressources nécessaires au titre du programme de base, 2002-2003

(en milliers de dollars)

		<i>Budget final 2002-2003</i>
A. Par source		
Transferts depuis le budget d'appui		
Dépenses de personnel		1 812,1
Dépenses de fonctionnement		-
Transferts depuis le budget-programme		
Dépenses de personnel		4 131,1
Dépenses de fonctionnement		4 312,2
<b>Total, A</b>		<b>10 255,4</b>

	<i>Budget final 2002-2003</i>
B. Par objet de dépense	
Dépenses de personnel	5 943,2
Dépenses de fonctionnement	4 312,2
<b>Total, B</b>	<b>10 255,4</b>

## V. Exécution du budget: Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

### A. Vue d'ensemble de la situation financière

124. En mars 2001, comme exposé au chapitre 14 du document A/56/6, les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour 2002-2003 étaient chiffrées à 5,4 millions de dollars. Ce montant a été revu et porté à 6,3 millions de dollars en 2003 compte tenu des postes supplémentaires destinés au Service de la prévention du terrorisme. Les ressources extrabudgétaires nécessaires étaient évaluées à 5,4 millions de dollars. Après le lancement en Afghanistan, en 2003, du programme relatif à la justice pénale, ce montant a été porté à 6,9 millions. Environ 60 % des ressources nécessaires pour appuyer l'exécution du programme devraient être recouvrées d'ici la fin de 2003, le reste devant être versé au cours de l'exercice biennal suivant.

#### Ressources à des fins générales et à des fins spéciales

125. Le solde des comptes des ressources à des fins générales et des ressources à des fins spéciales, qui s'établissait à 8 millions de dollars au début de 2002, devrait passer à 12,9 millions de dollars d'ici la fin de 2003. Compte tenu du rapport usuel entre les ressources à des fins générales et les ressources à des fins spéciales, 95 % de ce montant (soit 12,3 millions de dollars) est destiné à des fins spéciales et 0,6 million de dollars à des fins générales. Ce dernier chiffre est jugé suffisant pour tenir des engagements prévisionnels de dépenses relativement modestes, tandis que les ressources à des fins spéciales sont réservées à des projets futurs. Une réserve pour imprévus de 0,2 million de dollars a par ailleurs été prélevée sur les contributions volontaires.

### B. Budget

126. Selon les prévisions révisées pour l'exercice biennal, des ressources extrabudgétaires d'environ 6,9 millions de dollars versées au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale devraient permettre de mener des activités de fond et des activités de coopération technique en complément des activités menées par les deux conseillers interrégionaux qui sont prévues au chapitre 21 du budget ordinaire (Programme ordinaire de coopération technique). Les activités financées au moyen du Fonds complètent celles financées à l'aide du budget ordinaire. Les ressources nécessaires sont présentées dans le tableau 16.

Tableau 16  
**Lutte contre la criminalité: ressources nécessaires, 2002-2003**  
(en milliers de dollars)

	Dépenses effectives 1998-1999	Crédits ouverts 2000-2001	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévalu- ation des coûts	Dépenses prévues pour 2002-2003
			Montant	Pourcen- tage			
<i>Budget ordinaire</i>							
Organes directeurs	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4
Programme de travail	4 536,3	4 348,7	826,2	18,9	5 174,9	108,8	5 283,7
<b>Total</b>	<b>4 798,0</b>	<b>4 821,3</b>	<b>493,3</b>	<b>10,2</b>	<b>5 314,6</b>	<b>116,5</b>	<b>5 431,1</b>
<i>Budget ordinaire révisé</i>						908,7	908,7
<b>Total, chapitre 14</b>	<b>4 798,0</b>	<b>4 821,3</b>					<b>6 339,8</b>
<i>Chapitre 21, Coopération technique</i>							
	1 082,5	886,9					949,3
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>5 880,5</b>	<b>5 708,2</b>					<b>7 289,1</b>
<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>							
Programme de travail	2 526,8	5 397,6					6 900,0
<b>Total, Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</b>	<b>2 526,8</b>	<b>5 397,6</b>					<b>6 900,0</b>
<b>Total, lutte contre la criminalité</b>	<b>8 407,3</b>	<b>11 105,8</b>					<b>14 189,1</b>

## VI. Budget ordinaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2002-2003

### A. Programme de lutte contre la drogue

127. Comme exposé au chapitre 15 du document A/56/6, les ressources nécessaires au titre de ce programme pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 14 367 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 648 800 dollars (ou 4,7 % aux taux de 2000-2001). Cette augmentation résulte d'une série de modifications apportées aux activités et aux ressources correspondantes proposées sous ce chapitre, qui sont récapitulées comme suit dans le tableau 17.

Tableau 17

**Budget ordinaire, contrôle des drogues: ressources nécessaires, par grande rubrique**

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Dépenses effectives 1998-1999	Crédits ouverts 2000-2001	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévalu- ation des coûts	Dépenses prévues pour 2002-2003
			Montant	Pourcen- tage			
A. Organes directeurs Direction exécutive	781,6	1 126,7	-	-	1 126,7	56,9	1 183,6
B. et administration	1 645,5	1 501,0	(177,3)	(11,8)	1 323,7	21,1	1 344,8
C. Programme de travail	11 657,2	11 090,5	826,1	7,4	11 916,6	265,0	12 181,6
<b>Total partiel</b>	<b>14 084,3</b>	<b>13 718,2</b>	<b>648,8</b>	<b>4,7</b>	<b>14 367,0</b>	<b>343,0</b>	<b>14 710,0</b>

**B. Programme de lutte contre la criminalité**

128. Comme exposé au chapitre 14 du document A/56/6, les ressources nécessaires au titre de ce programme pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 5 314 600 dollars, soit une augmentation de 493 300 dollars (ou 10,2 % aux taux de 2000-2001) (voir tableau 18). L'accroissement des ressources, qui est le résultat net d'une augmentation des dépenses (826 200 dollars) et d'une diminution de ressources non renouvelables (un montant de 332 900 dollars avait été inscrit au budget de l'exercice précédent au titre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants), est lié à l'exécution des mandats visant à promouvoir la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Cet accroissement est le résultat d'une série de réaménagements des activités et des ressources correspondantes au titre de ce chapitre, y compris la création de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et de l'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel (consultants et experts, frais de voyage du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et mobilier et matériel).

Tableau 18

**Budget ordinaire, lutte contre la criminalité: ressources nécessaires, par grande rubrique**

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Dépenses effectives 1998-1999	Crédits ouverts 2000-2001	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévalu- ation des coûts	Dépenses prévues pour 2002-2003
			Montant	Pourcen- tage			
Organes directeurs	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4
Programme de travail	4 536,3	4 348,7	826,2	18,9	5 174,9	108,8	5 283,7
<b>Total partiel</b>	<b>4 798,0</b>	<b>4 821,3</b>	<b>493,3</b>	<b>10,2</b>	<b>5 314,6</b>	<b>116,5</b>	<b>5 431,1</b>



**Troisième partie**  
**Budget-programme pour l'exercice**  
**biennal 2004-2005**



## Troisième partie

# Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

### VII. La voie du progrès

129. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 reflète la détermination à accroître les performances et les résultats grâce à l'établissement, en concertation avec toutes les parties prenantes, de priorités stratégiques à une meilleure planification des activités et à des gains d'efficacité dans l'exécution sur le terrain. Il s'agit en premier lieu d'intégrer le programme de lutte contre la drogue et le programme de lutte contre la criminalité et d'aller prudemment de l'avant tout en pratiquant une discipline budgétaire rigoureuse. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des réformes qui ont été engagées depuis le milieu de l'année 2002 pour favoriser l'emploi efficient des ressources limitées conformément aux priorités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

#### A. Jeter les bases de la stabilité et de la croissance

130. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, plusieurs initiatives ont été prises qui allaient avoir des conséquences importantes pour les opérations de l'Office. En mai 2002, les États Membres et le personnel ont accueilli avec satisfaction un plan prévoyant des améliorations concernant la gouvernance; le financement; les opérations; les relations entre l'administration et le personnel et la communication. L'examen, par une équipe spéciale, des priorités opérationnelles de l'Office, qui a demandé six mois, était au cœur de ce plan. Un document intitulé "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme" a été publié en janvier 2003 à l'issue de consultations approfondies avec les États Membres, les organisations de la société civile et le personnel.

131. Parallèlement, des réformes en matière de gestion ont été engagées au cours du premier semestre de 2003 pour préparer la mise en oeuvre des priorités opérationnelles. Il s'agissait en premier lieu de rationaliser les fonctions de l'Office, de reprofiler le réseau des bureaux extérieurs, de faire en sorte que l'assise financière soit stable et prévisible et d'améliorer la gestion des ressources humaines, le contrôle financier et les technologies de l'information. Des outils de planification essentiels, comme les profils de pays et les programmes stratégiques directeurs, ont été adoptés pour justifier et adapter aux réalités du terrain le futur portefeuille d'activités opérationnelles. Les grands objectifs à l'origine de ces réformes étaient les suivants:

- a) Renforcer les fonctions opérationnelles, normatives et analytiques;
- b) Créer des synergies et faire des économies grâce à l'intégration des fonctions drogue et criminalité;
- c) Améliorer l'exécution des projets grâce à la réaffectation de ressources au réseau de bureaux extérieurs;
- d) Établir des nouvelles fonctions dans les domaines de la recherche et du développement institutionnel;

- e) Séparer la conception, l'approbation, l'exécution et l'évaluation des projets;
- f) Intégrer la gestion des ressources humaines, la gestion financière et les technologies de l'information;
- g) Offrir au personnel des possibilités de perfectionnement et de roulement dans diverses fonctions et dans divers lieux d'affectation;
- h) Encourager le personnel des bureaux extérieurs à mettre à profit l'expérience du personnel du Siège, et vice-versa.

132. Les priorités opérationnelles et le processus général de réforme administrative étaient considérées comme des facteurs de changement complémentaires. Il fallait aligner l'action de l'Office sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et mieux aider les États Membres dans la lutte contre les nouvelles menaces que la drogue, la criminalité et le terrorisme font peser sur le monde. L'Office est résolu à montrer qu'il sait faire un usage optimal de ses ressources.

133. Même si l'Office est tout à fait conscient de l'importance des gains de performance, l'exercice biennal 2004-2005 constituera à deux égards essentiels une période de transition. Alors que l'intégration des activités concernant la drogue et la criminalité sera menée à terme au niveau opérationnel, il faudra davantage de temps pour concrétiser cette intégration au niveau financier et à celui de l'élaboration des options fondamentales. L'ONUDC et le Centre pour la prévention internationale du crime conserveront donc leur identité pour ce qui est de la gestion de leurs fonds respectifs et de l'appui à fournir à leurs organes directeurs, qui sont différents.

## **B. Priorités opérationnelles pour le moyen terme**

134. Fin 2002, à la suite de consultations approfondies avec les États Membres, les représentants de la société civile et le personnel, l'Office a publié les "priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme". Ce document indique six priorités de nature à renforcer la pertinence, l'impact, le rapport coût-efficacité et les perspectives de financement des activités opérationnelles de l'Office. Adopter une démarche intégrée pour lutter contre la drogue, la criminalité et le terrorisme est un objectif essentiel de l'Office.

135. En décembre 2002, et de nouveau en janvier 2003, les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne ont examiné et approuvé les priorités opérationnelles que les États Membres allaient par ailleurs appuyer énergiquement à la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants (avril 2003) et à la douzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (mai 2003). À ces deux occasions, l'Office a été invité à faire en sorte que l'intégration proposée des opérations contre la drogue, la criminalité et le terrorisme aboutisse à une intégration analogue de la structure institutionnelle.

136. Les priorités opérationnelles doivent être interprétées d'une manière souple, comme lignes directrices pour le moyen terme. Leur importance relative pour la planification des activités opérationnelles variera en fonction du stade de développement et des besoins sociaux des pays bénéficiant d'une assistance. Pour

composer comme il convient la gamme des activités à mener dans chacun des pays, ce qui est essentiel, il faut faire preuve de clairvoyance en matière de gestion, connaître les besoins et employer judicieusement les moyens. En tant que lignes directrices pour le moyen terme, les priorités opérationnelles impliquent un engagement à:

- a) Traiter de façon intégrée les questions intéressant la drogue et le crime;
- b) Inscrire les questions concernant la drogue et le crime dans le contexte de développement durable;
- c) Maintenir l'équilibre entre les activités de prévention et de répression;
- d) Choisir des opérations sur la base des connaissances et d'une vision stratégique;
- e) Contribuer à mettre en place des institutions pour promouvoir les meilleures pratiques internationales;
- f) Optimiser les ressources pour tirer parti de la force des partenariats.

137. Mais les priorités claires ne sont pas suffisantes, leur contexte doit être également précisé. Un certain nombre de principes directeurs permettront d'encadrer les opérations. Premièrement, l'Office traitera spécialement les questions ayant des incidences transfrontalières. Deuxièmement, il mettra à profit le potentiel sans égal de l'Organisation des Nations Unies et le cadre multilatéral qu'elle offre pour tenir des consultations et lancer des actions. Troisièmement, il tiendra compte des sexospécificités.

138. Il faut réunir un ensemble de conditions préalables pour que les opérations prioritaires soient effectivement mises en œuvre. Avant tout, il faut disposer de ressources financières saines, prévisibles et stables. On a également besoin de personnel possédant les compétences voulues, et celui-ci doit être appuyé par un système de gestion efficace. Les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doivent être correctement intégrés et pouvoir communiquer de façon satisfaisante avec le Siège.

139. C'est de la mesure dont l'Office parvient à mieux rendre des comptes que dépend la mise en œuvre régulière des priorités opérationnelles. La crédibilité et la transparence, qui sont la garantie de meilleures relations avec les différentes parties prenantes, sont également encouragées avec force au niveau opérationnel. Un mécanisme d'évaluation indépendant, l'accès en ligne à l'information financière et d'autres mesures de gestion aident à faire en sorte que les opérations futures offrent un bon rapport qualité-prix.

140. On trouvera ci-dessous, à la section XII, des informations sur la structure, par priorités opérationnelles, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

### **C. Rapport intérimaire sur la réforme de la gestion**

141. À la suite du changement de direction intervenu en mai 2002, les États Membres et le personnel dans son ensemble ont accueilli avec satisfaction

l'application d'un plan d'action axé sur les cinq secteurs prioritaires suivants: gouvernance, financement, opérations, ressources humaines et communication.

#### **1. Restructuration**

142. L'examen des priorités opérationnelles, dont il a été question ci-dessus, a été suivi, début 2003, par l'examen du programme de travail de toutes les divisions et par celui de la structure de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de son réseau de bureaux extérieurs. Compte tenu des conclusions de ces examens, on a établi une nouvelle structure organique qui facilitera le traitement intégré des activités visant à faire face aux menaces constituées par la drogue, la criminalité et le terrorisme. La structure organique consolidée et une matrice montrant les liens entre les services chargés des activités opérationnelles figurent à l'annexe II.

#### **2. Méthode des quatre éléments**

143. La structure se compose des quatre éléments suivants: a) une division opérationnelle chargée de gérer les programmes d'assistance technique en matière de renforcement des capacités; b) une division des traités qui fournit des services aux organes directeurs, observe l'application des conventions existantes et fournit des services juridiques en vue de l'application des traités; c) une division de l'analyse des politiques et des relations publiques, chargée de renforcer l'autorité intellectuelle de l'Office et la coopération avec d'autres partenaires (organisations internationales ou non gouvernementales); d) un élément de gestion chargé de fournir des services en matière de ressources humaines, de technologies de l'information et de gestion financière. Le mandat de ces différents éléments est présenté à l'annexe II.

#### **3. Évaluation et présentation de l'information financière**

144. Un mécanisme d'évaluation indépendant, dont les conclusions seront présentées aux cadres dirigeants et aux États Membres est une composante importante de cette nouvelle structure organique. Dès à présent, les États membres ont accès en ligne au système de gestion de l'information financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ProFi). Ce système souple et transparent permet de pourvoir, dans le court et le moyen terme, à la plupart des besoins de l'Office en matière de gestion des ressources. Le système sera élargi en 2004 (ProFi phase 2) pour permettre l'accès en temps réel à des informations techniques sur les activités menées au titre des projets.

#### **4. Gestion des ressources humaines**

145. La restructuration du Siège et le reprofilage du réseau de bureaux extérieurs ont entraîné le redéploiement de postes nécessaires pour assumer de nouvelles fonctions et pour renforcer les services chargés des activités opérationnelles. À la suite de consultations avec les représentants du personnel, on a adopté une politique de rotation des effectifs qui garantit que tous les fonctionnaires atteignent le niveau le plus élevé d'expérience professionnelle dans différents emplois et dans différents lieux d'affectation. Cette politique est conforme à la politique de mobilité définie par le Secrétaire général. L'importance accordée à la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, une nouvelle politique proposant au personnel une organisation souple du travail, qui aide à concilier travail et vie

privée et la mise en place dans l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans l'Office des Nations Unies à Vienne d'une antenne du bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies sont au nombre des autres améliorations opérées.

#### **5. Ressources stables et prévisibles**

146. On a fait, et continuera à faire, des efforts considérables pour obtenir que l'Office dispose à l'avenir de ressources stables et prévisibles qui lui permettent de soutenir l'infrastructure et les activités financées au moyen de contributions volontaires. Dans cet ordre d'idées, la Commission des stupéfiants, dans sa résolution 46/9, a esquissé un certain nombre de mesures à prendre pour atteindre ce but. S'ajoutant aux initiatives visant à maximiser les ressources fournies par ses donateurs traditionnels, l'Office cherche à développer le cofinancement grâce à la participation aux coûts et au versement de contributions de contrepartie en espèces par le gouvernement des pays bénéficiant d'une aide. La mobilisation de ressources additionnelles auprès des fondations et du secteur des entreprises et la mise en place de partenariats novateurs avec les organisations non gouvernementales, les volontaires et des mentors sont également considérés comme très importantes. L'Office continue à s'adresser aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organismes bilatéraux de développement pour nouer des alliances stratégiques au niveau de la planification et au niveau opérationnel.

#### **6. Outils de planification des projets**

147. Dans leur grande majorité, les activités opérationnelles de l'Office reposeront de plus en plus sur les programmes stratégiques directeurs de pays ou de région, qui ont été élaborés avec les parties prenantes en 2003. Trouvant leur origine dans les profils de pays et les profils régionaux détaillés établis par l'Office, ces programmes directeurs, qui indiquent la raison d'être et l'orientation des activités opérationnelles de l'Office, peuvent être consultés sur le site Web ONUDC de l'Office.

#### **7. Mécanisme d'approbation des projets**

148. Le mandat du Comité du programme et des projets, chargé d'approuver toutes les activités opérationnelles, a été ajusté pour tenir compte de la réforme de la gestion. Le Comité veille à ce que les propositions de projet satisfassent aux priorités opérationnelles, correspondent exactement aux besoins des pays et des clients, et contiennent l'engagement de considérer la qualité des projets, une démarche axée sur les résultats et la maîtrise rigoureuse des coûts comme des objectifs fondamentaux. Le Comité des programmes et des projets n'examine pas seulement les différents projets, mais contrôle aussi la qualité, l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble des activités opérationnelles.

#### **8. Transparence**

149. Tout au long du processus de réforme de la gestion, l'accent a été mis sur l'ouverture et la transparence. Créé en mai 2002, le Comité exécutif fait fonction d'organe directeur chargé d'appuyer la définition de politiques et la prise de décisions par le Directeur exécutif. Il est constitué par tous les directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Office des Nations Unies à

Vienne. Par ailleurs, le Directeur exécutif et les cadres dirigeants rencontrent souvent les représentants des États Membres et le personnel pour les tenir au courant de faits récemment survenus. Des informations sur le travail et les décisions de l'Office sont couramment présentées en ligne. On trouvera ci-après la récapitulation des réformes en matière de gestion entreprises au cours de la période biennale 2002-2003.

### **Mesures de réforme de la gestion adoptées au cours de la période biennale 2002-2003**

#### **Application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

- Création du Comité exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- Définition des priorités opérationnelles
- Examen du programme de travail des divisions
- Nouvelle structure organique (nouvelle circulaire ST/SGB/Org)
- Reprofilage des bureaux extérieurs
- Redéploiement des postes au Siège et entre le Siège et le terrain
- Adoption d'une politique de rotation de personnel
- Réforme du Comité des programmes et des projets
- Nouveaux profils de pays et programmes stratégiques directeurs
- Création d'un mécanisme d'évaluation indépendant
- Mise à disposition en ligne de l'information financière (par ProFi)
- Transfert à Vienne de la gestion du Fonds des Nations Unies à la prévention du crime et la justice pénale
- Consultations avec les parties prenantes – États Membres, personnel et Siège de l'Organisation des Nations Unies
- Mesure visant à établir un équilibre entre le travail et la vie de famille – organisation flexible du travail

#### **En cours d'application:**

- Nouvelles initiatives visant à développer le cofinancement et les partenariats
- Accès en ligne à des informations techniques sur les projets (ProFi phase 2)

## **D. Rattraper le monde réel**

150. La Déclaration du Millénaire a fait du développement durable un objectif de l'Organisation des Nations Unies. Le développement durable a de nombreux aspects.

Il impose le partage des ressources de la planète pour promouvoir la dignité humaine. Il exige en outre une bonne gestion des ressources afin de transmettre aux générations futures un monde meilleur que celui dans lequel nous vivons maintenant. Il suppose toutefois aussi une amélioration de la sécurité des personnes en leur permettant notamment de vivre sans craindre les comportements incivils. C'est un aspect essentiel pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui est chargé d'aider les États Membres dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme.

151. La drogue, la criminalité et le terrorisme posent des problèmes transnationaux ayant des répercussions non négligeables sur le plan local. L'abus de drogues et le phénomène connexe du VIH/sida constituent désormais une sérieuse menace pour la santé dans la majorité des pays. Dans les pays pauvres, les coûts sanitaires et économiques peuvent monter en flèche. À l'échelle mondiale, la justice pénale doit faire face aux problèmes énormes posés par les organisations criminelles transnationales qu'enrichissent les produits illicites tirés du trafic de drogues, de la traite des êtres humains, du blanchissement de capitaux et de différentes manifestations de la cybercriminalité faisant appel aux techniques de pointe. Dans un nombre croissant de pays, il y a une crise de la sécurité urbaine. Les attaques terroristes à l'échelle mondiale continuent à mettre en lumière l'origine et la portée de la violence internationale.

152. La mondialisation de l'activité économique a créé un environnement dans lequel les biens publics ainsi que les maux publics, comme la drogue, le crime et le terrorisme, circulent sans entrave à l'intérieur et hors des frontières. La mondialisation des maux publics crée une menace importante pour la sûreté et la sécurité des citoyens dans toutes les régions du monde, augmentant le coût des échanges internationaux et entravant le plein épanouissement, à l'échelle mondiale, d'une économie libérale indispensable pour accroître le bien-être des hommes.

153. Rattraper le monde réel signifie également se rendre compte que, comme le montre la figure XVII, les progrès en matière de lutte contre la société incivile ont été très inégaux. Pendant une cinquantaine d'années, le monde a essayé de s'attaquer au phénomène de la drogue à l'aide de conventions internationales, de législations nationales et de moyens de lutte antidrogue. Mesuré à l'aune de l'objectif que l'Assemblée générale a fixé à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, la communauté internationale peut faire état de résultats encourageants. D'une manière générale, les progrès faits dans la lutte contre la criminalité organisée ont été plus lents, étant donné que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption ne sont pas encore entrées en vigueur. Tout en se développant, les législations nationales et les moyens mondiaux de répression et de coopération judiciaire internationale demeurent faibles. Le retard en matière de lutte contre le terrorisme est encore plus grand. Des instruments importants ont été ratifiés, mais les législations nationales font le plus souvent défaut et la coopération internationale s'est limitée à un petit nombre d'affaires spectaculaires.



recherche et d'analyse de l'Office, l'inverse est également vrai. La nouvelle structure organique de l'Office, qui vise à accroître la synergie de fonctions spécialisées, devrait faciliter sur le plan interne l'échange de connaissances, la planification et le contrôle communs. Le rôle des travaux normatifs est présenté à la section XI.

## VIII. Vue d'ensemble du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

157. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 permet d'envisager une croissance modérée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se concentrera sur la consolidation de la réforme administrative et sur les gains de productivité et de performance, plutôt que de s'engager sur la voie d'une expansion rapide.

158. Le budget-programme de l'Office pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) s'élève à 180,4 millions de dollars – 164,4 millions de dollars au titre de programme contre la drogue et 16 millions de dollars au titre du programme contre la criminalité – ce qui représente une augmentation de 12,7 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2002-2003. Le programme de travail proposé sera financé au moyen de contributions volontaires (86 %) et par le budget ordinaire (14 %) (voir tableau 19).

159. On a également établi, à partir d'un scénario à hypothèse haute, un budget pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élevant à 191,1 millions de dollars, dont 173,4 millions de dollars proviendraient du programme contre la drogue et 17,7 millions du programme contre la criminalité. L'hypothèse haute implique une augmentation de 19,4 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2002-2003. Ce scénario se réaliserait si les contributions aux projets, versées en particulier par les pays recevant une aide, dépassaient les projections faites en 2003.

Tableau 19

### Budget-programme consolidé, 2004-2005

(en millions de dollars)

<i>Intitulé</i>	<i>Budget-programme</i>		<i>Financement</i>			
	<i>Volume</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>Contributions volontaires</i>	<i>Part en pourcentage</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Part en pourcentage</i>
Budget 2002-2003	160,1	--	139,4	87,1	20,7	12,9
Budget 2004-2005 (scénario de référence)	180,4	12,7	155,2	86,0	25,2	14,0
Budget 2004-2005 (scénario à hypothèse haute)	191,1	19,4	165,9	86,8	25,2	13,2

160. En ce qui concerne l'exercice biennal 2004-2005 les hypothèses suivantes ont été retenues (dans les deux scénarios):

a) L'Office est capable d'exécuter le programme de travail proposé en gérant d'une manière efficiente ses ressources;

b) La tendance des contributions volontaires versées par les donateurs traditionnels se maintiendra, même si la qualité de ces ressources et les conditions dont elles sont assorties, ne laissent qu'une marge de manœuvre très étroite pour ce qui est de parer aux problèmes saisonniers de trésorerie influant sur l'exécution des projets et de lancer de nouvelles activités urgentes en prévision de l'annonce de contributions;

c) Les contributions volontaires versées par des donateurs non traditionnels connaîtront une augmentation modérée, dans la mesure où l'Office acquerra de l'expérience en négociant de nouveaux accords de cofinancement avec un plus grand nombre de pays recevant une aide, avec des organisations internationales et avec le secteur privé;

d) Le montant des ressources fournies au titre du budget ordinaire restera constant.

161. La structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) est présentée au tableau 20.

Tableau 20

**Structure du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en millions de dollars)

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
Projets de terrain (contributions volontaires)	138,1
Programmes de base (contributions volontaires)	17,1
Programmes de base (budget ordinaire)	10,3
Travaux normatifs	14,9
<b>Total</b>	<b>180,4</b>

162. Les activités opérationnelles axées sur le terrain proposées pour l'exercice biennal 2004-2005 trouvent leur origine dans les 23 programmes stratégiques directeurs que l'Office a établis en 2003 en coopération avec les parties prenantes intéressées. D'autres documents de ce genre sont en cours d'élaboration. Comme les années précédentes, le projet de programme de travail biennal est présenté par secteur thématique et par aire géographique. Toutefois, par suite de l'intégration, au niveau opérationnel, des programmes contre la drogue et contre la criminalité, il y a des changements de présentation et de terminologie par rapport aux budgets antérieurs, changements qui sont expliqués dans les sections correspondantes. Ces changements n'empêchent pas le maintien de l'identité du programme contre la drogue et du programme contre la criminalité en ce qui concerne la gestion des ressources dont chacun d'eux est doté et de l'appui qu'ils sont appelés à fournir à leurs organes directeurs respectifs.

163. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 répond aux exigences d'une budgétisation axée sur les résultats et est conforme au plan à moyen terme pour 2002-2005. Il présente des objectifs généraux et des indicateurs vérifiables de succès aux niveaux thématique et régional afin de mesurer les performances et les résultats généraux de l'Organisation dans le temps.

164. Des données de base sur l'implantation géographique générale et la répartition thématique du projet de budget pour 2004-2005 figurent dans les tableaux 21 et 22.

Les chiffres correspondent au coût total des opérations axées sur le terrain et des programmes de base (165,5 millions de dollars), mais ne tiennent pas compte des travaux normatifs de l'Office (14,9 millions de dollars), qui appuient l'ensemble des opérations.

Tableau 21  
**Budget-programme par région, 2004-2005**

(en millions de dollars)

<i>Région</i>	<i>Montant</i>	<i>Part en pourcentage</i>
Afrique et Moyen-Orient	16,1	9,7
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	27,0	16,3
Asie occidentale et centrale	38,1	23,0
Europe centrale et orientale	4,2	2,5
Amérique latine et Caraïbes	52,7	31,9
Ensemble des programmes de base (intéressant plusieurs régions)	27,4	16,6
<b>Total partiel</b>	<b>165,5</b>	<b>100,0</b>
Travaux normatifs	14,9	-
<b>Total</b>	<b>180,4</b>	<b>-</b>

Tableau 22  
**Budget-programme par thème, 2004-2005**

(en millions de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Montant</i>	<i>Part en pourcentage</i>
Défis mondiaux	91,2	55,2
Lutte contre les trafics	54,2	32,7
État de droit	8,6	5,2
Prévention du terrorisme	1,9	1,1
Programme de base intéressant plusieurs thèmes <sup>a</sup>	9,6	5,8
<b>Total partiel</b>	<b>165,5</b>	<b>100,0</b>
Travaux normatifs	14,9	-
<b>Total</b>	<b>180,4</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Programmes de base concernant la recherche et l'analyse, le laboratoire et les services scientifiques, les conseils juridiques, la sensibilisation et les technologies de l'information.

## IX. Budget-programme par secteur thématique

165. Le programme de travail par thème pour l'exercice biennal 2004-2005 décrit dans la présente section précise les grands objectifs, les résultats attendus et des indicateurs vérifiables de succès. Il permettra à l'avenir de présenter aux États Membres des rapports mesurant la performance et les résultats généraux de l'Organisation dans le temps. La présentation est conforme au modèle de budgétisation axée sur les résultats adopté par l'Organisation des Nations Unies et au plan à moyen terme pour 2002-2005. La présente section contient des informations sur les objectifs thématiques, les résultats et les indicateurs de succès au niveau des programmes et non à celui des pays ou des régions. Des données détaillées sur les objectifs, les résultats et les indicateurs de succès au niveau des

pays et des régions figurent dans une annexe (E/CN.7/2003/20/Add.1) et dans les différents descriptifs de projet que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime signe avec les gouvernements et les institutions coopérants.

166. Conformément aux priorités opérationnelles pour le moyen terme et à l'intégration des programmes contre la drogue et la criminalité au niveau opérationnel, le programme de travail proposé pour 2004-2005 est agencé par secteurs théorétiques dont l'appellation a changé: trois grands secteurs thématiques, qui comprennent chacun un ensemble d'activités présentées au tableau 23, sont les suivants: défis mondiaux, lutte contre les trafics et état de droit. Des points de vue technique et opérationnel, les travaux au titre de ces trois secteurs thématiques relèvent du Service de la sécurité humaine et du Service du partenariat dans le développement de la Division des opérations. Les activités relatives à la prévention du terrorisme sont menées par le Service de la prévention du terrorisme de la Division des traités. En outre, des connaissances indispensables pour les activités opérationnelles sont fournies au titre des programmes de base et par les services chargés des travaux normatifs. Nombre de ces services d'appui technique, notamment ceux qui sont fournis par la Division des traités (services juridiques), la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (laboratoire et services scientifiques, recherche et analyse, sensibilisation) et la Division de l'administration (technologies de l'information), concernent les trois grands secteurs thématiques. Les principaux objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs vérifiables de succès des programmes de base intéressant plusieurs secteurs sont également exposés dans la présente section. Les travaux normatifs font l'objet de la section XI. La nouvelle démarche thématique devrait améliorer sensiblement la pertinence, la coordination et l'efficacité des fonctions de l'Office aux niveaux opérationnel, cognitif, normatif et administratif.

Tableau 23

**Budget-programme par secteur thématique pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en millions de dollars)

<i>Activités par secteur thématique</i>	<i>2004</i>		<i>2005</i>		<i>Total 2004-2005</i>	
	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>
Défis mondiaux	44,8	54,8	46,4	55,4	91,2	55,2
1. VIH/sida	7,5	16,8	7,6	16,4	15,1	16,6
2. Prévention, traitement et réadaptation	17,4	38,8	15,7	33,8	33,1	36,3
3. Moyens de subsistance durables	19,9	44,4	23,1	49,8	43,0	47,1
Lutte contre les trafics	27,1	33,1	27,1	32,4	54,2	32,7
4. Lutte contre les stupéfiants	23,7	87,4	23,4	86,3	47,1	86,9
5. Lutte contre la criminalité organisée	1,9	7,0	2,1	7,8	4,0	7,4
6. Lutte contre le trafic des êtres humains	1,5	5,6	1,6	5,9	3,1	5,7
État de droit	4,3	5,3	4,3	5,1	8,6	5,2
7. Lutte contre la corruption	0,3	7,0	0,3	7,0	0,6	7,0
8. Lutte contre le blanchiment d'argent	2,2	51,1	2,2	51,1	4,4	51,1
9. Réforme de la justice pénale	1,8	41,9	1,8	41,9	3,6	41,9
Programmes de base intéressant plusieurs thèmes <sup>a</sup>	4,7	5,7	4,9	5,9	9,6	5,8

<i>Activités par secteur thématique</i>	<i>2004</i>		<i>2005</i>		<i>Total 2004-2005</i>	
	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>	<i>Montant des ressources (millions de dollars)</i>	<i>Part en pourcentage</i>
Actions de prévention du terrorisme	0,9	1,1	1,0	1,2	1,9	1,1
<b>Total partiel</b>	<b>81,8</b>	<b>100</b>	<b>83,7</b>	<b>100</b>	<b>165,5</b>	<b>100</b>
Travaux normatifs	7,4	--	7,5	--	14,9	--
<b>Total général</b>	<b>89,2</b>	<b>--</b>	<b>91,2</b>	<b>--</b>	<b>180,4</b>	<b>--</b>

<sup>a</sup> Programmes de base concernant la recherche et l'analyse, le laboratoire et les services scientifiques, les conseils juridiques, la sensibilisation et les technologies de l'information.

167. Au cours du passage de l'ancienne à la nouvelle répartition thématique des tâches, des modifications ont été apportées à la terminologie utilisée par le Fonds du PNUCID et par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

168. Une modification importante a été la disparition du secteur thématique du PNUCID appelé "orientations, législation et sensibilisation". Les activités qui sont multisectorielles de par leur nature et relèvent des fonctions de base permanentes sont classées à la rubrique "autres travaux multisectoriels". Les projets, rangés, les années dernières, à la rubrique "orientations, législation et sensibilisation", qui correspondent à l'un quelconque des nouveaux secteurs thématiques, sont désormais présentés dans ce secteur.

169. On trouvera ci-après la description, par secteur thématique, du programme de travail de l'Office proposé pour l'exercice biennal 2004-2005. On s'emploie en premier lieu à faire ressortir les traits communs des services fonctionnels que l'Office envisage de fournir aux États Membres au cours de la période biennale 2004-2005. Les changements de terminologie et les ajustements résultant de la réorganisation thématique sont décrits, le cas échéant. Le programme de travail au niveau des pays et des régions, y compris ses aspects thématiques, est présenté séparément à la section X.

## A. Défis mondiaux

170. Le secteur thématique des défis mondiaux regroupe les volets de l'action de l'Office, qui intéressent le développement durable. Il traite en particulier des activités par lesquelles l'Office aide à réduire les problèmes de santé publique, à améliorer la santé et l'éducation des personnes, à favoriser l'intégration sociale et économique, à renforcer la famille et à accroître la sécurité sur le plan local, notamment dans des situations après un conflit. La prévention de la criminalité, la sécurité urbaine, la délinquance juvénile, la violence dans la famille et les dispositifs d'aide aux victimes ont été réunis avec les mesures de prévention de la toxicomanie pour faire ressortir les liens étroits qui existent avec la réduction de la demande de drogues, ainsi qu'avec le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Les éléments constitutifs du secteur des défis mondiaux sont des projets ayant pour objet: a) la prévention et la lutte contre le VIH/sida; b) la prévention de la criminalité et de la toxicomanie, le traitement et la réadaptation; et c) la fourniture de moyens de subsistance durables aux agriculteurs cultivant actuellement des plantes dont on extrait les drogues.

171. Les activités de lutte contre la drogue et la criminalité ayant été intégrées au niveau opérationnel, le présent budget adopte une nouvelle terminologie. Au secteur des défis mondiaux, il y a une corrélation étroite avec les secteurs thématiques correspondants définis pour le Fonds du PNUCID et pour le Centre pour la prévention internationale du crime. La rubrique "réduction de la demande de drogues" utilisée pour le Fonds du PNUCID est désormais scindée en: VIH/sida; et prévention, traitement et réadaptation. L'action du Centre en matière de prévention de la criminalité, de traitement et de réadaptation est également incluse dans ce nouveau secteur thématique. Le secteur thématique des moyens de subsistance durables remplace l'ancien secteur thématique des activités de substitution utilisé par le PNUCID. Comme par le passé, les divers projets de terrain visant à renforcer les moyens nationaux de surveillance des cultures illicites sont compris dans les secteurs thématiques ayant changé d'appellation. Au cours du passage des anciennes terminologies et répartition thématique des tâches aux nouvelles, aucune activité importante n'a été ajoutée ni éliminée. Les principaux critères sous-tendant la planification et les opérations dans le secteur des défis mondiaux sont présentés ci-dessous par secteur thématique.

### **Défis nouveaux: principaux critères sous-tendant la planification et les opérations**

#### **VIH/sida**

- *Les systèmes nationaux et mondiaux fiables d'information sur le VIH/sida, et notamment l'infection par le VIH liée aux drogues, sont indispensables pour une analyse rationnelle, la définition des politiques et l'action préventive.* La priorité est donnée aux projets qui renforcent les moyens d'information sur la nature, l'ampleur et l'évolution du VIH/sida lié aux drogues, eu égard en particulier au rôle du trafic en tant que source du VIH/sida, et qui aident à établir ou à mettre à jour les plans et projets nationaux de lutte contre le VIH/sida.
- *Les mesures visant à empêcher que les toxicomanes ne contractent et transmettent une infection comme le VIH ou les hépatites sont un volet essentiel de toute politique de santé publique rationnelle.* La priorité est donnée aux activités en faveur de l'éducation, des conseils et des services d'orientation, menées en association avec les services de santé publique et/ou des organisations non gouvernementales.

#### **Prévention, traitement et réadaptation**

- *Les systèmes nationaux et mondiaux fiables d'information sur les toxicomanies sont indispensables pour toute analyse rationnelle, la définition des politiques et l'action préventive.* La priorité est donnée aux projets qui renforcent les moyens d'information sur l'ampleur et l'évolution des toxicomanies et qui aident à établir ou mettre à jour des plans et projets nationaux de réduction de la demande.

- ***Éducation et prévention sont les stratégies à long terme les plus efficaces pour protéger les personnes et notamment les jeunes contre les toxicomanies.*** La priorité est donnée aux projets qui servent à diffuser des conseils sur les meilleures méthodes de faire connaître les risques liés à l'abus de drogues et d'associer la société civile aux initiatives de prévention. Les organisations à assise communautaire, les écoles, les parents, les services de santé publique, les organisations patronales et les médias sont parmi les partenaires essentiels.
- ***Les personnes, qui sont devenues pharmacodépendantes, ont un droit au traitement et à la réadaptation, et doivent être aidées à reprendre leur vie en main.*** La priorité est donnée aux projets visant à évaluer les besoins en matière de services et de traitement de réadaptation et à renforcer les moyens d'intervention rapide, de conseil, de traitement, de réadaptation, de prévention des rechutes, de postcure et de réintégration sociale.

#### **Prévention de la criminalité**

- ***Les mesures préventives qui s'attaquent aux causes de la délinquance peuvent diminuer la fréquence de comportements délictueux et de récidives.*** La priorité est donnée aux projets et aux meilleures pratiques visant à réduire le risque d'infraction criminelle et les effets négatifs qu'une infraction peut avoir sur les individus et sur la société.
- ***La délinquance urbaine entrave la croissance économique et affaiblit les institutions publiques.*** La priorité est donnée aux projets qui encouragent une démarche équilibrée et intégrée de lutte contre la délinquance urbaine, et notamment les activités qui s'attaquent aux causes profondes de cette criminalité, et notamment la pauvreté, la marginalisation sociale et l'absence de perspectives pour les jeunes.

#### **Moyens de subsistance durables**

- ***Dans les régions sérieusement touchées par les cultures illicites, il faut, pour éliminer durablement ces cultures, proposer aux agriculteurs des moyens de subsistance durables et licites, ce qui complète l'action répressive.*** La priorité est donnée aux projets qui reposent sur un engagement avéré des pouvoirs publics en faveur du contrôle des drogues et visent à fournir des conseils sur les meilleures méthodes d'aider les agriculteurs à préparer et gérer les activités rémunératrices légales et à en commercialiser les produits.

- *L'action en faveur des moyens de subsistance durables est la plus efficace lorsqu'elle trouve son origine dans des programmes nationaux de développement rural plus généraux.* La priorité est donnée aux projets modèles orientant ou complétant les programmes de développement rural plus vastes exécutés par les pouvoirs publics et les organismes internationaux de développement.

## 1. Programme sur le VIH/sida

### a) Objectifs

172. L'Office soutient les pays dans leurs efforts pour prévenir et réduire l'infection par le HIV/sida due à la toxicomanie par voie intraveineuse en élaborant et en renforçant des politiques, stratégies et projets (voir, au tableau 24, le budget-programme du programme sur le VIH/sida pour l'exercice biennal 2004-2005). En particulier, le programme appuiera et exécutera des activités visant à évaluer la situation en matière de VIH/sida lié aux drogues sur le plan mondial et dans les pays et les régions prioritaires. Le programme rassemblera des éléments sur les meilleures pratiques utilisées pour maîtriser réellement la situation, les validera et déterminera si ces pratiques peuvent être adoptées dans différents contextes géographiques et culturels. Le rôle du trafic des êtres humains comme source du VIH sera analysé. Le programme établira aussi des manuels et outils pratiques, à l'intention des dirigeants et des praticiens, pour faciliter le transfert de connaissances grâce à la sensibilisation, à la formation et au renforcement des capacités. En association avec les pouvoirs publics, les organismes internationaux compétents et les organisations de la société civile, une assistance sera proposée pour élaborer, cofinancer et soutenir des projets de démonstration fournissant des données empiriques en vue de la prévention efficace du VIH/sida lié aux drogues.

Tableau 24

### VIH/sida: budget pour l'exercice biennal 2004-2005

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
HIV/sida	7 500 000	7 600 000	15 100 000	--	--	15 100 000

### b) Résultats

173. Axé sur les pays et régions prioritaires où l'infection par le VIH a pour principale cause la toxicomanie par voie intraveineuse, le programme donne aux pays les moyens de planifier, d'exécuter et d'évaluer les activités visant à prévenir le VIH/sida. Les services de prévention du VIH seront diversifiés pour toucher les toxicomanes par voie intraveineuse et la capacité institutionnelle des systèmes de justice pénale à soutenir la prévention de toxicomanies et du VIH sera accrue. On fournira en particulier un soutien aux organisations de la société civile s'occupant de la prévention du VIH/sida dans les groupes à haut risque. En association avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les médias, on

s'emploiera aussi à susciter une réponse plus vaste aux problèmes posés par le VIH/sida lié aux drogues.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

174. On trouvera ci-après des indicateurs vérifiables de succès du programme sur le VIH/sida.

- Augmentation du nombre des projets et des activités concernant le VIH/sida soutenus par l'Office
- Augmentation du nombre et de la qualité des services diversifiés mis à la disposition des toxicomanes par voie intraveineuse
- Exécution par la société civile d'activités de prévention du VIH/sida, qui bénéficient de l'assistance de l'Office
- Manuels et outils pratiques de sensibilisation aux liens entre la toxicomanie et le VIH/sida
- Données sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances du VIH/sida lié aux drogues
- Études mettant en évidence les meilleures pratiques appliquées dans le cadre de projets de démonstration

**2. Programme sur la prévention, le traitement et la réadaptation**

**a) Objectifs**

175. L'Office aide les pouvoirs publics et les organisations de la société civile à élaborer, compte tenu des meilleures pratiques, des politiques, stratégies et programmes efficaces de prévention de l'abus de drogues (voir, au tableau 25, le budget du programme sur la prévention, le traitement et la réadaptation pour l'exercice biennal 2004-2005). Il s'attache en premier lieu à donner aux individus et surtout aux jeunes gens les moyens de choisir et de pratiquer un mode de vie sain, en recourant à cet effet à l'information, à l'éducation, à l'initiation à la vie quotidienne et au rôle parental, et aux possibilités d'occuper les loisirs des jeunes d'une manière stimulante et novatrice. Le programme se concentrera sur la fourniture de conseils sur les meilleurs moyens de préparer et d'exécuter de telles activités. Des principes directeurs, mettant également l'accent sur les drogues de synthèse, seront élaborés pour associer les médias à la prévention de l'abus de drogues. Les projets serviront à analyser l'intérêt des activités de substitution pour la prévention de l'abus de drogues dans les groupes à haut risque.

Tableau 25

**Prévention, traitement et réadaptation: budget pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>À des fins spéciales</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Prévention, traitement et réadaptation	17 386 600	15 668 600	31 086 500	873 700	1 095 000	33 055 200

176. Les activités de traitement et de réadaptation font connaître les moyens permettant aux personnes pharmacodépendantes de reprendre leur vie en main et de devenir des membres actifs et productifs de la société, moyens qui comprennent les interventions rapides, les conseils, le traitement, la réadaptation, la prévention des rechutes, les postcures et la réintégration sociale. Au cours des années à venir, le programme se concentrera sur le renforcement de la documentation rendant compte de toutes ses activités en matière de traitement et de réadaptation. Il réunira notamment des éléments d'information sur: a) les outils d'évaluation de la planification et du suivi des traitements individuels; b) les normes de soins pour les services de traitement et de réadaptation; et c) les traitements destinés aux femmes, aux jeunes, aux consommateurs de stimulants et aux criminels toxicomanes. L'établissement de cette documentation ira de pair avec la présentation pratique sur le terrain de programmes modèles qui serviront à adapter les méthodes de traitement ayant fait leur preuve à différentes situations socioculturelles. Le programme renforcera aussi les moyens nationaux en vue de l'application de modèles et de méthodes de traitement et de réadaptation efficaces.

**b) Résultats**

177. Les nouvelles méthodes prometteuses de prévention des toxicomanies et les meilleures pratiques définies dans le cadre des projets exécutés par l'Office seront mises à la disposition des homologues nationaux et des organisations internationales compétentes. Les capacités des dirigeants et des praticiens en matière technique et dans les domaines de la planification, de la formation et de la gestion seront renforcées. Les messages de prévention atteindront un plus grand nombre de personnes grâce à l'association de plus en plus étroite avec les médias. Les projets spéciaux mis en œuvre avec les médias seront axés sur les drogues de synthèse et la prévention nécessaire, et l'impact de ces projets sera évalué.

178. S'agissant du traitement et de la réadaptation, les projets exécutés par l'Office favoriseront une meilleure connaissance du nombre et des caractéristiques des personnes ayant besoin de traitement et des avantages des différentes interventions thérapeutiques. Les projets feront mieux connaître les meilleures pratiques, dont ils encourageront l'emploi en diffusant les enseignements tirés de leur application. La qualité des services de traitement dans les sites de démonstration sera améliorée.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

179. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la prévention, le traitement et la réadaptation.

- Élaboration de manuels et de modules de formation pour les campagnes de prévention des toxicomanies axée sur les médias
- Élaboration de manuels et de modules de formation pour prévenir l'abus de drogues de synthèse, l'accent est mis sur les jeunes gens
- Exécution de projets modèles sur la prévention de l'abus de drogues de synthèse
- Manuels sur les activités de substitution comme moyen de prévenir l'abus de drogues et la criminalité

- Exécution de projets modèles sur le recours aux activités de substitution pour prévenir l'abus de drogues et la criminalité
- Outils d'évaluation pour la planification et le suivi des traitements individuels
- Documentation sur les meilleures pratiques en matière de soins et de procédure d'agrément des services de traitement et de réadaptation
- Documentation sur les meilleures pratiques en matière de traitement et de réadaptation des femmes, des jeunes gens, des consommateurs de stimulants et des délinquants toxicomanes
- Nombre des pays adoptant des stratégies et des protocoles nationaux de traitement
- Nombre des pays adoptant une législation et des règlements correspondants
- Étude rendant compte de l'application des meilleures pratiques dans les sites de démonstration

### 3. Programme sur les moyens de subsistance durables

#### a) Objectifs

180. L'Office aide les pays où la culture illicite de plantes dont on extrait les drogues pose un grave problème à élaborer des stratégies nationales et régionales pour maîtriser et éliminer les cultures illicites (voir au tableau 26 le budget du programme sur les moyens de subsistance durables pour l'exercice biennal 2004-2005). Jouant un rôle catalyseur, l'Office développe les capacités techniques et les moyens de collecte des données et participe à l'élaboration et à l'exécution de projets pilotes déterminés. Les projets aident à recenser les formules commercialement viables de substitution des moyens de subsistance à l'intention des collectivités où sont cultivées les plantes dont on extrait les drogues et à renforcer les associations d'agriculteurs et les administrations locales. Dans les régions isolées ou les zones de conflit, où l'État n'est guère présent, l'assistance comprend un minimum de services à la collectivité, en ce qui concerne en particulier les routes de desserte, l'approvisionnement en eau et les soins fondamentaux de santé en milieu rural.

Tableau 26

#### Moyens de subsistance durables: budget pour l'exercice biennal 2004-2005

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
Moyens de subsistance durables	19 873 500	23 077 900	40 770 400	2 000 000	181 000	42 951 400

181. La réduction durable de la culture illicite de ces plantes exige une action à long terme et l'intervention des grandes institutions de développement pour élargir les projets de démonstration dirigés par l'Office ou par d'autres entités et les répéter

avec succès. L'Office aidera les pouvoirs publics et les communautés locales en suscitant sur le plan international un soutien politique et financier pour les stratégies et projets intéressant les moyens de subsistance durables. L'accent sera mis sur l'intégration des stratégies concernant les moyens de subsistance durables établies à l'intention des agriculteurs pratiquant des cultures illicites dans les programmes plus vastes de développement durable et rural lancés par les banques multilatérales de développement et les donateurs bilatéraux. Les méthodes actuellement utilisées pour évaluer les effets à long terme des projets concernant les nouveaux moyens de subsistance seront réexaminées et perfectionnées, ce qui est également indispensable pour encourager une prise de conscience de la façon dont de telles activités contribuent au développement durable et à la lutte contre la drogue et la criminalité.

**b) Résultats**

182. Complétant l'action nationale de répression en matière de drogues, les projets concernant les moyens de subsistance durables rendront les agriculteurs moins tributaires des cultures illicites en augmentant les sources de revenus légaux pour les collectivités, grâce aux progrès réalisés dans les domaines suivants: accroissement de la sécurité alimentaire, diversification des cultures, amélioration des circuits de commercialisation, création d'emplois non agricoles, amélioration de l'infrastructure et des services sociaux, octroi de facilités de crédit et renforcement des organisations à assise communautaire. Les zones de culture de plantes illicites seront intégrées dans la vie générale de la nation des points de vue non seulement matériel, par la création de routes, mais aussi culturel et linguistique, grâce à la mise en place de moyens d'enseignement et à l'application du droit civil. Le PNUCID développera les services consultatifs sur les meilleures pratiques pour associer les collectivités à la planification et à la gestion des activités légales génératrices de revenu, en veillant à tenir dûment compte des sexospécificités dans la planification et l'exécution du programme. Résultat complémentaire, les États Membres recevront des informations plus systématiques sur les enseignements dégagés de l'action en matière de moyens de subsistance durables, ce qui permettra d'améliorer la collaboration interinstitutions et la planification des politiques.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

183. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur les moyens de subsistance durables.

- Nombre des bureaux nationaux et locaux à même de planifier, de surveiller et d'évaluer les activités concernant les moyens de subsistance durables
- Nombre des gouvernements et organismes multilatéraux et bilatéraux réservent le cas échéant, une phase importante aux stratégies en faveur des moyens de subsistance durables dans les plans nationaux de développement social et économique
- Augmentation des ressources destinées aux projets concernant les moyens de subsistance durables et/ou aux mesures de développement complémentaires dans les régions de culture de plantes illicites

- Réduction de la surface consacrée à l'échelle mondiale à la culture du cocaïer et du pavot à opium illicite
- Documentation sur la meilleure manière d'associer les anciens cultivateurs de plantes illicites à la planification et à la gestion des activités légales productrices de recettes et à la commercialisation des produits obtenus
- Études montrant comment les projets concernant les moyens de subsistance durables améliorent les conditions de vie des collectivités pratiquant des cultures illicites grâce à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la valorisation de la production licite des ménages, à l'accroissement des revenus non agricoles et à un meilleur accès au crédit et à la terre

## B. Lutte contre les trafics

184. Le secteur thématique de la lutte contre les trafics regroupe les éléments de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue qui intéressent les trafics illicites à l'échelle mondiale, l'accent étant mis sur le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, ainsi que sur le trafic d'armes à feu. On s'intéresse également au rôle que la criminalité organisée joue dans les sociétés déchirées par la guerre ou émergeant d'un conflit, ainsi qu'en matière d'enlèvements, de séquestrations et d'extorsions. Les organes de justice pénale doivent faire face, dans le monde tout entier, aux problèmes énormes que leur posent les organisations criminelles transnationales enrichies par le trafic de produits illicites. Dans nombre de pays, les trafics sont pour beaucoup dans la crise de la sécurité urbaine. La mondialisation de l'activité économique permet la circulation de produits illicites à l'intérieur et au-delà des frontières. Les trafiquants profitent des mouvements commerciaux de conteneurs et d'autres chargements pour acheminer leurs produits illégaux, ce qui fait peser une menace non négligeable sur la sûreté et la sécurité des citoyens dans toutes les régions du monde et renchérit le commerce international légitime.

185. Les activités de l'Office en matière de lutte contre les trafics se concentreront sur la formation des praticiens de la justice pénale et sur la promotion de l'échange d'informations et de la coopération opérationnelle entre services de répression au niveau national et au-delà des frontières. Les techniques ayant permis de combattre avec succès les trafics et la criminalité organisée seront présentées, l'accent étant mis sur les opérations fondées sur le travail de renseignement qui sont menées dans les principaux ports et postes frontières touchés par la criminalité transnationale. On continuera à réunir des données sur les trafics et à analyser les nouvelles tendances à l'intention des États Membres. L'Office continuera à appuyer la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux pertinents.

186. Les activités de lutte contre la drogue et contre la criminalité ayant été intégrées au niveau opérationnel, le présent budget adopte une nouvelle terminologie. Dans le secteur de la lutte contre les trafics, il y a, quant au fond, une étroite corrélation avec les secteurs thématiques correspondants définis par le Fonds du PNUCID et par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Ce que le Fonds du PNUCID désigne comme "répression du trafic de drogues" est désormais appelée "lutte contre les stupéfiants". Les deux autres

secteurs thématiques – lutte contre la criminalité organisée et lutte contre la traite des êtres humains – correspondent à d'anciens programmes mondiaux du Centre. Au cours du passage des anciennes terminologies et répartition thématique des tâches aux nouvelles, aucune activité importante n'a été ajoutée ni éliminée. Les principaux critères sous-tendant la planification et les opérations dans les secteurs de la lutte contre les trafics sont exposés ci-après par secteur thématique.

### **Lutte contre les trafics: principaux critères sous-tendant la planification et les opérations**

#### **Lutte contre les stupéfiants**

- *Connaître les caractéristiques et les tendances du trafic de drogues est une condition de l'efficacité des stratégies nationales et régionales.* La priorité est donnée aux projets visant à rassembler et à analyser des données fiables sur la répression en matière de drogues.
- *Pour être efficace, l'action contre le trafic illicite de drogues exige des services de répression forts et capables d'exercer un meilleur contrôle dans les ports et les postes frontières et de perfectionner la coopération transfrontalière.* La priorité est donnée aux projets de renforcement des capacités et aux conseils sur les meilleures pratiques concernant la mise en place de services de répression en matière de drogues bien gérés, compétents et bien équipés, ainsi qu'aux projets en faveur de la coopération internationale.

#### **Lutte contre la criminalité organisée**

- *La Déclaration du Millénaire préconise le renforcement de la sécurité humaine et une vie sans crainte de comportements incivils.* La priorité est donnée aux projets visant à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en ce qui concerne notamment l'offre de possibilités de formation et les conseils sur les meilleures pratiques en matière d'établissement d'équipes spéciales de lutte contre la criminalité organisée et de services chargés des saisies et des confiscations.
- *Pour être efficace, les poursuites engagées contre les organisations criminelles transnationales nécessitent une vaste coopération transfrontalière et l'échange d'informations et de données d'expérience au-delà des frontières.* La priorité est donnée aux projets visant à fournir aux agents des services de répression, aux juges et aux procureurs des possibilités de formation et un soutien direct en ce qui concerne les techniques efficaces d'enquête et de poursuite, la coopération internationale et l'analyse des tendances de la criminalité organisée, en faisant aussi appel à la méthode des tribunaux fictifs et aux programmes de mentorat, qui ont fait leur preuve.

### Lutte contre la traite des êtres humains

- *L'information fiable sur la nature, l'ampleur et les tendances de la traite des êtres humains est indispensable pour toute politique et action rationnelle de lutte contre de tels crimes.* La priorité est donnée aux projets modèles servant à proposer des conseils sur les meilleures pratiques en matière de collecte et d'analyse de données sur les plans national et international, et à faire notamment le point de la participation des organisations criminelles transnationales à la traite des êtres humains.
- *Pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, il faut engager, à l'intérieur et au-delà des frontières, une action coordonnée faisant appel à des agents s'intéressant à différentes disciplines dont la répression, la justice, l'immigration, les affaires sociales et les affaires étrangères.* La priorité est donnée aux projets susceptibles de renforcer la réaction des organes de justice pénale, d'améliorer la coopération entre les services de répression, les organes judiciaires et les autres institutions concernées, et de renforcer les dispositifs de protection et d'aide aux victimes et aux témoins.

## 1. Programme sur la lutte contre les stupéfiants

### a) Objectifs

187. L'Office coopère avec les gouvernements pour accroître l'efficacité des services nationaux chargés de combattre le trafic illicite de drogues et la criminalité transfrontalière (voir au tableau 27 le budget du programme sur la lutte contre les stupéfiants pour l'exercice biennal 2004-2005), l'objectif principal étant de promouvoir la coopération interinstitutions, transfrontalière et régionale. L'Office préconisera en matière de répression, une démarche fondée sur le travail de renseignement, fournira de l'équipement technique pour appuyer les opérations, aidera les laboratoires médico-légaux à détecter des drogues illicites, initiera les agents aux procédures correspondant aux meilleures pratiques, et utilisera des techniques de détection et de répression et des systèmes de gestion modernes pour les opérations de répression. Une nouvelle initiative importante de l'Office concerne un programme de contrôle des conteneurs qui doit aboutir, dans trois continents, à la création de services de répression restructurés et de nouveaux moyens de renseignement ou d'interception.

Tableau 27

### Lutte contre les stupéfiants: budget pour l'exercice biennal 2004-2005

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
Lutte contre les stupéfiants	23 713 300	23 379 100	45 049 700	1 442 700	600 000	47 092 400

188. En réunissant, en compilant et en analysant les données sur les saisies de drogues illicites fournies à l'Organisation des Nations Unies dans la troisième partie du questionnaire destiné aux rapports annuels, l'Office continuera à informer les gouvernements des tendances les plus récentes du trafic de drogues illicites à l'échelle mondiale. Les résultats de telles analyses sont communiqués aux gouvernements et aux parties intéressées dans un rapport annuel sur les tendances se faisant jour à l'échelle mondiale, dans quatre documents sur les tendances observées dans certaines régions et dans un rapport semestriel sur les saisies importantes de drogues du moment.

**b) Résultats**

189. Les services de répression seront mieux équipés et plus efficaces dans leur réponse opérationnelle au trafic illicite et aux organisations criminelles. Les méthodes modernes de formation, dont les techniques d'apprentissage électronique élaborées par l'Office qui ont fait leur preuve seront complétées par des stages de formation de spécialistes des opérations de répression. Ces activités aideront les gouvernements à fixer des normes repères en matière de formation de leur personnel opérationnel. Des méthodes confirmées ou nouvelles de gestion des organismes sont également adoptées pour rendre ces organismes mieux à même de réagir et d'affecter en temps voulu le personnel et les ressources, de manière à faire face à la menace constituée par les entreprises criminelles. L'adoption de systèmes de collecte et d'analyse de renseignement et l'introduction d'une démarche fondée sur le travail de renseignement dans les opérations de répression se traduiront par une allocation plus efficiente et plus efficace des ressources. Les gouvernements auront à leur disposition les analyses sur le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée pour élaborer des stratégies et ripostes opérationnelles nationales et transfrontalières efficaces.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

190. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la lutte contre les stupéfiants.

- Accroissement du nombre des services de répression dotés de ressources suffisantes
- Accroissement du nombre et de la qualité des engagements officiels en faveur de nouvelles mesures de coopération interinstitutions et transfrontalières
- Nombre des structures de répression modernisées afin de soutenir la lutte contre les trafics, notamment des nouveaux services de contrôle créés dans les ports
- Accroissement du nombre et de la qualité des enquêtes communes menées par les services de répression des pays d'origine, de transit et de destination.
- Recours aux techniques modernes de gestion à des procédures opérationnelles de répression ayant fait leur preuve
- Recours à l'apprentissage électronique au sein des organismes

- Application des techniques de maintien de l'ordre fondées sur le travail de renseignement
- Qualité des éléments de preuve réunis et des dossiers préparés pour faciliter les poursuites et les déterminations des peines
- Application de procédures rationnelles de notification et d'enregistrement exact des statistiques sur la criminalité liée aux drogues

## 2. Programme sur la lutte contre la criminalité organisée

### a) Objectifs

191. L'Office soutient les pays dans leurs efforts pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aide les services de répression à élaborer et à appliquer des pratiques efficaces pour faire échec aux activités criminelles organisées (voir au tableau 28 le budget du programme sur la lutte contre la criminalité organisée pour l'exercice biennal 2004-2005), ce qui implique le renforcement des capacités des services de répression et la formation des enquêteurs de police, des procureurs, des juges, des analystes du renseignement et des agents de douane.

Tableau 28

#### Lutte contre la criminalité organisée: budget pour l'exercice biennal 2004-2005

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
Lutte contre la criminalité organisée	1 933 000	2 113 000	2 380 000	--	1 666 000	4 046 000

192. Conformément à la Convention, l'Office encourage l'échange transfrontalier d'informations sur la nature, les caractéristiques et les tendances de la criminalité organisée. Les activités se concentrent également sur la définition des meilleures pratiques de lutte contre les organisations criminelles et la diffusion de conseils concernant ces pratiques. Des projets nationaux indépendants sont exécutés et des services consultatifs à long terme fournis dans les pays où la criminalité organisée pose ou risque de poser de sérieux problèmes.

### b) Résultats

193. On commencera à appliquer les dispositions de la Convention. En particulier, les agents des services de répression seront familiarisés, partout dans le monde, avec les dispositions de la Convention et les meilleures pratiques et procédures permettant de lutter contre les activités criminelles organisées. L'échange d'informations au-delà des frontières et sur le plan international favorisera une meilleure compréhension de la nature, de l'évolution et des tendances prévisibles de la criminalité organisée, ce qui accroîtra l'efficacité de la lutte contre cette forme de criminalité.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

194. On trouve ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la lutte contre la criminalité organisée

- Nombre des États devenant partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Nombre des pays dont les agents appliquent les meilleures pratiques en matière de répression
- Nombre des agents des services de répression formés
- Publications sur les meilleures pratiques, les tendances et la typologie de la criminalité organisée
- Réseau mondial du personnel des services de répression, qui échange des informations, coopère dans des cas concrets et confronte l'expérience acquise dans la lutte contre la criminalité organisée

**3. Programme sur la lutte contre la traite des êtres humains**

**a) Objectifs**

195. L'Office aide les gouvernements à rédiger et à réviser la législation destinée à prévenir et à réprimer la traite des êtres humains (voir au tableau 29 le budget du programme sur la lutte contre la traite des êtres humains pour l'exercice biennal 2004-2005). Une assistance est fournie pour établir et renforcer, dans les pays qui en font la demande, des bureaux et services chargés de lutter contre la traite des êtres humains, notamment en assurant la formation des agents des services de répression, des procureurs et des juges et en consolidant les dispositifs d'aide aux victimes et aux témoins. Un objectif important connexe consiste à diffuser des informations fiables sur l'état, la portée et les tendances de cette activité criminelle ainsi qu'à sensibiliser le public à ce problème.

Tableau 29

**Lutte contre la traite des êtres humains: budget pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>À des fins spéciales</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Lutte contre la traite des êtres humains	1 494 000	1 604 200	2 510 200	--	588 000	3 098 200

**b) Résultats**

196. Des projets seront exécutés dans des pays extrêmement vulnérables à la traite des êtres humains. L'Office établira une base de données pour suivre l'évolution de la traite sur le plan mondial, détecter les circuits transnationaux empruntés par la traite et déterminer le nombre victimes de la traite. Exploitant de nombreuses sources, la base de données fournit des informations sur les victimes et les délinquants et répertorie les mesures par lesquelles les organes de justice pénale réagissent à la traite des êtres humains. Une analyse des données est publiée dans des rapports annuels. L'Office établira un document de référence donnant des

exemples de méthodes prometteuses de lutte contre la traite des êtres humains. Cette documentation sera d'un intérêt particulier pour l'action plus générale en faveur d'une réforme de la législation et de la justice pénale et servira à appuyer les programmes de protection et d'aide aux victimes ainsi que la coopération internationale. Du matériel de formation pouvant être utilisé dans le cadre des projets de coopération technique existants sera proposé.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

197. On trouve ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la lutte contre la traite des êtres humains.

- Nombre et qualité des rapports d'évaluation sur la traite des êtres humains rédigés et des bases de données établies
- Nombre des plans interinstitutions de lutte contre la traite des êtres humains élaborés et des services de lutte contre la traite des êtres humains établis
- Nombre et qualité des réseaux de partage de l'information établis
- Nombre et qualité des stratégies et des plans d'action nationaux élaborés
- Nombre et qualité des centres de réadaptation établis
- Nombre des pays adhérant au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Rédaction de nouvelles législations relatives à la lutte contre la traite des êtres humains
- Nombre des enquêtes et des poursuites menées avec succès
- Établissement et utilisation de programmes assistés par ordinateur de formation à la lutte contre la traite des êtres humains

**C. État de droit**

198. Le secteur de l'état de droit regroupe les activités de l'Office en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment d'argent et de réforme de la justice pénale. Le programme vise à améliorer les législations et les structures pour réprimer la corruption et le blanchiment de capitaux et traduire en justice les auteurs de crimes économiques et de crimes violents. Pour maîtriser et prévenir la criminalité dans les pays développés vulnérables, les pays en transition et les pays en développement, on utilisera les règles et normes des Nations Unies, les meilleures pratiques, des référentiels, des manuels et des bases de données juridiques.

199. Le programme se concentrera aussi sur le rétablissement des systèmes de justice pénale dans les pays émergents d'un conflit et sur la réforme intégrée de la législation, la justice des mineurs, les services pénitentiaires, la justice réparatrice et les dispositifs d'aide aux victimes. Il nécessitera une remise en état de

l'infrastructure et la formation de magistrats, de procureurs, d'agents de police, de personnel pénitentiaire, d'avocats de la défense et de travailleurs sociaux. On encouragera le recours aux meilleures pratiques et à des formules de rechange efficaces dans les domaines des peines privatives de liberté, de la gestion efficiente des ressources limitées, de l'utilisation des statistiques de justice pénale et de méthodes de réduction de la délinquance. L'Office encouragera la coopération technique entre les pays.

200. Les activités de lutte contre la drogue et contre la criminalité ayant été intégrées au niveau opérationnel, le présent budget utilise une nouvelle terminologie. Dans le secteur de l'état de droit, il existe, quant au fond, une corrélation étroite avec les secteurs thématiques correspondants utilisés par le Fonds du PNUCID et par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. En particulier, ce que le Fonds du PNUCID appelle "programme mondial contre le blanchiment de l'argent" est désormais désigné comme lutte contre le blanchiment d'argent. L'appellation "programme mondial contre le blanchiment de l'argent", qui est désormais bien connue, continuera à être utilisée à l'extérieur. Les deux autres secteurs thématiques – lutte contre la corruption et réforme de la justice pénale – correspondent à des programmes d'activité antérieurs du Centre pour la prévention internationale du crime. Les principaux critères sous-tendant la planification et les opérations dans le secteur de l'état de droit sont présentés ci-dessous par secteur thématique.

### **État de droit: grands critères sous-tendant la planification et les opérations**

#### **Lutte contre la corruption**

- *La corruption entrave le développement politique, social et économique. Elle prive les pays en développement et les pays en transition de leurs ressources nationales et affaiblit l'état de droit.* La priorité est donnée aux projets modèles de renforcement des moyens et de l'intégrité des organes judiciaires, éléments essentiels pour la réforme et l'action nationale contre la corruption, en particulier dans le système de justice pénale.
- *Les informations fiables sur la corruption et sur les mesures permettant de la combattre avec succès sont rares.* La priorité est donnée à l'évaluation de la situation en matière de corruption et à la mise au point de référentiels sur les politiques et les programmes anti-corruption efficaces.
- *Les initiatives de lutte contre la corruption prises sur le plan international ne sont pas suffisamment coordonnées.* La priorité est donnée à la coordination aux niveaux national et international entre services engagés dans la lutte contre la corruption et dans l'action visant à récupérer les avoirs.

### **Lutte contre le blanchiment d'argent**

- *Pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il faut des institutions nationales efficaces et une coopération internationale visant à détecter, saisir et confisquer les avoirs illicites.* La priorité est donnée aux activités soutenant l'adoption et l'application, sur le plan national et international, des mesures de lutte voulues, notamment la rédaction de textes législatifs, la formation des agents des secteurs financier et judiciaire et le renforcement d'institutions clefs, comme les services de renseignements financiers.

### **Réforme de la justice pénale**

- *Garantir les droits des jeunes gens, des femmes, des pauvres et membres d'autres groupes vulnérables au sein du système de justice pénale sert les objectifs humanitaires et correspond aux nécessités de maîtriser la lutte contre la criminalité.* La priorité est donnée aux projets modèles visant à réformer la justice des mineurs, à améliorer la situation dans les établissements pénitentiaires et à mettre en place les dispositifs d'aide aux victimes. Ces outils sont indispensables pour tout système de justice équitable et ouvert et pour la lutte contre la criminalité.
- *En rétablissant l'état de droit dans les pays émergeant d'un conflit ou en transition, on jette les bases du relèvement social et économique.* La priorité est donnée aux projets et aux conseils sur les meilleures pratiques ayant pour but la réforme de la législation pénale et le renforcement des capacités opérationnelles de la police, des organes judiciaires et des services pénitentiaires, conditions indispensables pour accroître la confiance du public dans le système de justice pénale.

## **1. Programme sur la lutte contre la corruption**

### **a) Objectifs**

201. L'Office prépare et dirige des activités de lutte contre la corruption pour aider les pays à mettre en place un cadre juridique et institutionnel qui permette de prévenir et de réprimer la corruption (voir au tableau 30 le budget du programme sur la lutte contre la corruption pour l'exercice biennal 2004-2005). Pour ce faire, il s'inspire des instruments juridiques internationaux et des meilleures pratiques existantes. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoit: a) l'établissement de projets modèles indépendants de lutte contre la corruption; b) le soutien d'un groupe international de présidents de tribunal sur le renforcement de l'intégrité judiciaire; c) l'élaboration et la diffusion de référentiels et de meilleures pratiques de lutte contre la corruption en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes; et d) la fourniture, par l'intermédiaire d'un groupe international de coordination de la lutte contre la corruption, d'une aide aux pays dans l'action anti-corruption. Les activités de l'Office sont axées sur la promotion de l'intégrité judiciaire et des capacités institutionnelles indispensables pour faciliter l'accès à la justice, pour améliorer la qualité et réduire les lenteurs de

la justice, pour renforcer la confiance du public dans les tribunaux et pour accroître l'efficacité de la procédure relative aux plaintes ainsi que pour assurer la coordination à l'échelle des institutions de justice pénale.

Tableau 30

**Lutte contre la corruption, budget pour l'exercice biennal 2004-2005<sup>a</sup>**

(en dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>À des fins spéciales</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Lutte contre la corruption	296 000	376 000	280 000	--	392 000	672 000

<sup>a</sup> Des projets d'un montant supplémentaire de 1,2 million de dollars ont été élaborés et étaient, au moment de l'établissement du budget, en attente de perspectives concrètes de financement.

**b) Résultats**

202. Des plans d'action visant à renforcer le cadre institutionnel ou juridique de la lutte contre la corruption ont été élaborés et appliqués à titre expérimental dans certains pays, faisant intervenir un vaste groupe de parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du système de justice pénale. Pour l'application de ces plans d'action, un cadre composé de plusieurs comités chargés de traiter les différents aspects de la réforme aura été institutionnalisé. Le personnel des institutions essentielles soutenant la réforme des moyens de lutte contre la corruption aura bénéficié d'une formation sur le tas en matière de gestion de la réforme afin d'en garantir la pérennité. L'examen régulier de l'état d'avancement des projets aura permis de définir les meilleures pratiques et de les diffuser pour qu'elles soient reprises ailleurs.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

203. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la lutte contre la corruption.

- Accroissement du nombre des lois nationales anti-corruption qui ont été adoptées
- Accroissement du nombre des plans d'action contre la corruption adoptés et appliqués
- Recours à des bases de données informatisées pour suivre le nombre de procédures disciplinaires et pénales, le degré de confiance du public et l'accès à la justice, la réduction des lenteurs de la justice, la cohérence accrue des décisions rendues et la coordination améliorée à l'échelle des institutions de justice pénale

**2. Programme sur la lutte contre le blanchiment d'argent****a) Objectifs**

204. Au titre du programme mondial contre le blanchiment de l'argent, l'Office aide les gouvernements dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (voir au tableau 31 le budget du programme sur la lutte contre le blanchiment d'argent pour l'exercice biennal 2004-2005). Les projets

servent à fournir des conseils d'experts et une assistance technique en matière de ratification, de travail législatif et d'application des dispositions pertinentes des instruments des Nations Unies ainsi que d'autres normes internationales. Les objectifs spécifiques consistent notamment à :

- a) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'adopter des mesures visant à combattre le blanchiment de l'argent et à empêcher le financement du terrorisme;
- b) Aider les gouvernements à rédiger et à modifier les textes législatifs, notamment en élaborant des lois types;
- c) Offrir des possibilités de formation et une assistance technique au secteur financier, aux organes de réglementation, aux services de répression, au ministère public et aux organes judiciaires;
- d) Aider à créer, au niveau national, des services de renseignements financiers chargés de recevoir et d'analyser les rapports sur les transactions financières liées à des activités illicites;
- e) Établir des programmes de formation assistée par ordinateur à l'intention des agents des services de répression, des membres du parquet et du personnel bancaire pour combattre le blanchiment de capitaux et empêcher le financement du terrorisme.

Tableau 31

**Lutte contre le blanchiment d'argent: budget pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
Lutte contre le blanchiment d'argent	2 231 700	2 231 700	4 141 400	103 000	219 000	4 463 400

205. À plus long terme, on continuera à fournir aux pays, qui en font la demande, une assistance technique au titre d'un programme de mentorat. Des procureurs et des agents des services de répression expérimentés étudieront pendant plusieurs mois avec leurs homologues des pays et régions considérés des cas concrets de lutte contre le blanchiment d'argent ou de renforcement des capacités.

**b) Résultats**

206. On fournira aux gouvernements des conseils pratiques, des outils législatifs, des moyens de formation et des cadres institutionnels pour les mettre en mesure de dépister, saisir, geler et confisquer les produits de la criminalité et les biens des terroristes, ainsi que de protéger leurs systèmes financiers contre les infiltrations de capital illicite. Les gouvernements seront également dotés des compétences nécessaires pour détecter, rechercher et poursuivre efficacement les affaires de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Des services efficaces de renseignements financiers favoriseront l'échange rapide d'informations et de renseignements d'un pays à l'autre. Les gouvernements participeront en qualité de partenaires à des groupements régionaux et sous-régionaux consacrés à la lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Œuvrant en association avec les services juridiques, financiers et répressifs, on analysera la législation existante pour évaluer sa conformité avec les instruments internationaux. Les gouvernements qui en font la demande établiront, développeront et maintiendront des services de renseignements financiers. L'Office continuera à tenir à jour la plus grande bibliothèque juridique, accessible en ligne, sur les législations nationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

207. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la lutte contre le blanchiment d'argent:

- Nombre des pays adoptant, avec l'aide de l'Office, des mesures contre le blanchiment d'argent selon les procédures établies par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et par le Fonds monétaire international
- Nombre des pays adoptant une nouvelle législation
- Nombre des pays établissant des organismes chargés de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Nombre des praticiens utilisant le Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent de l'Office, et notamment la base de données contenant des informations sur la lutte contre le blanchiment de l'argent
- Nombre des enquêtes transfrontalières, des poursuites et des saisies d'actifs, mesuré par la fréquence des projets de coopération, des condamnations et du gel ou de la confiscation d'avoirs

**3. Programme sur la réforme de la justice pénale**

**a) Objectifs**

208. L'Office aide les pays à se donner les moyens d'administrer le droit pénal et de réduire la criminalité, conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques (voir au tableau 32 le budget du programme sur la réforme de la justice pénale pour l'exercice biennal 2004-2005) ce qui comprend l'exécution de projets axés sur la réforme de la justice des mineurs, la réforme des prisons, les dispositifs d'aide aux victimes, la lutte contre la violence dans la famille et l'accroissement de la sécurité urbaine. L'Office soutient également le recours aux peines alternatives à l'incarcération, les dispositifs de justice réparatrice, l'îlotage et les modèles de justice de proximité.

Tableau 32

**Réforme de la justice pénale: budget pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Budget</i>		<i>Ressources</i>			<i>Total</i>
	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>À des fins spéciales</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>Budget ordinaire</i>	
Justice pénale	1 764 500	1 815 800	2 551 300	--	1 029 000	3 580 300

209. L'Office aide à élaborer des programmes d'ensemble pour réorganiser la justice pénale dans les pays émergeant d'un conflit ou en transition. Il soutient ainsi d'une manière équilibrée les divers acteurs de la justice pénale, dont les organes judiciaires, les services de répression, le ministère public, les services spécialisés, les fonctionnaires des ministères de la justice, des établissements pénitentiaires, des services de probation, des organismes d'aide sociale et des organismes œuvrant en faveur de l'autonomisation des femmes. L'évaluation des besoins en matière de matériel et d'infrastructure va toujours de pair avec un examen des ressources humaines et des moyens de formation nécessaires.

**b) Résultats**

210. La législation nationale en matière de réforme de la justice pénale sera alignée sur les règles et normes internationales. Les homologues nationaux seront initiés aux techniques nouvelles et aux meilleures pratiques. Les acteurs de la justice pénale auront à leur disposition à la fois une base de ressources humaines plus solide et une infrastructure matérielle rénovée. La prestation de services de qualité par tous les acteurs de la justice pénale sera favorisée grâce au renforcement des capacités, et notamment la formation et des systèmes informatisés de dépistage. Une justice plus efficace et la réduction du nombre d'infractions non sanctionnées et des retards dans le système de justice pénale sont au nombre des résultats importants. Des améliorations sont escomptées en ce qui concerne le traitement réservé aux groupes vulnérables, comme les jeunes gens, les femmes et, d'une manière générale, les victimes, ainsi que les conditions existant dans les établissements pénitentiaires, les centres de détention et les quartiers défavorisés.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

211. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la réforme de la justice pénale.

- Nombre des nouvelles lois sur la réforme de la justice pénale adoptées
- Nombre des plans nationaux visant à réformer les services spéciaux d'aide aux victimes ou à en créer
- Systèmes informatisés de gestion des audiences
- Systèmes informatisés rendant compte des détenus et des peines
- Nombre des services de base rénovés (prisons, tribunaux) dans les pays considérés
- Nombre des peines non privatives de liberté dans les pays considérés
- Nombre des victimes bénéficiant d'une protection, d'indemnités et d'aide dans les pays considérés

#### 4. Programme sur la prévention du terrorisme

Tableau 33

##### Prévention du terrorisme: budget pour l'exercice biennal 2004-2005<sup>a</sup>

(en dollars)

Secteur thématique	Budget		Ressources			Total
	2004	2005	À des fins spéciales	À des fins générales	Budget ordinaire	
Prévention du terrorisme	962 500	966 500	704 000	--	1 225 000	1 929 000

<sup>a</sup> Des projets d'un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars ont été élaborés et étaient, au moment de l'établissement du budget, en attente de perspectives concrètes de financement.

##### a) Objectifs

212. Au sein de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Service de la prévention du terrorisme jouera un rôle important et complémentaire dans l'action des Nations Unies en faveur de l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et, en particulier, des instruments juridiques internationaux concernant la prévention et la répression du terrorisme international. Au sein du système des Nations Unies, le Service montre l'exemple pour ce qui est d'aider les États, qui le demandent, à renforcer leur cadre juridique et leurs moyens institutionnels en vue de prévenir et de combattre le terrorisme international. Le Service continuera à s'acquitter de cette tâche en apportant une assistance technique aux pays en vue de la ratification et de l'application des instruments universels contre le terrorisme. Il agira en coordination étroite avec le Comité contre le terrorisme établi conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil, ainsi qu'avec d'autres organismes compétents des Nations Unies et avec les organisations internationales, notamment aux niveaux régional et sous-régional. À cet effet, les activités suivantes seront entreprises:

- a) Pour promouvoir l'application des conventions et procédures législatives:
  - i) Fournir des services consultatifs en matière juridique;
  - ii) Faciliter l'assistance technique par un programme de mentorat;
- b) Pour favoriser l'efficacité des structures administratives nationales:
  - i) Accroître les capacités institutionnelles pour prévenir et combattre le terrorisme;
  - ii) Améliorer la formation en vue d'une coopération internationale;
- c) Pour promouvoir la sensibilisation et la prévention:
  - i) Faciliter l'accès, dans des conditions peu coûteuses, à l'information;
  - ii) Mobiliser la société civile et la sensibiliser.

##### b) Résultats

213. Dans la poursuite de ses objectifs, l'Office est déterminé à répondre en temps voulu aux demandes d'assistance. Après avoir passé en revue la législation nationale des pays, le Service donnera des conseils sur l'application des lois et facilitera la

formation en matière de législations nouvelles et de coopération internationale ou proposera des possibilités de formation aux administrations nationales. Pour faciliter l'exécution des activités d'assistance technique, des conseillers régionaux seront, si les ressources le permettent, affectés sur le terrain à des endroits stratégiques. Aux fins de l'action anti-terrorisme, l'Office aura aussi recours à des outils novateurs pour aider les pays dans leurs efforts pour prévenir et combattre le terrorisme. Par exemple, un guide législatif des Nations Unies sur les conventions et les protocoles contre le terrorisme a déjà été mis au point (il existe dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies) et complété par une liste récapitulative destinée à aider les législateurs à appliquer les 12 conventions et protocoles contre le terrorisme. On établira en outre des lignes directrices sur l'assistance technique pour faire avancer la ratification et l'application des conventions et protocoles relatifs au terrorisme. L'Office fournira également des services spécialisés et des informations aux organisations régionales et autres ainsi qu'à des institutions nationales et entreprendra des activités communes avec ces organisations.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

214. On trouvera ci-après les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la prévention du terrorisme.

- Nombre de pays bénéficiant d'une assistance législative et technique en vue de la ratification des instruments universels relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international
- Nombre des pays adoptant ou modifiant leur législation nationale conformément aux instruments universels relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international
- Nombre des fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation en matière d'application de la nouvelle législation et de coopération internationale
- Nombre des activités communes exécutées avec les organisations et entités partenaires afin de faciliter les activités de prévention de terrorisme

**D. Programmes de base**

215. Quelques-uns des programmes de base, dont beaucoup sont de nature thématique, sont étroitement liés aux activités opérationnelles de l'Office. L'enveloppe budgétaire des activités au titre de ces programmes pour l'exercice 2004-2005 se chiffre à 27,4 millions de dollars, dont 17,1 millions de dollars (soit 62 %) sont couverts par les contributions volontaires et 10,3 millions de dollars (soit 38 %) par le budget ordinaire. Le coût de l'ensemble des programmes de base pour l'exercice biennal 2004-2005 figure dans le tableau 34.

216. Les services fournis dans le cadre des programmes de base figurant dans les rubriques A, B, C et E du tableau 34 ont déjà été décrits et ne requièrent pas d'explications complémentaires. On trouvera ci-après une description des programmes de base indiqués à la rubrique D, qui n'ont pas encore été examinés de manière approfondie dans la présente partie car ils intéressent deux activités thématiques ou plus.

Tableau 34  
**Structure et coût des programmes de base (scénario de référence)**  
(en millions de dollars)

Thème et programme	Programme contre la drogue				Programme contre le crime			Office des Nations Unies contre la drogue et le crime			
	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Budget ordinaire	Total	Ressources à des fins spéciales	Budget ordinaire	Total	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Budget ordinaire	Total
<b>A. Défis mondiaux</b>											
1. Prévention et réduction de l'abus de drogues	0,3	2,5	1,1	3,9	--	--	--	0,3	2,5	1,1	3,9
2. Surveillance des cultures illicites	--	1,1	0,2	1,3	--	--	--	--	1,1	0,2	1,3
<b>Total A</b>	<b>0,3</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>	--	--	--	<b>0,3</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>
<b>B. Lutte contre les trafics</b>											
1. Réduction de l'offre illicite de drogues	0,1	0,6	0,6	1,3	--	--	--	0,1	0,6	0,6	1,3
2. Lutte contre la criminalité organisée	--	--	--	--	0,8	1,7	2,5	--	0,8	1,7	2,5
3. Lutte contre la traite des êtres humains	--	--	--	--	1,0	0,6	1,6	--	1,0	0,6	1,6
<b>Total B</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>4,1</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,9</b>	<b>5,4</b>
<b>C. État de droit</b>											
1. Lutte contre le blanchiment d'argent	0,1	4,1	0,2	4,4	--	--	--	0,1	4,1	0,2	4,4
2. Lutte contre la corruption	--	--	--	--	--	0,4	0,4	--	--	0,4	0,4
3. Réforme de la justice pénale	--	--	--	--	--	1,0	1,0	--	--	1,0	1,0
<b>Total C</b>	<b>0,1</b>	<b>4,1</b>	<b>0,2</b>	<b>4,4</b>	--	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>4,1</b>	<b>1,6</b>	<b>5,8</b>
<b>D. Programmes de base, intéressant plusieurs thèmes</b>											
1. Recherche et analyse des tendances	1,2	0,6	0,9	2,7	--	--	--	1,2	0,6	0,9	2,7
2. Services de laboratoire et services scientifiques	0,4	0,1	1,4	1,9	--	--	--	0,4	0,1	1,4	1,9
3. Services consultatifs juridiques	--	1,2	0,4	1,6	--	--	--	--	1,2	0,4	1,6
4. Sensibilisation	0,6	0,8	0,4	1,8	--	--	--	0,6	0,8	0,4	1,8
5. Technologies de l'information au service des États Membres	1,4	--	0,2	1,6	--	--	--	1,4	--	0,2	1,6
<b>Total D</b>	<b>3,6</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>9,6</b>	--	--	--	<b>3,6</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>9,6</b>
<b>E. Prévention du terrorisme</b>											
Prévention du terrorisme	--	--	--	--	0,2	1,2	1,4	--	0,2	1,2	1,4
<b>Total E</b>	--	--	--	--	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	--	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>
<b>Total général</b>	<b>4,1</b>	<b>11,0</b>	<b>5,4</b>	<b>20,5</b>	<b>2,0</b>	<b>4,9</b>	<b>6,9</b>	<b>4,1</b>	<b>13,0</b>	<b>10,3</b>	<b>27,4</b>

## 1. Recherche et analyse des tendances

### a) Drogues illicites et criminalité

#### i) Objectifs

217. Le programme de base sur la recherche et l'analyse des tendances a pour objectif d'aider la communauté internationale à déterminer les priorités en matière de contrôle des drogues en fournissant des données statistiques et analytiques complètes sur le phénomène mondial de la drogue. Il reposera sur une approche intersectorielle et pluridisciplinaire qui rapproche les données relatives à la production, au trafic et à la consommation de drogues des données socioéconomiques et vise à élaborer des méthodes et des instruments nouveaux permettant de mieux analyser la situation et les politiques. Ce programme est donc axé sur les trois éléments suivants: analyse des tendances, analyse des politiques; et publication et diffusion de statistiques et de travaux analytiques. La priorité est accordée à la collecte, à l'analyse et à la publication de données fiables sur l'offre et la demande de drogues illicites ainsi qu'à la définition des meilleures pratiques en matière de collecte et d'analyse des données. Le programme de base tend également à étoffer la base mondiale de connaissances sur les questions liées à la prévention de la criminalité et à la justice pénale. À cette fin, il prévoit des évaluations complètes de la nature et de la portée de la criminalité et des tendances en matière de justice pénale dans le monde entier. Il présente aussi toutes ces données et informations sous une forme accessible au public et publie et diffuse les évaluations et les études analytiques.

#### ii) Résultats

218. Le programme contribuera à l'élaboration des politiques et d'instruments efficaces de contrôle des drogues aux plans international, régional et national, en faisant la synthèse des connaissances sur les caractéristiques et les tendances tant de l'offre que de la demande de drogues. Il servira de centre mondial d'échange d'informations sur les tendances mondiales des drogues illicites. L'Office a un avantage comparatif quant à la production de données mondiales agrégées sur les tendances des drogues illicites car il détient l'ensemble de données le plus complet au monde sur la question: les questionnaires destinés aux rapports annuels présentés par les États Parties aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le programme opérera, mettra à jour et utilisera la base de données intégrée sur l'offre et la demande de drogues illicites (appelée aussi base de données sur l'analyse des prévisions et des tendances à long terme) pour établir les évaluations annuelles de l'Office sur l'étendue des cultures et l'ampleur de la production, du trafic et de la consommation des drogues illicites, ainsi que toute une série de publications statistiques et analytiques. Le programme prévoit la réalisation d'enquêtes biennales sur les tendances de la criminalité et les systèmes de justice pénale.

#### iii) Indicateurs vérifiables de succès

219. Les indicateurs vérifiables de succès du volet drogues illicites et criminalité du programme sur la recherche et l'analyse des tendances sont les suivants:

- Évaluations annuelles de la production, du trafic et de la consommation de drogues illicites

- Établissement, au cours de la session annuelle de la Commission des stupéfiants (mars-avril), de l'avant-projet de rapport sur les *Tendances mondiales des drogues illicites* qui est envoyé à tous les États Membres pour observations
- Publication chaque année en juin de la version définitive du *Rapport sur les tendances mondiales des drogues illicites*, qui tient compte des observations des États Membres
- Publication tous les deux ans du *Rapport mondial sur les drogues*
- Publication chaque année de deux numéros du *Bulletin des stupéfiants*
- Nombre et nature des références aux *Tendances mondiales des drogues illicites*, au *Rapport mondial sur les drogues* et au *Bulletin des stupéfiants* dans les médias, dans les revues scientifiques et dans le cadre d'autres instances internationales, ainsi que nombre de fois où la partie correspondante du site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été consulté
- Enquêtes biennales des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale
- Étude internationale sur les victimes de la criminalité

**b) Surveillance des cultures illicites**

*i) Objectifs*

220. Le programme de surveillance des cultures illicites doit aider les pays à mettre en place des systèmes nationaux de surveillance et à établir des évaluations comparables sur le plan international des cultures illicites dans le cadre de la stratégie d'élimination adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

*ii) Résultats*

221. Mise en place d'un dispositif national de surveillance des cultures illicites dans les sept pays suivants: Afghanistan, Bolivie, Colombie, Maroc, Myanmar, Pérou et République démocratique populaire lao. Le programme de surveillance des cultures illicites facilite les enquêtes nationales annuelles sur les cultures illicites, assure la transparence des activités liées à ces enquêtes et le respect des normes méthodologiques internationales et les besoins en renseignements de la communauté internationale. Le programme assure l'amélioration continue des méthodes d'enquête sur la culture illicite pour la production de drogues en tirant parti des progrès réalisés dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique ainsi que des méthodes de collecte d'information sur le rendement, le prix, les toxicomanies et certains aspects socioéconomiques. Le programme contribue au contrôle international des drogues en établissant des évaluations comparables sur le plan international des cultures illicites et de leur évolution dans le temps.

iii) *Indicateurs vérifiables de succès*

222. Les indicateurs vérifiables de succès concernant le volet surveillance des cultures illicites du programme sur la recherche et l'analyse des tendances sont les suivants.

- Enquêtes annuelles sur les cultures illicites dans les trois pays qui sont les principaux producteurs d'opium (Afghanistan, Myanmar et République démocratique populaire lao), dans les principaux pays producteurs de coca (Bolivie, Colombie et Pérou) et dans le principal pays producteur de résine de cannabis (Maroc)
- Publication en temps voulu des rapports annuels d'enquête

**2. Services consultatifs juridiques**

**a) Objectifs**

223. Opérant depuis le siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les bureaux extérieurs en Afrique du Sud, en Colombie et en Ouzbékistan, la Section des affaires juridiques s'emploie à favoriser l'application effective des conventions internationales pertinentes grâce aux moyens visant à:

- a) Renforcer l'infrastructure des systèmes nationaux de réglementation et de justice (mise à jour de la législation de base, formation spécialisée et amélioration de la coopération judiciaire);
- b) Soutenir directement des poursuites ou action en confiscation d'avoirs en cours en envoyant un conseiller sur place;
- c) Contribuer à éliminer la récidive chez les délinquants consommateurs de drogues d'un coût élevé, par des programmes d'injonction thérapeutique;
- d) Élaborer et diffuser des lois types, des guides et des ouvrages pratiques fondés sur les meilleures pratiques afin d'accroître les effets des mesures d'ordre juridique que les États prennent en application des conventions.

224. En mettant en œuvre des moyens analogues, le programme aide aussi à accélérer l'adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues des États qui n'y sont pas encore partie.

**b) Résultats**

225. Davantage de gros trafiquants de drogues et de personnes se livrant au blanchiment d'argent sont condamnés à des peines, davantage de produits de la criminalité liée aux drogues sont confisqués et rendus à l'usage public et davantage de drogues illicites et de précurseurs sont saisis et de laboratoires démantelés par rapport à l'époque où les anciennes lois et pratiques nationales étaient en vigueur. Le programme contribuera à obtenir de meilleurs résultats en matière de poursuites, de sanctions et de confiscations d'avoirs dans des affaires liées à la narcocriminalité et au terrorisme internationaux. Le programme encouragera également à le recours accru aux demandes d'entraide judiciaire, de confiscation d'avoirs et d'extradition présentées en vertu des conventions et une réduction du nombre de refus. Un autre résultat recherché consiste à faire baisser le nombre de délinquants toxicomanes

auteurs d'atteintes à la propriété et d'autres infractions graves, qui deviennent des criminels récidivistes et continuent à abuser de drogues.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

226. Les indicateurs vérifiables de succès du programme sur les services consultatifs juridiques sont les suivants:

- Des lois nouvelles et mises à jour conformément aux conventions sont rédigées, adoptées et entrent en vigueur
- Les États qui ne sont pas encore parties à toutes les Conventions relatives au contrôle des drogues les ratifient ou y adhèrent
- Les États qui ont bénéficié d'une assistance affectent tous ou en partie les résultats importants obtenus en matière de réglementation, de poursuites, de sanctions, de confiscations, avoirs et de réduction de l'abus de drogues à l'aide à l'établissement de lois, aux conseils juridiques, aux produits ou aux autres services spécialisés fournis au titre du programme d'assistance juridique
- Des législations types complètes, manuels interprétatifs, lignes directrices sur les meilleures pratiques et outils de travail efficaces destinés au système de justice (comme les logiciels) sont élaborés, validés, diffusés et largement utilisés par les praticiens pour appliquer la législation nationale pertinente

**3. Services de laboratoire et services scientifiques**

**a) Objectifs**

227. L'Office fournit des services d'appui scientifique et technique aux États Membres afin de les aider à faire en sorte que les drogues puissent être identifiées et analysées et que les laboratoires médico-légaux nationaux et d'autres institutions scientifiques soient à même de fournir les services spécialisés nécessaires pour soutenir l'action en faveur du contrôle des drogues menée sur le plan national. L'Office accorde la priorité aux activités suivantes: fixer des règles et normes scientifiques, définir et perfectionner les meilleures pratiques en matière de dépistage et d'analyse des drogues; et faire en sorte que les services de laboratoire et le savoir scientifique soient pleinement intégrés dans les cadres nationaux de contrôle des drogues. L'accent est mis sur les étalons, méthodes et matériels de référence, les lignes directrices techniques, l'information et la formation, l'établissement d'un programme d'assurance de la qualité et les conseils et instructions donnés par des spécialistes. Les activités de laboratoire et les activités scientifiques continueront d'appuyer l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues en fournissant des conseils et des avis scientifiques également aux autorités nationales compétentes ou de réglementation, à la Commission des stupéfiants, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à d'autres organismes régionaux et internationaux concernés. Ces objectifs sont atteints grâce aux activités relevant du programme mondial de base menées au siège de l'Office grâce aux projets exécutés aux niveaux national et régional. L'Office élabore et exécute également des projets mondiaux

relatifs à certaines avancées scientifiques et technologiques présentant de l'intérêt pour le contrôle des drogues.

**b) Résultats**

228. Les services fournis garantiront que les laboratoires aient accès aux méthodes d'analyse des drogues recommandées, aux lignes directrices techniques et aux étalons et matériels de référence et soient à même de fonctionner d'une manière plus efficace, de satisfaire aux normes internationales de prestation et de produire en justice des éléments de preuve valables. Profitant de l'appui technique complémentaire apporté aux projets nationaux et régionaux, les laboratoires seront également mieux équipés et plus efficaces. Ils seront capables de suivre et d'améliorer leurs prestations en participant activement au programme international d'assurance de la qualité de l'Office et aux exercices de collaboration (en matière d'analyse de drogues). Des programmes de formation élémentaire et avancée à l'analyse des drogues, complétée par une formation spécialisée en laboratoire, qui traite en particulier de l'analyse de la signature des drogues contribueront à accroître la compétence professionnelle des analystes. Les services de détection et de répression pourront disposer de trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs mises au point et fournies par l'Office, qui leur permettront de détecter plus facilement les drogues et les précurseurs aux frontières vulnérables. Ils pourront utiliser les données fiables devant être produites en justice pour soutenir les actions de répression fondées sur le renseignement et améliorer la base de connaissances disponibles sur la fabrication, le trafic et l'abus de drogues illicites pour les besoins de la recherche, des stratégies et des politiques. Les États Membres et les organisations disposeront d'un mécanisme central fiable pour obtenir des conseils et des services techniques spécialisés concernant une vaste gamme de questions scientifiques et techniques.

**C. Indicateurs vérifiables de succès**

229. Les indicateurs vérifiables de succès du programme sur les services de laboratoire et de services scientifiques sont les suivants:

- Nombre des plans et projets nationaux comportant un volet d'appui scientifique
- Nombre des gouvernements créant ou renforçant, avec l'aide de l'Office, des capacités opérationnelles afin d'aider leurs laboratoires médico-légaux à fournir un appui scientifique aux activités de contrôle des drogues, menées sur le plan national, notamment par les organes de réglementation et les autorités sanitaires
- Nombre des laboratoires participant activement au programme international d'assurance de la qualité de l'Office et travaillant conformément aux normes reconnues sur le plan international, comme le montrent les résultats des exercices internationaux de collaboration en matière d'analyse
- Nombre de trousseaux d'analyse sur le terrain pour la détection de drogues et de précurseurs demandées et fournies

- Nombre des laboratoires utilisant des informations techniques et des matériels de référence établis et distribués par l'Office dans l'analyse de drogues et de précurseurs par l'Office
- Nombre des réseaux nationaux et régionaux coordonnant l'échange de données et d'informations
- Nombre des pays fournissant des informations fiables sur les tendances des drogues

#### **4. Sensibilisation**

##### **a) Objectifs**

230. L'Office collabore avec des gouvernements, des organisations internationales et les groupes de la société civile pour promouvoir et renforcer les efforts tendant à faire reculer l'abus de drogues et la criminalité dans le monde entier. Ces activités comprennent notamment l'élaboration d'une documentation facile à lire et informative, dont un bulletin trimestriel (UPDATE), des cartes postales à message préventif, des affiches et des brochures imprimées en quadrichromie destinés à faire connaître la mission et les objectifs de l'Office aux décideurs et aux leaders d'opinion. Le programme de sensibilisation dispose d'un site Web qui est régulièrement mis à jour et facile à consulter, ainsi que de pages consacrées aux bureaux régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour diffuser une multiplicité d'informations en plusieurs langues. En outre, le programme s'emploie à créer et à distribuer des produits multimédias et notamment des spots contenant des messages sur l'abus de drogues, le VIH/sida, la traite des êtres humains et la corruption destinés à la radio, à la télévision et surtout aux médias libres. Afin de promouvoir l'action de prévention dans le domaine des drogues et de la criminalité, le programme s'associe avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales pour planifier et coordonner des manifestations spéciales et des conférences, dont la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, le Prix des Nations Unies–Vienne pour la société civile, des conférences interparlementaires et la manifestation sportive "Football without Borders" (Football sans frontières).

##### **b) Résultats**

231. L'Office, ses tâches et ses projets dans le domaine du contrôle des drogues et de la prévention du crime sont plus largement connus et soutenus. Les documents de sensibilisation fournissent aux jeunes et aux adultes des renseignements clairs et concis sur les questions liées aux drogues, qui les aident à prendre de bonnes décisions. Au cours d'une réunion annuelle, des parlementaires de toutes les régions du monde sont informés des faits les plus récents intervenus dans le domaine du contrôle international des drogues. Il est rendu hommage aux organisations non gouvernementales pour leur contribution aux programmes à assise communautaire de prévention dans le domaine des drogues et de la criminalité. Des partenariats sont créés avec des organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organisations privées pour formuler des messages adéquats et augmenter l'impact des documents d'information. La campagne multimédias sur la drogue et la criminalité touche des millions de personnes grâce au temps d'antenne mis gratuitement à la disposition de l'Office et à son site Web.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

232. Les indicateurs vérifiables de succès du programme sur la sensibilisation sont les suivants:

- Nombre des visiteurs et des pages consultées sur le site Web de l'Office et des personnes répondant à des questions qui y sont posées
- Nombre des réseaux de télévision et de radio mettant gratuitement du temps pour la diffusion de vidéo et de messages radiophoniques d'intérêt général à la disposition du programme
- Organisations non gouvernementales, écoles, gouvernements et organisations internationales demandant les matériels vidéo du programme à des fins éducatives
- Nombre total de documents d'information imprimés et distribués chaque année, y compris le bulletin UPDATE
- Nombre de manifestations et de conférences accompagnées d'expositions et de dossiers d'information
- Parlementaires et personnalités gouvernementales participant aux conférences interparlementaires

**5. Technologies de l'information**

**a) Objectifs**

233. Les moyens de l'Office en matière de technologies de l'information servent à appuyer les activités de programmes en ce qui concerne en particulier les domaines suivants:

a) Diffusion d'informations, pour fournir aux États Membres, aux organisations internationales et au public des renseignements à jour, exacts et sécurisés sur des questions relatives au contrôle des drogues, renseignements qui proviennent aussi du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) de la bibliothèque juridique de l'Office, ou sont dégagés des statistiques et des travaux de recherche;

b) Collecte d'informations en vue de faciliter l'établissement et l'utilisation de mécanismes d'information unifiés, efficaces, cohérents et sécurisés, notamment par la présentation en ligne des questionnaires destinés aux rapports annuels et des législations nationales à l'intention des organes directeurs;

c) Gestion de l'information d'une manière qui renforce les bases de données essentielles pour créer un système de traitement de la connaissance en vue de la formulation de politiques et de la prise de décisions grâce au regroupement des renseignements épars existant au sein de l'Office;

d) Gestion des connaissances pour établir une culture d'entreprise de l'échange d'informations entre les différentes unités administratives et groupes professionnels afin de mieux tirer profit des informations existantes.

**b) Résultats**

234. Conçu dans une optique globale et intersectorielle, le programme facilite aux différentes unités administratives de l'Organisation le recours à une méthode cohérente et intégrée de gestion de l'information. Cette approche permet à l'Office de fournir plus rapidement et de façon plus rationnelle des informations aux États Membres comme la Commission des stupéfiants l'a demandé. Dans ce cadre général, le programme permettra une intensification de la circulation des informations destinées aux États Membres, grâce à des sites Web d'accès restreint fournissant sur demande les renseignements recherchés, ou présentés par les États Membres sur des formulaires électroniques et ou dans les documents transmis de manière automatique par les autorités compétentes.

**c) Indicateurs vérifiables de succès**

235. Les indicateurs vérifiables de succès du programme sur les technologies de l'information sont les suivants:

- Nombre de demandes électroniques présentées par des États Membres souhaitant recevoir des données des services d'information sécurisés de l'Office destinées aux États Membres
- Utilisation par les États Membres et par d'autres parties de questionnaires électroniques ou en ligne, comme le questionnaire destiné aux rapports annuels, pour fournir des informations à l'Office
- Capacité renforcée des applications à recevoir, à transférer et à analyser des données collectées et à les synthétiser sous une forme utilisable
- Nombre des autorités compétentes recourant à un système national de contrôle des drogues et présentant des renseignements à l'Office par la voie électronique
- Qualité et actualité des données publiées par l'Office sur les autorités compétentes, sur l'état du système de contrôle des prévisions et des évaluations et sur le traçage des précurseurs chimiques
- Examens effectués par les autorités compétentes pour évaluer l'impact des services sur le plan de la quantité et de la qualité
- Nombre et exhaustivité des applications d'exécution des tâches et des systèmes d'échange d'informations utilisés par l'Office
- Nombre des personnes ayant consulté le site Web accessible au public et d'autres espaces d'information comme la bibliothèque juridique

**X. Budget-programme par région**

236. Le budget-programme consolidé proposé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) est décrit ci-après région par région. Dans la présentation du programme de travail, l'orientation thématique, les principaux objectifs du programme et les principaux indicateurs vérifiables de succès ont été précisés. Cette façon de faire facilitera ultérieurement la présentation aux États Membres de rapports sur l'exécution des

tâches et les résultats obtenus pendant une période donnée et est conforme aux exigences de l'Organisation des Nations Unies concernant la budgétisation axée sur les résultats et au plan à moyen terme pour la période 2002-2005 du budget ordinaire. Des informations sont fournies aux niveaux des pays et des régions. Les résultats et indicateurs de succès liés aux nombreux projets figurent dans le descriptif de projet que l'Office signe avec les gouvernements et institutions coopérants et font l'objet de rapports intérimaires périodiques.

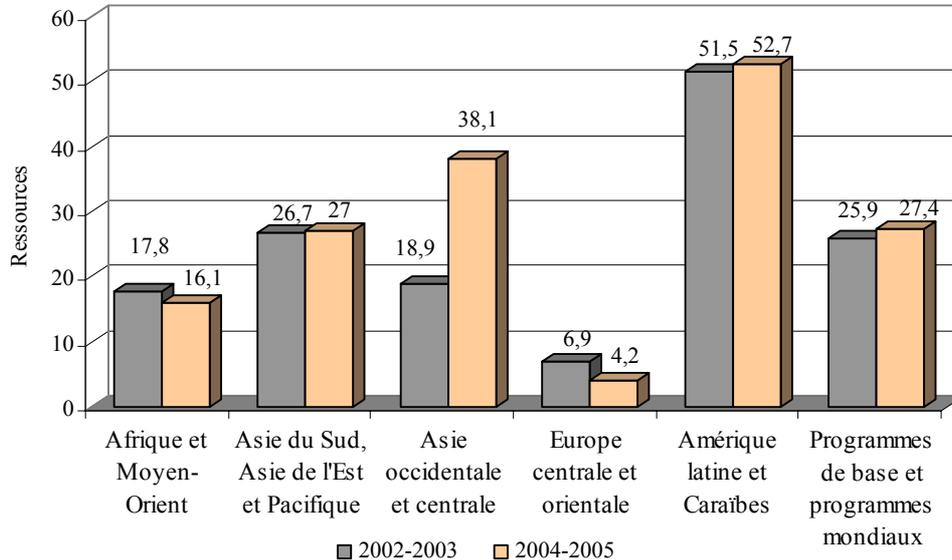
237. Le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) proposé pour les activités opérationnelles intéressant l'ensemble des régions s'élève à 165,5 millions de dollars, contre 147,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir fig. XVIII), ce qui représente une augmentation de 12 %, d'un exercice biennal à l'autre, du montant total du budget. La plus forte augmentation concerne l'Asie occidentale et centrale, région où le budget devrait doubler selon les projections quant aux recettes établies en 2003. D'autres augmentations du budget interviendront fort probablement au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ce dont projet de l'hypothèse haute du budget pour l'exercice biennal 2004-2005 tient compte.

238. De légères augmentations sont prévues en Asie (Asie du Sud et Asie de l'Est et Pacifique), en Amérique latine et dans les Caraïbes et au titre des programmes de base. D'après les projections établies fin 2003, le budget en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe centrale et orientale devrait diminuer. S'agissant de l'Europe, le budget devrait diminuer de 39 %, passant de 6,9 à 4,2 millions de dollars. Cependant, plusieurs consultations avec la Fédération de Russie et d'autres pays, qui étaient menées au moment de la préparation du budget, visaient à étoffer des programmes concernant la prévention de l'infection par le VIH/sida liée aux drogues et la répression en matière de drogues et de criminalité. De nouveaux projets devraient démarrer début 2004, ce qui empêcherait la baisse de 39 % des ressources prévues au moment de la préparation du budget. Les augmentations prévues sont prises en compte dans le scénario à hypothèse haute du budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

239. La situation en Afrique (mais non au Moyen-Orient) est plus problématique. L'Office ne saurait admettre que les ressources allouées à une région à laquelle les organes directeurs du PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime ont donné la priorité baissant au cours de l'exercice biennal 2004-2005. En fait, depuis 2002, le taux global d'exécution des opérations de l'Office en Afrique s'est considérablement amélioré, sauf dans la région déchirée par les conflits, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Des efforts importants seront faits au cours du prochain exercice biennal pour renforcer la capacité d'exécution des projets des bureaux régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Afrique en les dotant de personnel supplémentaire; pour orienter les ressources vers les projets concernant le renforcement des institutions relevant des services nationaux et régionaux chargés de la lutte contre la drogue et la criminalité afin d'améliorer les capacités locales d'exécution d'actions de répression et de prévention; et pour intégrer les questions touchant les drogues et le crime dans des programmes plus généreux de développement, conformément aux objectifs arrêtés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Figure XVIII  
**Comparaison des budgets-programmes pour l'ensemble des régions, 2002-2003  
 et 2004-2005**

(en millions de dollars)



240. Les programmes de pays et de régions axés sur le terrain proposés pour l'exercice biennal 2004-2005 reposent sur les 23 programmes stratégiques directeurs mis au point par l'Office en 2003 avec le concours des gouvernements et des parties prenantes concernés (voir tableau 35). D'autres programmes de ce type sont en préparation. La plupart des programmes stratégiques directeurs sont liés aux profils de pays et aux profils régionaux établis par l'Office depuis fin 2002, lesquels sont disponibles sur le site Web de l'Office. Par définition, les programmes stratégiques directeurs s'adaptent aux instruments nationaux et régionaux de planification existants et prévoient différentes échéances. S'agissant, en particulier de l'exercice biennal 2004-2005, les programmes stratégiques directeurs prévoient des activités de terrain s'élevant à 138,1 millions de dollars, comme indiqué ci-dessous. Les postes de dépense qui sont essentiels pour l'exécution des activités opérationnelles mais de nature multisectorielle (programmes de base et travaux normatifs) ne sont pas pris en compte dans les programmes stratégiques directeurs. Des informations détaillées complémentaires sur les activités opérationnelles proposées pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) figurent à l'annexe XIV (E/CN.7/2003/20/Add.1).

Tableau 35  
**Profils de pays, profils régionaux, programmes stratégiques directeurs et budgets prévus pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en millions de dollars)

<i>Programmes de pays et programmes régionaux</i>	<i>Profils de pays et profils régionaux<sup>a</sup></i>	<i>Programme stratégique directeur<sup>a</sup></i>	<i>Budget 2004-2005</i>
<b>Afrique et Moyen-Orient</b>			
Égypte	X		0,6
Kenya	X		<sup>b</sup>
Maroc	X		0,4
Nigéria	X		0,6
Sénégal	X		<sup>b</sup>
Afrique du Sud	X		1,0
Région Afrique		X	2,4
Région Afrique du Nord		X	2,0
Région Afrique de l'Est		X	2,4
Région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		X	3,2
Région Afrique australe		X	3,0
Région Moyen-Orient		X	0,5
<b>Total partiel</b>	<b>6 postes</b>	<b>6 postes</b>	<b>16,1</b>
<b>Asie du Sud et de l'Est et Pacifique</b>			
Inde	X		1,1
République démocratique populaire lao	X	X	8,4
Myanmar	X	X	2,5
Viet Nam	X	X	2,8
Région de l'Asie de l'Est et Pacifique	X	X	7,6
Région Asie du Sud	X	X	4,6
<b>Total partiel</b>	<b>6 postes</b>	<b>5 postes</b>	<b>27,0</b>
<b>Asie occidentale et centrale</b>			
Afghanistan	X	X	13,1
Iran (République islamique d')	X	X	4,7
Kazakhstan	X		<sup>b</sup>
Kirghizistan	X		<sup>b</sup>
Tadjikistan	X		<sup>b</sup>
Turkménistan	X		<sup>b</sup>
Ouzbékistan	X		<sup>b</sup>
Pakistan	X	X	1,8
Région Asie centrale		X	18,5
<b>Total partiel</b>	<b>8 postes</b>	<b>4 postes</b>	<b>38,1</b>
<b>Europe centrale et orientale</b>			
Fédération de Russie	X	X	1,7
Région Europe du Sud-Est		X	2,5
<b>Total partiel</b>	<b>1 poste</b>	<b>2 postes</b>	<b>4,2</b>

<i>Programmes de pays et programmes régionaux</i>	<i>Profils de pays et profils régionaux<sup>a</sup></i>	<i>Programme stratégique directeur<sup>a</sup></i>	<i>Budget 2004-2005</i>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>			
Bolivie	X	X	9,7
Brésil	X	X	19,5
Colombie	X	X	12,4
Pérou	X	X	7,5
Région Mexique et Amérique centrale	X	X	2,6
Région Caraïbes		X	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>5 postes</b>	<b>6 postes</b>	<b>52,7</b>
<b>Total partie, ensemble des régions</b>			
(au 1 <sup>er</sup> janvier 2004)	<b>26 postes</b>	<b>23 postes</b>	<b>138,1</b>
Programmes de base (contributions volontaires, budget ordinaire)			27,4
Travaux normatifs (budget ordinaire)			14,9
<b>Total général</b>			<b>180,4</b>

<sup>a</sup> La croix indique que le poste considéré a été préparé.

<sup>b</sup> Inclus dans le programme stratégique directeur et le programme régionaux.

## XI. Travaux normatifs

241. Les fonctions normatives de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont exercées principalement par la Division des traités, bien que le mandat de plusieurs unités opérationnelles comprenne également des activités liées directement aux fonctions normatives, comme la présentation de rapports et la fourniture de services spécialisés aux organes directeurs (voir tableau 36). L'élément traités et affaires juridiques concerne le suivi des conventions existantes dans le domaine de la lutte contre l'abus de drogues et l'élaboration, la promotion et l'application de nouvelles conventions contre la criminalité comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui est entrée en vigueur en septembre 2003, et les trois protocoles s'y rapportant, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui doit être adoptée fin 2003 par l'Assemblée générale et signée par des personnalités politiques de haut rang, lors d'une conférence de signature qui aura lieu au Mexique en décembre 2003.

Tableau 36

### Structure et coût des travaux normatifs pour l'exercice biennal 2004-2005

(en millions de dollars)

<i>Sous-programme</i>	<i>Drogue</i>	<i>Crime</i>	<i>Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>
Section du secrétariat des commissions	--	2,8	2,8
Coordination et promotion du contrôle international des drogues	1,0	--	1,0
Élaboration des politiques et suivi du contrôle international des drogues	9,1	--	9,1
Réduction de l'offre: drogues illicites	2,0	--	2,0
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>2,8</b>	<b>14,9</b>

242. La Division des traités fournit également une assistance directe aux États Membres qui demandent à l'Office de les aider à appliquer les aspects juridiques des traités relatifs à la lutte contre la criminalité et aux drogues. Ces activités de coopération technique, qui sont de nature permanente, représentent un apport important de la Division au programme opérationnel. Cet appui, qui est surtout assuré par la Section des affaires juridiques du Service des traités et des affaires juridiques de la Division, consiste à fournir aux États Membres des avis juridiques autorisés sur la mise en conformité de leurs lois et réglementation nationales avec les conventions contre les drogues et la criminalité. Les juristes de la Division mettent au point des guides législatifs, des lois types, des référentiels sur les meilleures pratiques, des progiciels pour aider les enquêteurs et les procureurs à instruire les affaires liées aux traités, assurer la formation des praticiens du droit et évaluer les besoins. En outre, ils offrent aux juges et aux procureurs des possibilités de formation en matière de conventions contre la drogue et la criminalité et de dispositions législatives adoptées en vue d'appliquer les conventions.

243. La Section des conventions contre la criminalité du Service des traités et des affaires juridiques de la Division fournit des services techniques et fonctionnels à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle encourage également la ratification de ces instruments par des mesures ciblées spéciales et la fourniture d'une assistance technique aux pays qui le demandent, agissant en étroite collaboration avec la Section des affaires juridiques. Le Service de la prévention du terrorisme de la Division coordonne de près ses activités avec celles du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et s'attache essentiellement à apporter une contribution de fond aux travaux du Comité et une assistance technique aux pays qui la demandent en vue de la ratification et de l'application des conventions et des protocoles relatifs au terrorisme, et de l'application des résolutions du Conseil de sécurité s'y rapportant. Les dispositions portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent contenues dans les conventions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme constituent des éléments particulièrement importants des activités de la Division qui est dotée d'une structure qui lui permet de tirer parti de l'action coordonnée des spécialistes de la législation sur les drogues, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la criminalité. La Division englobe notamment les secrétariats de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Ces secrétariats fournissent un appui technique et fonctionnel aux commissions et aux Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'à l'Organe, qui, tous, arrêtent ou recommandent des politiques et des normes. Le secrétariat de l'Organe gère le système de surveillance des drogues et des précurseurs licites placés sous contrôle et fournit des avis d'experts aux membres de l'Organe et aux États Membres. L'Organe administre en outre trois programmes spéciaux servant à coordonner des actions engagées par les États pour lutter contre le détournement de produits chimiques précurseurs utilisés dans la production d'héroïne, de cocaïne et de drogues synthétiques.

244. La Division des opérations et la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques mènent également des activités normatives. La Section scientifique et du laboratoire a, par exemple, une importante fonction normative dans le domaine scientifique et technique. Des services scientifiques spécialisés, des

avis et des instructions sont fournis sur demande aux organes de réglementation et aux autorités compétentes des États Membres ainsi qu'aux organes directeurs, à l'Organe et à d'autres organismes régionaux et internationaux concernés. La Section fournit, en permanence et sur demande, une assistance technique directe aux États Membres afin de faire en sorte que les laboratoires et d'autres institutions scientifiques nationales puissent assurer les services médico-légaux fiables qu'exigent les dispositifs et traités nationaux et internationaux relatifs au contrôle des drogues.

245. Le programme normatif constitue un élément fondamental de la structure de l'Office et comprend l'essentiel des activités d'appui et de coordination en matière de lutte contre la criminalité et de politique antidrogue prévues par les traités ou dont l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires l'ont chargé.

## **XII. Budget-programme par priorités opérationnelles**

246. L'un des éléments centraux des réformes de la gestion opérées en 2002 et 2003 a été l'élaboration du document intitulé "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme", qui a été publié en janvier 2003 après des consultations approfondies avec les États Membres, les organisations de la société civile et les représentants du personnel. La mise en œuvre des six priorités opérationnelles a commencé début 2003, ce qui a eu des incidences sur l'ensemble des nouveaux projets et des révisions de projet présentés pour approbation au Comité des programmes et des projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cela étant, il faudra plus de temps pour assurer l'application intégrale de ces priorités au fur et à mesure que les opérations engagées avant 2003 arriveront à terme et que de nouveaux projets démarreront. L'impact des priorités opérationnelles sur la planification des opérations est décrit brièvement ci-après.

247. Traiter de façon intégrée la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme constitue un objectif institutionnel clef qui est essentiel pour regrouper, sur le plan opérationnel, les activités de prévention dans les domaines de la drogue, de la criminalité et du terrorisme.

248. Inscrire les questions concernant la drogue et la criminalité dans le cadre du développement durable permettra à l'Office de collaborer plus étroitement avec des entités (nationales, multilatérales et bilatérales) axées sur le développement. Ce faisant, l'Office s'associera à l'action commune des États Membres en faveur du développement durable et, dans certains cas, déclenchera une telle action.

249. Maintenir un équilibre entre les activités de prévention et de répression permettra de faire à l'action préventive la place qui lui est due dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. Cependant, il n'est pas prévu d'attribuer des parts égales du budget à chacun de ces domaines, étant donné que l'action répressive exige généralement des ressources plus importantes que la prévention.

250. Choisir les opérations sur la base des connaissances et d'une vision stratégique permettra d'améliorer la qualité et la pertinence des activités de l'Office et apportera également une contribution non négligeable aux travaux de synthèse des organes directeurs respectifs du PNUCID et du Centre pour la prévention

internationale du crime et à la sensibilisation du public aux menaces que les drogues, la criminalité et le terrorisme font peser sur le monde.

251. Contribuer à mettre en place des institutions pour promouvoir les meilleures pratiques internationales permettra de souligner le rôle catalyseur et l'utilité de l'Office dans le cadre de projets plus vastes de renforcement des capacités faisant intervenir les États et d'autres partenaires.

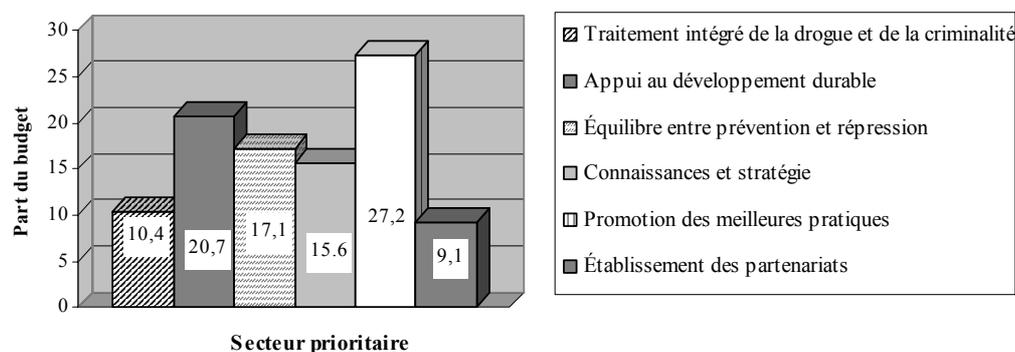
252. Optimiser les ressources pour tirer parti de la force des partenariats permettra à l'Office d'accroître le poids des ressources limitées lorsqu'il mènera des négociations sur des activités communes avec les pays bénéficiant d'une assistance, les institutions multilatérales et bilatérales de développement et le secteur privé.

253. La figure XIX présente la structure du projet de budget-programme consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2004-2005 (scénario de référence) selon les priorités opérationnelles, en prenant en compte l'ensemble des programmes de pays, des programmes régionaux et des programmes de base.

Figure XIX

#### Structure du budget-programme par priorités opérationnelles, 2004-2005

(parts en pourcentage)



### XIII. Analyse de sensibilité et risque financier

254. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005 est présenté sur la base d'un scénario de référence considéré réalisable en ce qui concerne à la fois les rentrées escomptées et l'exécution des activités prévues et d'un scénario à hypothèse haute dont la réalisation dépend essentiellement de l'obtention de ressources supplémentaires. Ces scénarios sont fondés sur deux variables clefs, à savoir les rentrées constituées jusqu'à concurrence de 90% par des contributions volontaires et dont le montant réel est difficile à prévoir et la capacité de mise en œuvre des projets, qui est largement limitée par l'importance de l'infrastructure d'appui.

255. La sensibilité du budget aux variations des rentrées doit être examinée compte tenu de l'origine de ces ressources: contributions à des fins générales, contributions à des fins spéciales et budget ordinaire. Ce dernier, qui constitue la source la plus stable, a déjà été proposé pour l'exercice biennal 2004-2005. Il ne devrait donc guère subir de changement ayant des incidences sur le budget consolidé. Étant

donné que presque toutes les contributions à des fins spéciales sont allouées à des projets, les variations intéressant cette source de financement entraîneront des modifications correspondantes dans le budget-programme, qui peut être ajusté comme il convient. Les projets dans la filière ne peuvent pas démarrer si 50 % au moins des fonds nécessaires ne sont pas réunis, alors que le budget futur des projets en cours peut être révisé pour tenir compte du montant des ressources disponibles. Par conséquent, les risques financiers découlant des variations intéressant cette source peuvent être maîtrisés. Les plus gros risques sont les risques financiers liés aux variations des contributions à des fins générales puisque l'infrastructure d'appui dépend très largement de ces ressources et que la marge de manœuvre dépend, pour ce qui est du programme, de la disponibilité de fonds après que le budget d'appui aura été financé par les ressources à des fins générales. Le programme contre le crime étant en majeure partie financé par le budget ordinaire et par des contributions à des fins spéciales, les conséquences des variations des ressources à des fins générales sont indiquées uniquement pour le PNUCID dans le tableau 37 ci-dessous.

Tableau 37

**Ressources à des fins générales du PNUCID, rentrées et dépenses: variations pour 2003, 2004 et 2005**

(en millions de dollars)

<i>Intitulé</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
A. Variation des rentrées			
1. Excédent budgétaire prévu	0,6	0,3	0,3
2. Contributions supplémentaires	1,5	1,9	2,1
3. Excédent révisé (1+2)	2,1	2,2	2,4
4. Solde des fonds au 1 <sup>er</sup> janvier	8,5	10,6	12,8
5. Solde des fonds au 31 décembre (3+4)	10,6	12,8	15,2
B. Variation des dépenses			
1. Excédent budgétaire prévu	0,6	0,3	0,3
2. Dépenses supplémentaires pour des projets prioritaires	0,0	(2,2)	(2,4)
3. Dépenses d'appui imprévues	(0,5)	(1,0)	(1,0)
4. Excédent (déficit) révisé (1+2+3)	0,1	(2,9)	(3,1)
5. Solde des fonds au 1 <sup>er</sup> janvier	8,5	8,6	5,7
6. Solde des fonds au 31 décembre (4+5)	8,6	5,7	2,6

256. D'après le scénario A indiqué ci-dessus dans le tableau 37, la variation des rentrées est conforme au scénario à hypothèse haute exposé dans le présent document. À supposer que les dépenses demeurent telles que prévu dans le budget mais que l'on parvienne à augmenter les rentrées, il paraît possible de faire passer le solde des fonds d'un minimum – 8 millions de dollars – à un niveau plus adéquat de 15 millions de dollars. Cependant, la possibilité d'un tel accroissement des rentrées n'est pas grande, raison pour laquelle le budget proposé n'est pas fondé sur ce scénario.

257. Le scénario B figurant dans le tableau 37 ci-dessus fait apparaître les inconvénients des risques financiers en montrant que:

a) Sans rentrées supplémentaires au titre de contributions à des fins générales, on ne pourra pas engager de dépense pour certains projets prioritaires

auxquels des fonds spécifiques ne sont pas affectés, car on risquerait de réduire considérablement le solde des fonds, le ramenant à moins de 8 millions, montant minimum sans lequel des engagements annuels ne peuvent pas être pris à l'avance;

b) Les coûts imprévus qui pourraient résulter de fluctuations de change défavorables et de l'inflation, de l'augmentation des salaires ou d'autres imprévus constituent un moindre risque. Cependant, la réserve opérationnelle, qui s'élève à 12 millions de dollars, dont 3 à 4 millions de dollars sont prévus pour faire face à de tels événements imprévus de ce type, est considérée comme suffisante pour couvrir ce risque.

258. Pour conclure, le budget consolidé reposant sur le scénario de référence est présenté comme projet de budget, compte tenu de l'analyse de sensibilité effectuée ci-dessus.



**Quatrième partie**  
**Programme contre la drogue**



## Quatrième partie

### Programme contre la drogue

#### XIV. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

259. Le budget initial pour l'exercice biennal 2004-2005, d'un montant de 187,4 millions de dollars, fait apparaître une augmentation en valeur nominale de 21 millions de dollars (soit 12,6 %) par rapport au budget révisé pour l'exercice biennal 2002-2003, comme il ressort du tableau 38. Il y a une augmentation totale du volume de 9 millions de dollars (soit 5,3 %) et des variations des coûts de 12 millions de dollars (soit 7,2 %) par rapport au budget révisé pour 2002-2003, que la Commission des stupéfiants a approuvé à sa session d'avril 2003.

Tableau 38

##### Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005

(en milliers de dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Budget 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Budget 2004-2005</i>
A. Budget-programme				
Programme de base	9 979,0	4 728,6	398,8	15 106,4
Programme de coopération technique	122 003,1	3 867,0	5 897,9	131 768,0
<b>Total, budget-programme</b>	<b>131 982,1</b>	<b>8 595,6</b>	<b>6 296,7</b>	<b>146 874,4</b>
B. Budget d'appui	32 431,4	(2 175,8)	5 653,8	35 909,4
Dépenses d'appui des agents d'exécution	2 020,4	2 619,3	-	4 639,7
<b>Total</b>	<b>166 433,9</b>	<b>9 039,1</b>	<b>11 950,5</b>	<b>187 423,5</b>

#### A. Prévisions financières pour l'exercice biennal 2004-2005

##### 1. Vue d'ensemble

260. Le plan ressources figure à l'annexe VI (document E/CN7/2003/20/Add.1). Ses éléments essentiels sont les suivants:

a) Le montant total inscrit au budget pour l'exercice biennal 2004-2005, soit 187,4 millions de dollars, correspond aux ressources prévues, soit 196 millions de dollars. Ces ressources provenant de contributions volontaires, il n'est pas jugé prudent de prévoir de les utiliser à 100 %. Toutefois, en termes de capacité, avec la même structure d'appui il serait possible, comme indiqué plus haut, de prévoir un budget-programme plus élevé si l'on suit un scénario à hypothèse haute en supposant que des ressources supplémentaires soient mises à disposition, principalement grâce à un cofinancement accru des États Membres recevant une aide;

b) Pour la première fois, le plan établit une distinction entre d'une part, les ressources pour les activités normatives et autres activités du programme de base et d'autre part, celles pour les projets de coopération technique. Cette distinction est

importante car, comme indiqué plus haut, les activités normatives et autres activités du programme de base, ne sont pas de caractère permanent et répondent à des missions spécifiques, contrairement aux projets de coopération technique, qui sont limités dans le temps. Ces activités requièrent un financement stable et c'est pourquoi les activités normatives sont à présent financées à 100 % par des ressources prélevées sur le budget ordinaire. Toutefois, le budget ordinaire ne sert à financer qu'environ 26 % des autres activités du programme de base décidées par les organes délibérants. Cinquante-quatre pour cent des activités de base sont en effet financées par des ressources provenant de contributions volontaires à des fins spéciales et 20 % par des ressources provenant de contributions volontaires à des fins générales. Dans les paragraphes 7 et 8 de sa résolution 46/9, la Commission des stupéfiants invite à examiner si les ressources provenant du budget ordinaire sont en rapport avec les besoins du programme qui découlent des mandats correspondants sur le plan normatif et autre, ce qui laisse clairement entendre que les ressources prévues au budget ordinaire sont insuffisantes pour permettre à l'Office de s'acquitter de ses missions essentielles;

c) S'agissant de l'emploi des ressources, il est prévu de maintenir un ratio activités du programme/activités d'appui de 78/22 pour l'exercice biennal 2004-2005, ce qui signifie que, pour chaque dollar disponible, 78 cents sont alloués directement aux activités du programme. Sur les 22 cents prévus pour les activités d'appui, seuls 4 cents sont alloués aux frais généraux de fonctionnement (gestion et administration) et 18 cents aux activités d'appui aux programmes, notamment activités d'appui aux projets, conseils techniques et sensibilisation.

261. Le plan ressources est complété par des états financiers récapitulatifs (annexe VII). Alors que le plan ressources montre les enveloppes budgétaires prévues pour l'emploi des ressources, les états financiers récapitulatifs présentent notamment une estimation des dépenses, soit, pour les projets de coopération technique, 80 % en moyenne des montants inscrits au budget. Cela signifie que pour atteindre des objectifs réalistes en matière de dépenses, des montants plus importants doivent être inscrits au budget et alloués en fonction des modalités d'exécution en vigueur. Un taux d'exécution des projets de 80 % soutient avantageusement la comparaison avec celui d'autres fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent de coopération technique. La situation financière actuelle et les prévisions dans ce domaine sont examinées plus avant ci-après.

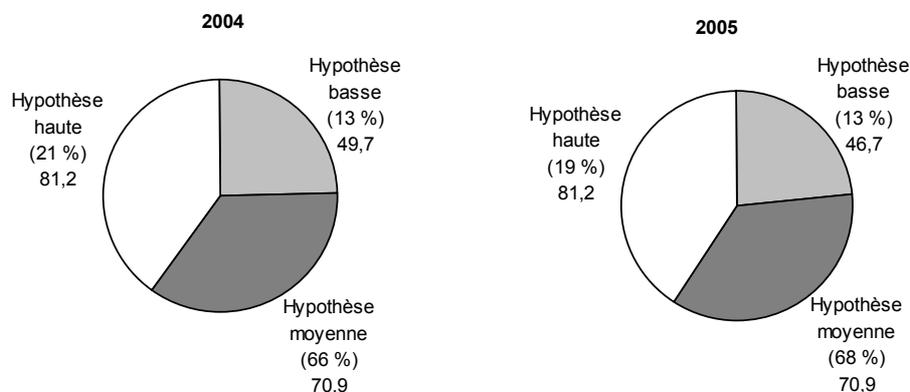
## **2. Recettes**

262. Le montant du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est établi sur la base de ce qui est considéré comme une évaluation raisonnable des recettes probables. Bien qu'aucun calcul précis ne soit possible en raison de la nature volontaire de toutes les contributions versées au Fonds, on peut analyser les tendances actuelles et récentes et se baser sur les contacts entretenus avec les donateurs pour faire des estimations réalistes en matière de financement. Pour affiner encore les prévisions, les projections de recettes sont établies suivant trois scénarios, avec leur taux de probabilité, comme il ressort de la figure XX.

Figure XX

**Fonds du PNUCID, prévisions de recettes provenant de toutes les sources de contributions volontaires<sup>a</sup>, 2004 et 2005**

(en millions de dollars)



<sup>a</sup> Le pourcentage indique le taux de probabilité d'obtenir les recettes prévues dans chaque scénario.

263. Il est quelque peu hasardeux d'établir des prévisions à l'avance pour un exercice biennal ultérieur car la plupart des donateurs disposent de budgets annuels pour le programme contre la drogue. Néanmoins, les montants prévus et le taux de probabilité qui leur est assigné sont fondés sur un examen détaillé, donateur par donateur, des tendances passées et des priorités actuelles et futures. Ainsi, une fourchette de probabilité est jugée utile pour tenir compte de facteurs comme les modifications des priorités des donateurs ou les changements au niveau du gouvernement qui, par exemple, pourraient entraîner une modification du volume des ressources mises à la disposition du Fonds. Compte tenu de la faible probabilité du scénario à hypothèse basse, et par prudence, le budget proposé pour le Fonds est fondé sur le scénario le plus probable, à savoir le scénario à hypothèse moyenne ou scénario de référence, qui représente les recettes prévues.

264. En termes de collecte de fonds, les priorités consisteront à garantir au moins le niveau actuel des contributions provenant des sources étatiques traditionnelles, à élargir la base des financements étatiques, à renforcer les accords de participation aux coûts impliquant les institutions financières internationales et les programmes de prêts bilatéraux et à identifier des sources possibles de financement dans le secteur privé et parmi les institutions du système des Nations Unies. Les efforts visant à mobiliser des ressources dans le cadre d'accords de participation aux coûts avec les pays d'Amérique latine et certains pays africains ont déjà porté leurs fruits. Le Brésil s'est engagé à verser une contribution de 18,2 millions de dollars pour 2002-2003, et un montant de 18,5 millions de dollars est encore prévu pour l'exercice 2004-2005. Des contributions devraient en outre être versées par la Bolivie, le Mexique et le Pérou. La Jamahiriya arabe libyenne prend quant à elle intégralement à sa charge le coût d'un projet d'assistance multisectorielle en matière de contrôle des drogues exécuté par l'Office dans le pays, d'un montant de 2,9 millions de dollars. Le Nigéria s'est engagé à verser 2 millions de dollars pour 2002-2003. En outre, une contribution de 0,5 million de dollars est prévue de la part de l'Égypte et de la Thaïlande pour 2004-2005. D'importants nouveaux accords de

participation aux coûts sont actuellement en négociation avec la Chine, la Fédération de Russie et le Mexique. Le scénario à hypothèse haute montre l'impact possible de ces sources potentielles. Le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a versé une contribution initiale de 0,2 million de dollars en 2003. Grâce à la signature d'accords de financement pour la lutte contre le VIH/sida et le contrôle des drogues, la coopération interorganisations entre le PNUCID et ONUSIDA prend de l'ampleur. La figure XXI récapitule les recettes provenant de différentes sources de contributions volontaires.

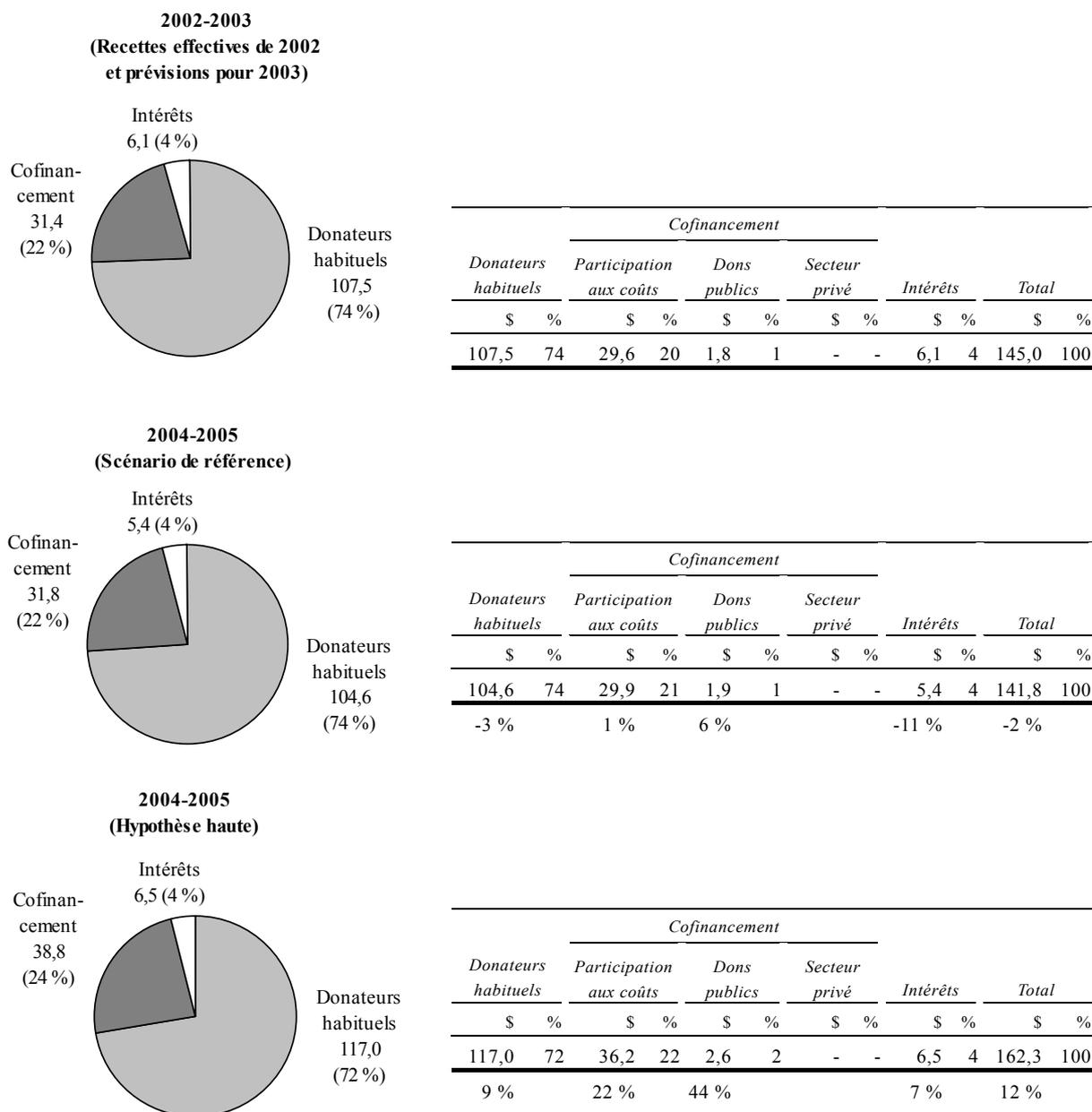
### 3. Budgets

265. Le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 146,9 millions de dollars, contre 132 millions de dollars pour 2002-2003, soit une augmentation de 11,3 % en deux ans. Il est fondé sur un examen détaillé, projet par projet, des priorités opérationnelles et des perspectives de financement de l'ensemble du portefeuille de projets en cours et dans la filière. À partir d'un portefeuille total de 221,4 millions de dollars, on est parvenu à établir, sur la base des priorités opérationnelles, des possibilités d'exécution et des perspectives de financement raisonnables, une "liste A" correspondant à l'enveloppe budgétaire proposée de 146,9 millions de dollars. La figure XXII présente une analyse récapitulative de ce budget-programme proposé selon le scénario de référence.

266. Le montant non financé de 117,7 millions de dollars sera couvert par des recettes à des fins spéciales, d'un montant total de 108,8 millions de dollars, et le solde de 8,9 millions de dollars par des recettes à des fins générales d'un montant total de 33 millions de dollars prévu pour l'exercice biennal 2004-2005.

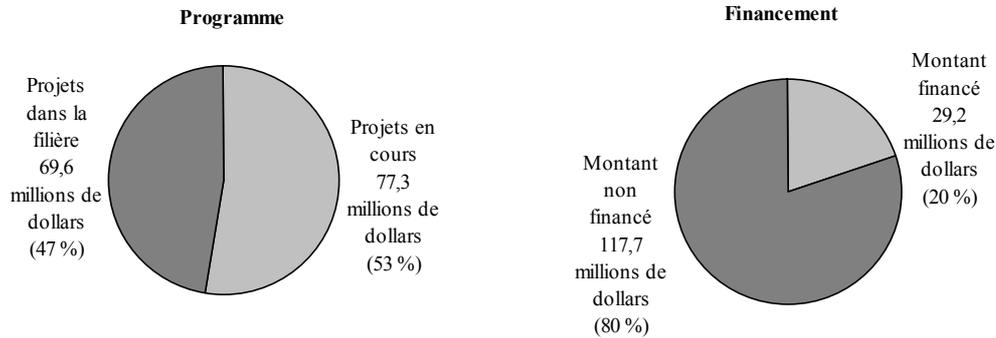
267. L'examen détaillé de l'éventail des projets montre que des projets dans la filière d'une valeur de 41,8 millions de dollars, qui répondent pourtant à certains critères opérationnels importants, ont des perspectives de financement incertaines pour le moment. Ces projets ont été inscrits sur une liste de réserve, ou "liste B", et les projets restants, d'une valeur de 22,7 millions de dollars, qui représentent des concepts de projets dans la filière irréalisables, ont été exclus. Toutefois, compte tenu des tendances passées et des capacités d'exécution actuelles, seuls 9 millions de dollars supplémentaires sont prévus pour la liste de réserve selon l'hypothèse haute au cas où des fonds supplémentaires deviendraient effectivement disponibles. Ainsi, une augmentation maximale de quelque 18 % au cours de l'exercice biennal 2002-2003 est jugée possible sans qu'il soit nécessaire d'accroître le budget d'appui. Le budget d'appui proposé pour l'exercice biennal 2004-2005, s'élève à 35,9 millions de dollars, soit une augmentation modique de moins de 0,1 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Il est présenté plus en détail ci-après.

Figure XXI  
**Fonds du PNUCID, prévisions de recettes provenant de diverses sources de contributions volontaires, 2002-2003 et 2004-2005**  
 (en millions de dollars)



Notes: Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le pourcentage de variation entre l'exercice biennal 2004-2005 et l'exercice biennal 2002-2003.

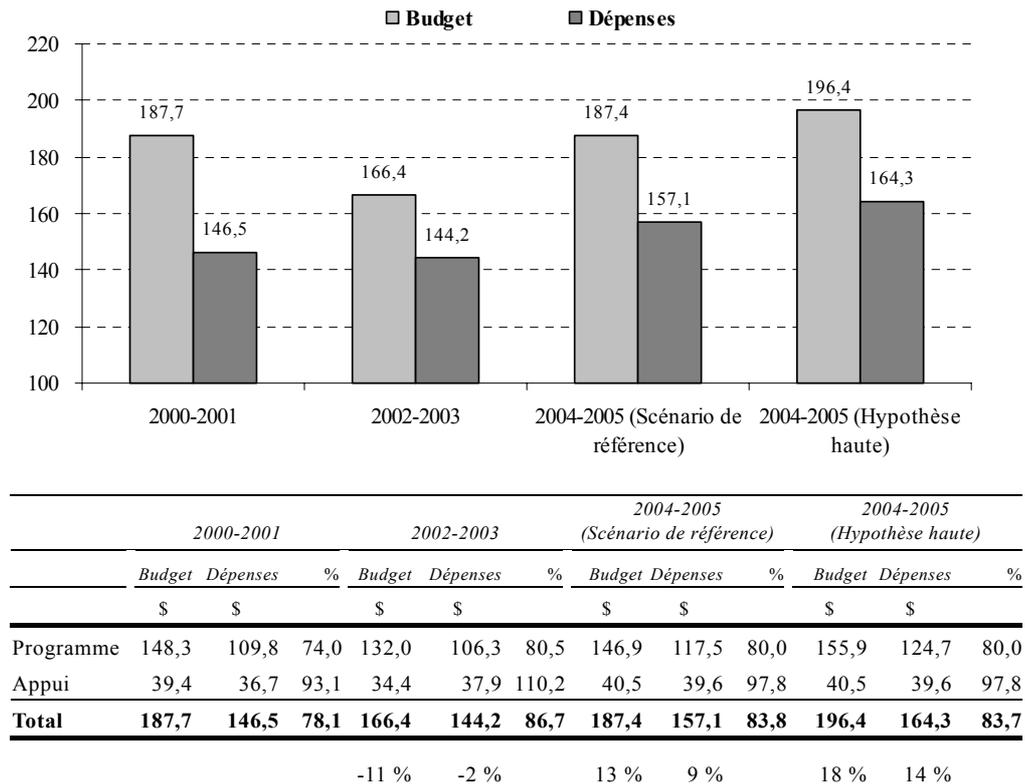
Figure XXII  
Fonds du PNUCID, état récapitulatif du budget-programme, 2004-2005<sup>a</sup>  
(en millions de dollars)



<sup>a</sup> Volume: 146,9 millions de dollars.

268. La figure XXIII présente les tendances biennales par catégories principales de budgets et de dépenses.

Figure XXIII  
Fonds du PNUCID, comparaison des budgets et des dépenses, 2000-2002 et 2004-2005  
(en millions de dollars)



Notes: Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le pourcentage de variation par rapport à l'exercice biennal précédent.

269. Le taux d'exécution des programmes au cours de l'exercice biennal 2000-2001 a été de 74 % du budget, et donc inférieur au chiffre moyen de 80 % obtenu au cours des exercices biennaux précédents, en raison de l'insuffisance des ressources financières, de la clôture de projets à forte intensité de capital et de la modification des priorités opérationnelles et politiques. Comme déjà mentionné, cette tendance a commencé à s'inverser d'une manière positive en 2003, et grâce aux nouvelles priorités opérationnelles mieux ciblées sur lesquelles repose le budget proposé pour 2004-2005 un taux d'exécution moyen d'au moins 80 % est prévu. Le budget d'appui pour 2002-2003 doit être accru de 3 millions de dollars, (9 %) principalement en raison des augmentations des traitements dans l'ensemble du système des Nations Unies qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à la fin de 2002 et qui n'étaient pas connues au moment où le budget a été proposé. Conformément aux tendances passées, il est prévu d'utiliser pleinement tant le budget d'appui que le budget ordinaire. De plus amples précisions sont fournies plus loin.

270. L'impact des prévisions de recettes et de dépenses sur la situation financière du Fonds est examiné ci-après.

#### **4. Ressources à des fins générales**

271. Pour l'exercice biennal 2004-2005, il est prévu de maintenir un budget équilibré en maintenant les dépenses dans les limites des recettes prévues, soit 33 millions de dollars. Grâce à un regain de confiance dans la gestion de l'Office, certains donateurs habituels, qui avaient cessé de verser des contributions à des fins générales, ont repris leurs versements, et d'autres ont augmenté leurs contributions, d'où une augmentation des contributions à des fins générales qui sont passées de 12,7 millions de dollars en 2002 à 16,7 millions de dollars en 2003. Il est raisonnable de penser que ce niveau pourra être maintenu pour l'exercice biennal 2004-2005 pour lequel on prévoit des contributions à des fins générales en hausse de 0,7 million de dollars (soit 2 %). Cette hausse sera toutefois compensée par une baisse attendue de 1,3 million de dollars des intérêts créditeurs, due à des taux d'intérêt inférieurs et à un solde moindre du compte des ressources à des fins générales. Cela explique la diminution nette de 0,6 million de dollars des ressources à des fins générales prévue pour 2004-2005.

272. S'agissant des dépenses, les mesures suivantes sont envisagées pour contenir et couvrir les sorties de fonds à des fins générales:

a) Le budget d'appui proposé fait apparaître une diminution en volume ou en termes réels de 1,5 % pour l'exercice biennal 2002-2003 et de 6,7 % pour l'exercice biennal 2004-2005. Dans le chapitre VII plus haut, il a été fourni des précisions sur les mesures de gestion prises afin de renforcer les synergies et d'accroître l'efficacité, grâce à des réformes structurelles et autres;

b) Les dépenses à des fins générales prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 sont en augmentation de 0,9 million de dollars seulement par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Comme selon les directives de la Commission des stupéfiants concernant le compte des ressources à des fins générales, le budget d'appui doit être prioritairement financé à l'aide de ressources à des fins générales, il ne devrait rester que 6,8 millions de dollars du solde du compte de ces ressources pour financer les dépenses du programme. Cela signifie

que quelque 94 % des dépenses du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 demeureront tributaires de ressources à des fins spéciales, ce qui ne laisse guère de flexibilité pour la programmation;

c) Le recouvrement des dépenses d'appui aux programmes à l'aide de recettes à des fins spéciales devrait augmenter de 1,9 million de dollars, soit près de 25 % au cours de l'exercice biennal 2004-2005, par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 en raison du meilleur taux d'exécution du programme et la part accrue de l'Office dans l'exécution des projets, qui passe de 50 % du portefeuille total de projets pour l'exercice biennal 2002-2003 à près de 63 % pour l'exercice biennal 2004-2005. L'annexe X fournit des données comparatives sur les modalités d'exécution et le recouvrement des dépenses d'appui.

273. Grâce à tous ces facteurs, le solde du compte des ressources à des fins générales devrait revenir à un niveau avoisinant les 10 millions de dollars, ce qui est suffisant seulement pour couvrir les dépenses d'appui pendant une année. Comme il ressort de l'analyse de sensibilité figurant au chapitre XIII du présent rapport, il faudra des recettes à des fins générales supplémentaires pour porter le solde du compte au chiffre plus satisfaisant d'environ 15 millions de dollars, sur lequel il serait aussi possible de prélever des avances à des fins générales pour combler les besoins de liquidités pour le financement de projets. Quelques options permettant d'atteindre cet objectif sont présentées ci-après:

a) Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 46/9 de la Commission sur un financement sûr et prévisible, il est procédé à une analyse temps/travail plus poussée en vue de réduire la charge financière pesant sur le budget d'appui par une imputation plus rationnelle des coûts directs et indirects des projets, dans l'esprit de la politique commune actuellement développée par le Bureau du Contrôleur;

b) Le financement des programmes de base à l'aide du budget ordinaire pourrait être accru en revoyant les modalités de ce financement, comme indiqué ci-dessus;

c) Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 46/9 de la Commission, il pourrait être plus judicieux de séparer les comptes du budget d'appui et du budget-programme ordinaire (y compris les programmes de base) pour permettre aux donateurs qui ne peuvent pas fournir des contributions à des fins générales de fournir des contributions à des fins spéciales destinées à ces budgets distincts. Les directives concernant l'utilisation des ressources à des fins générales pourraient être revues en conséquence.

## **5. Ressources à des fins spéciales**

274. Les recettes à des fins spéciales, principalement destinées aux projets, devraient s'élever à 108,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, contre 111,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Compte tenu du fait que le niveau des annonces de contributions varie chaque année en fonction des priorités des donateurs et des nouveaux projets lancés, les recettes sont évaluées sur la base des contributions reçues, ce qui est plus prudent. En outre, certains donateurs commencent à verser les contributions annoncées au fur et à mesure des besoins pour les projets, pour éviter une accumulation de fonds non dépensés et d'intérêts. Sur cette base, les recettes provenant du versement de contributions pour

l'exercice biennal 2004-2005 ne devraient accuser qu'une légère baisse de 4,6 % en raison du report de soldes de fonds suffisants de l'exercice biennal 2002-2003 pour financer les projets en cours. Le montant total des recettes à des fins spéciales devrait diminuer de 0,8 % seulement au cours de la période 2004-2005 car le léger recul du montant des contributions est compensé principalement par une augmentation de la part relative des intérêts créditeurs du compte des contributions à des fins spéciales compte tenu de la diminution des intérêts correspondant au compte des contributions à des fins générales.

275. Les dépenses financées par les contributions à des fins spéciales pour l'exercice budgétaire 2004-2005 devraient augmenter de 13,5 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 en raison de l'augmentation du budget-programme et de l'amélioration de l'exécution du programme, comme expliqué plus haut. En conséquence, le solde du compte des contributions à des fins spéciales tombera de 45 millions de dollars à 29,1 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ce qui reflète une meilleure utilisation des ressources.

## **B. Budget d'appui**

### **1. Vue d'ensemble**

276. Le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2004-2005, d'un montant de 35,9 millions de dollars, fait apparaître une augmentation en valeur nominale de 0,5 million de dollar par rapport au budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003. Il y a une diminution du volume de 2,2 millions de dollars (soit 6,7 %) en comparaison avec l'exercice biennal précédent, et des variations de coûts de 5,7 millions de dollars (soit 17,4 %). Le budget financera les activités prévues au budget-programme qui, pour l'exercice biennal 2004-2005, sont chiffrées à 146,9 millions de dollars, comme exposé dans la troisième partie du présent document. Parmi les modifications proposées figure notamment la rationalisation de l'organigramme de l'Office.

277. S'agissant des ressources financières nécessaires et de leurs variations, comparé au budget d'appui final pour l'exercice biennal 2002-2003, on constate pour le siège une diminution de 3,0 millions de dollars du volume des ressources affectées à la gestion et à l'administration, et une augmentation de 0,4 million de dollars pour l'appui aux programmes, soit une diminution totale de 2,6 millions de dollars pour le siège. Pour l'appui au niveau des pays, le volume des ressources nécessaires augmente de 0,9 million de dollars, d'où une diminution globale en volume de 1,7 million de dollars, du budget d'appui. Le tableau 39 présente un état récapitulatif par unité administrative et catégorie de dépenses.

Tableau 39

**Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers de dollars)

	<i>Budget révisé 2002-2003</i>	<i>Budget final 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2004-2005</i>
Réseau des bureaux extérieurs	17 768,9	18 074,9	19 789,0
Appui aux programmes, siège	5 933,2	6 988,1	7 847,8
<b>Total</b>	<b>23 702,1</b>	<b>25 063,0</b>	<b>27 636,8</b>
Gestion et administration	8 929,3	10 318,4	8 272,6
<b>Grand total</b>	<b>32 431,4</b>	<b>35 381,4</b>	<b>35 909,4</b>

278. Les principales ressources nécessaires, par catégorie, sont exposées dans le détail ci-après.

**a) Postes nécessaires**

279. En ce qui concerne les postes nécessaires, les modifications découlent des efforts de restructuration déjà mentionnés au paragraphe 3.17 du présent document. En outre, l'Office a créé un programme de mentorat, développé les programmes de perfectionnement du personnel, et exploite les technologies pour simplifier et rationaliser divers processus. La présence sur le terrain sera intensifiée et des mesures ont été prises pour rationaliser la configuration des bureaux extérieurs.

280. Le nombre total de postes requis au titre du budget d'appui de l'exercice biennal est de 196 (voir annexe IV du document E/CN.7/2003/20/Add.1 et tableau 40 ci-après). Le nombre de postes d'administrateur reste de 72. Il est prévu dans le tableau d'effectifs quatre postes supplémentaires dans les bureaux extérieurs et trois postes supplémentaires au titre de l'appui aux programmes au siège. Ces nouveaux postes résultent du redéploiement de sept postes de gestion et d'administration. En outre, cinq postes ont été déclassés. Le tableau d'effectifs prévoit en outre la création d'un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national et de trois postes d'agent local dans les bureaux extérieurs, ainsi que la transformation d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) en poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe). La répartition des effectifs repose sur les principes directeurs contenus dans le document intitulé "Priorités opérationnelles: lignes directrices pour le moyen terme", à savoir, dans le contexte régional, l'approche multilatérale et la prise en compte des sexospécificités. En termes budgétaires, la réorganisation de la structure des effectifs a eu pour effet une diminution de volume de 0,8 million de dollars.

281. Dans les bureaux extérieurs, le nombre de postes est porté de 115 pour l'exercice biennal 2002-2003 à 123 pour l'exercice biennal 2004-2005. Au siège, le nombre total de postes requis au titre de l'appui aux programmes est porté de 36 à 45. Les postes pour la gestion et l'administration sont en diminution, passant de 41 à 28.

Tableau 40  
**Fonds du PNUCID: état récapitulatif des postes nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005**

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Budget révisé 2002-2003</i>	<i>Budget final 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2004-2005</i>
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	115	115	123
Siège	41	36	45
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>151</b>	<b>168</b>
Gestion et administration	49	41	28
<b>Total général (budget d'appui)</b>	<b>205</b>	<b>192</b>	<b>196</b>

i) *Bureaux extérieurs*

282. Grâce à la rationalisation et à la réorganisation de la structure du siège, il est possible de rationaliser les effectifs des bureaux extérieurs par le redéploiement de postes auparavant affectés au siège, et par le transfert de postes entre les bureaux extérieurs.

283. Dans le cadre de la réorganisation du réseau des bureaux extérieurs, le poste de représentant pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, situé à Bangkok, est déclassé de D-2 à D-1. Bien entendu, si les circonstances le justifient, ce poste pourra être reclassé dans l'avenir. Le poste de représentant du bureau régional en Ouzbékistan est reclassé à D-1 (par un transfert du bureau de liaison de New York) compte tenu de l'importance croissante de la région, s'agissant tant du problème des drogues que de celui de la criminalité et en prévision de la forte augmentation, en volume, du portefeuille de projets qui est attendue. Le poste de représentant du bureau du Pakistan est reclassé à P-5 (par un transfert du bureau régional en Ouzbékistan). La Commission se rappellera que le poste de représentant pour l'Afghanistan a été reclassé à D-1 lorsque le bureau régional chargé de l'Afghanistan et du Pakistan a été subdivisé en un bureau de l'Afghanistan et un bureau du Pakistan. Le représentant adjoint de l'ancien bureau régional, de classe P-4, a été nommé représentant pour le Pakistan. Son poste est reclassé à P-5 compte tenu de la réorganisation de la configuration des bureaux extérieurs et de l'expansion attendue du portefeuille de programmes. Le poste de représentant du bureau régional au Mexique est reclassé à P-5 (par un transfert du Service de l'analyse des politiques et de la recherche), compte tenu de l'accroissement prévu du volume du portefeuille de projets et de l'harmonisation qu'implique la réorganisation des bureaux extérieurs.

284. En raison de l'extension prévue du nombre de projets dans la région et compte tenu de l'évolution récente de la situation en Iraq, le poste d'administrateur chargé de la gestion des programmes du bureau régional en Égypte est reclassé de P-3 à P-4 (par le transfert et le reclassement d'un poste P-5 du Service des relations publiques et des relations interinstitutions. Dans le cadre de la réorganisation de la structure des bureaux extérieurs et de la modification du portefeuille de programmes, un poste d'administrateur chargé de la gestion des programmes de classe P-4 est transféré du bureau de pays de la République démocratique populaire lao au bureau de pays du Viet Nam. Pour la même raison, et afin d'aider les bureaux à élaborer les programmes, les effectifs des bureaux du Kenya, du Mexique et du Nigéria sont

renforcés par un poste d'administrateur chargé de la gestion des programmes (P-3) (respectivement par le transfert et le déclassement d'un poste P-4 du Pakistan, le transfert d'un poste P-3 du bureau du Directeur exécutif et le déclassement d'un poste P-4 au Mexique). Enfin, un poste d'administrateur adjoint chargé de la gestion des programmes (P-2) vient renforcer le bureau régional dans la Fédération de Russie (par un transfert du Service de la sécurité humaine).

285. S'agissant du personnel d'appui dans les bureaux extérieurs, au bureau de pays de la République démocratique populaire lao un poste d'agent local sera reclassé au poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national chargé de la gestion des programmes. Un poste d'agent local supplémentaire a été ajouté au tableau des effectifs des bureaux de l'Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, du Kenya, du Nigéria et du Pakistan, ce qui porte le nombre total d'agents locaux dans ces bureaux à un administrateur de programme recruté sur le plan national et à trois agents locaux. Suite à l'examen de la composition des effectifs du bureau de la Barbade, il est proposé de rétablir un poste d'agent local qui avait été supprimé au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Un poste d'agent local supplémentaire a été créé au bureau régional en Inde. Un poste d'agent local sera supprimé du tableau des effectifs des bureaux en Bolivie, au Brésil et en Thaïlande.

*ii) Appui au programme au siège*

286. En vue de renforcer les capacités de gestion des programmes au Siège, deux postes de classe P-4 sont transférés du Service de la gestion des ressources financières. Le premier est affecté à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques du bureau du Directeur, le second au Service du partenariat dans le développement. Deux postes de classe P-3 et un poste de classe P-2 sont transférés du Service des relations publiques et des relations interinstitutions au Service du partenariat dans le développement et le poste de classe P-3 du bureau en Égypte est transféré au Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Deux postes d'agent des services généraux (autres classes) sont transférés de la gestion et de l'administration, l'un à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et l'autre au Service de la sécurité humaine, deux autres sont affectés au Service du partenariat dans le développement et deux autres encore au Service de l'analyse des politiques et de la recherche.

*iii) Gestion et administration*

287. Grâce à la consolidation de toutes les fonctions d'appui à la gestion au sein de la Division de la gestion, des économies substantielles sont à présent réalisées. Ainsi, la fusion du Service d'appui financier de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avec la Section des finances et du budget de l'Office des Nations Unies à Vienne a permis de libérer deux postes P-4 et trois postes d'agent des services généraux (autres classes), qui sont passés de l'administration aux activités du programme. Eu égard aux responsabilités accrues du nouveau Service de la gestion des ressources financières, le poste de chef a été reclassé à D-1. En vue de réaliser des économies supplémentaires, il est proposé de déclasser à D-1 un poste D-2 existant (affecté à la Division des relations extérieures, mais devenu superflu après la restructuration). Toutefois, un poste d'agent des services généraux (autres classes) sera transformé en poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) réservé au responsable du Groupe de la comptabilité du Fonds. En outre, suite à l'adoption

de formules d'organisation du travail plus souples (ST/SGB/2003/4), les contrats à temps partiel de deux agents des services généraux (autres classes) qui partageaient un poste au sein du Service de la gestion des ressources financières seront convertis en contrats à 80 %.

288. Le tableau 41 résume les divers redéploiements décrits ci-dessus. L'annexe V présente les modifications apportées au tableau des effectifs dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

#### b) Formation

289. Des ressources (173 000 dollars) ont été prévues dans le budget d'appui pour entretenir et renforcer les compétences du personnel, en particulier dans les domaines du contrôle international des drogues, de la prévention du crime et de la gestion des programmes. Cet investissement est considéré comme important pour pouvoir créer une culture axée sur les résultats et renforcer la délégation de pouvoirs – et la responsabilisation qui en découle – pour les directeurs de programmes. La formation dispensée aura pour objectif de développer les compétences de base et les compétences en matière de gestion. Elle visera notamment à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, ainsi que les capacités de mise en œuvre des programmes pour mener à bien les travaux de fond du programme (49 000 dollars). Des ressources sont demandées pour former le personnel du Service de la technologie de l'information aux techniques les plus récentes dans le domaine (124 000 dollars).

290. Les fonctionnaires sont encouragés à profiter des activités de formation offertes à l'Office des Nations Unies à Vienne, notamment, mais non exclusivement, la formation aux logiciels courants ou les cours de langues.

Tableau 41

#### Fonds du PNUCID, budget d'appui: transferts de personnel de la catégorie des administrateurs pour l'exercice biennal 2004-2005

Classe	Titre	Transfert	
		De	À
D-1 <sup>a</sup>	Représentant	Thaïlande	Thaïlande
D-1 <sup>a</sup>	Chef, FRMS	DPA	FRMS
D-1	Représentant	NYLO	Ouzbékistan
D-1	Chef de service	HSB	PARB
P-5	Représentant	PARB	Mexique
P-5	Représentant	Ouzbékistan	Pakistan
P-4 <sup>b</sup>	Administrateur chargé de la gestion des programmes	PAIAB	Égypte
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	FRMS	DPA
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	FRMS	PDB
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	République démocratique populaire lao	Viet Nam
P-3 <sup>c</sup>	Administrateur chargé de la gestion des programmes	Pakistan	Kenya
P-3 <sup>c</sup>	Administrateur chargé de la gestion des programmes	Mexique	Mexique
P-3	Administrateur chargé de la gestion des programmes	OED	Nigéria
P-3	Administrateur chargé de la gestion des programmes	PAIAB	PDB
P-3	Administrateur chargé de la gestion des programmes	PAIAB	PDB

Classe	Titre	Transfert	
		De	À
P-3	Administrateur chargé de la gestion des programmes	Égypte	PARB
P-2	Administrateur chargé de la gestion des programmes (adjoint de première classe)	HSB	Fédération de Russie
P-2	Administrateur chargé de la gestion des programmes (adjoint de première classe)	PAIAB	PDB

*Note:* Service de la gestion des ressources financières (FRMS), Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (DPA), Bureau de liaison de New York (NYLO), Service de la sécurité humaine (HSB), Service de l'analyse des politiques et de la recherche (PARB), Service des relations publiques et des relations interinstitutions (PAIAB), Service du partenariat dans le développement (PDB), Bureau du Directeur exécutif (OED).

<sup>a</sup> Postes déclassés de D-2 à D-1.

<sup>b</sup> Poste déclassé de P-5 à P-4.

<sup>c</sup> Postes déclassés de P-4 à P-3.

### c) Planification stratégique et évaluation

291. Les objectifs de la planification stratégique sont les suivants:

a) Déterminer les domaines d'intervention politique et opérationnelle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce processus implique l'analyse de l'évolution des problèmes de la drogue et de la criminalité au niveau mondial et des mesures prises par les États Membres pour y remédier, ainsi que la transcription des résolutions et des décisions des organes intergouvernementaux en tâches spécifiques pour les services de l'Office;

b) Veiller à ce que les programmes et les projets soient conformes aux politiques établies de l'Organisation des Nations Unies en matière de planification des programmes, ainsi qu'aux priorités de l'Office.

292. Le mécanisme d'évaluation indépendant a pour objectifs de fournir un moyen transparent qui garantisse une gestion efficace et une bonne gouvernance, d'évaluer l'efficacité et l'efficience et de promouvoir l'esprit critique et le goût d'apprendre au sein de l'Organisation. Le mécanisme indépendant d'évaluation a également les objectifs ci-après:

a) Pour améliorer la performance, il fournit aux responsables de l'Office et à ses partenaires dans le cadre des programmes et des projets des informations en retour critiques et honnêtes;

b) Pour assurer la responsabilisation, il fournit aux États Membres et aux bénéficiaires de programmes des évaluations claires sur l'utilisation des fonds et l'adhésion aux politiques, règles et normes;

c) Pour tirer parti des enseignements, il renseigne l'Office, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les organismes experts sur les meilleures pratiques reposant sur des données probantes en matière de contrôle des drogues et de la criminalité;

d) Pour faciliter l'élaboration des politiques, il fournit aux organes directeurs de l'Office, à la direction et aux États Membres des évaluations critiques de l'impact des interventions en matière de contrôle des drogues et de la criminalité.

**d) Technologies de l'information**

293. La Section de la technologie de l'information de la Division de la gestion continue de fournir des services fonctionnels de gestion de l'information à tous les détenteurs d'informations de l'Office. Elle assure notamment la gestion des informations stratégiques, la conception de systèmes et le développement, la maintenance et la gestion de toutes les sources d'informations techniques de l'Office, en vue de garantir la mise à disposition, de manière sûre et optimale, de ces informations à l'Office, aux États Membres, ainsi qu'à la communauté internationale en général.

294. Outre les ressources humaines et financières réservées à la gestion des informations techniques, il est également prévu dans le budget du Fonds une redevance pour l'entretien des postes de travail pour les systèmes de bureautique et les services d'infrastructure. Cette redevance est fixée à 1 100 dollars par poste de travail et par an et représente un total de 352 000 dollars pour l'exercice biennal.

295. Des ressources ont été demandées pour répondre aux besoins du Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi), comme indiqué plus bas. Le nombre des postes prévu dans le budget d'appui a été ramené de cinq à trois (un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs de classe P-4 et deux agents des services généraux). Un montant de 112 500 dollars est demandé pour l'entretien des logiciels Borland J Builder, Report, Verisign Security, Helix Server, Web Trends et autres plus petits logiciels. Cent-dix ordinateurs personnels ainsi que certaines imprimantes de réseau seront remplacés dans le cadre de la stratégie de remplacement triennale, moyennant un budget de 150 000 dollars.

**e) Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)**

296. Les États Membres et la direction de l'Office sont de plus en plus tributaires des informations disponibles via le système ProFi, comme en témoignent les nombreuses demandes des États Membres concernant l'élaboration de nouveaux rapports sur Internet présentant des données pertinentes extraites du système. Les responsables de l'Office reconnaissent qu'il est important d'avoir facilement accès aux informations pour prendre des décisions en toute connaissance de cause. L'annexe XII présente un aperçu des activités entreprises au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

297. Durant l'exercice biennal 2004-2005, un rang de priorité élevé sera accordé à l'élaboration de la phase 2 du système ProFi. Les États Membres ont demandé à plusieurs occasions que le système ProFi comprenne également des informations de fond intégrées sur le cycle de vie des projets. Un exercice de planification est à présent réalisé pour structurer les informations qui seront disponibles via le système.

298. Il est prévu de prendre en compte les normes des institutions internationales de développement et de les appliquer pour définir les projets et restructurer l'Office dans l'optique d'échanger des informations avec ces organismes et de garantir une présentation uniforme des données aux États Membres conformément aux attentes.

**f) Financement du système ProFi**

299. Le système ProFi est un système flexible capable de répondre à la plupart des besoins liés à la gestion des ressources de l'Office à court et à long terme. Il s'agit

d'un système transparent, directement accessible via l'Internet. Il permet à toutes les parties concernées d'obtenir des informations sur les activités de fond de l'Office. Il procure des avantages permanents, mais occasionne des frais d'exploitation liés aux services d'appui et de maintenance requis.

300. Afin d'assurer au système ProFi un financement prévisible et adéquat, il est proposé de prélever 1 % sur les crédits alloués à chaque projet pour garantir en permanence les mises à jour et les services d'appui et de maintenance. Il est en outre proposé de répartir à parts égales les frais de maintenance du système ProFi entre pays donateurs et pays bénéficiaires.

301. Un budget consolidé, présenté au tableau 42, est inclus dans le budget d'appui du Fonds aux fins d'établissement du budget. La Commission sera bien sûr tenue informée de la suite donnée à ce projet dans des rapports ultérieurs.

Tableau 42

**Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le système ProFi pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers de dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Budget 2004-2005</i>
Effectifs	
Coordonnateur de classe P-3	
Administrateur de système de classe GS (1 <sup>e</sup> classe)	
Administrateur de base de données de classe GS (autres classes)	
Assistant de liaison financière du système ProFi de classe GS (autres classes)	557,4
Consultants pour le passage de la version 7 à la version 8 du logiciel PeopleTools	470,0
Formation et autres dépenses relatives au personnel technique	94,0
Voyages pour se rendre dans d'autres bureaux extérieurs de l'ONUDC dans la région	40,0
Redevance	130,0
Équipement, 2 serveurs d'application, 2 serveurs de base de données et 2 serveurs Internet	84,0
<b>Total</b>	<b>1 375,4</b>

**g) Fourniture de services au siège**

302. La Division de la gestion assure au Fonds du PNUCID toute une série de services administratifs, dont des services financiers, des services de gestion des ressources humaines, des technologies de l'information, des services de communication et des services généraux d'appui.

303. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le montant a été fixé à 711 550 dollars par an, soit une augmentation de 46 700 dollars (3,4 %) par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Ce montant a été calculé en tenant compte des coûts marginaux supportés par la Division de la gestion pour faire face au volume de travail qu'exige le Fonds du PNUCID. Il a été inclus dans le projet de budget ordinaire de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme l'avait demandé le Comité consultatif. La répartition de ce montant total est présentée au tableau 43 ci-après.

Tableau 43  
**Fonds du PNUCID: fourniture de services au siège pour l'exercice biennal  
 2004-2005**

(en dollars)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Budget final 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2004-2005</i>
Service de la gestion des ressources financières	451 600	514 700
Service de la gestion des ressources humaines	414 200	268 200
Section de l'appui général	442 000	457 900
Section de la technologie de l'information (télécommunications)	68 600	182 300
<b>Total</b>	<b>1 376 400</b>	<b>1 423 100</b>

304. Le budget d'appui est présenté ci-après dans le détail, par ligne budgétaire et par bureau.

## 2. Appui aux programmes

### a) Bureaux de pays (budget: 19 789 000 dollars)

305 Les bureaux de pays et les bureaux régionaux connaîtront une augmentation en volume de 0,9 million de dollars (4,7 %), résultant d'une hausse en volume de 1,7 million de dollars au titre des postes nécessaires et d'une baisse en volume de 0,8 million de dollars pour les autres rubriques. Les baisses en volume sont détaillées par région ci-dessous. Certains bureaux de pays devant faire face à des problèmes de sécurité de plus en plus difficiles, en particulier en Amérique latine, se sont installés dans des locaux plus sûrs. Les économies résultent principalement de la budgétisation normalisée des bureaux extérieurs conformément à l'étude de reprofilage entreprise en 2002-2003 et de la prise en compte du portefeuille d'activités opérationnelles prévu. La mise en place d'une liaison à l'échelle mondiale entre les bureaux extérieurs et le siège, notamment pour le système ProFi, implique du matériel approprié et une connectabilité des bureaux. La Section de la technologie de l'information étudie actuellement les besoins de chacun des bureaux qui ne sont pas encore connectés. Tous les bureaux devraient être reliés en 2004. En outre, dans toute la mesure possible, le siège fournira aux bureaux extérieurs les ordinateurs personnels nécessaires, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle et garantira que les logiciels appropriés sont disponibles. Comme le montre le tableau 44 ci-dessous, le nombre total des postes nécessaires pour les bureaux extérieurs s'élève à 123 (35 postes d'administrateur et 88 postes d'agent local), ce qui représente huit postes supplémentaires par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 (voir tableau 44 ci-dessous).

Tableau 44

**Fonds du PNUCID: postes nécessaires dans les bureaux extérieurs pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'exercice biennal 2004-2005**

	<i>Budget final 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2004-2005</i>
Afrique et Moyen-Orient	23	28
Europe orientale, Asie occidentale et Asie centrale	26	29
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	32	32
Amérique latine et Caraïbes	34	34
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>123</b>

306. L'appui à l'exécution prévue des programmes se monte à 146,9 millions de dollars. Conformément à la politique de décentralisation et de responsabilisation adoptée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les représentants au niveau des pays ont été investis de l'ensemble des pouvoirs et responsabilités concernant les programmes: conception des programmes, élaboration et révision des projets, suivi de l'exécution des programmes et établissement de rapports sur la mise en œuvre des programmes. Le siège exerce un contrôle général et supervise la gestion, notamment par le truchement du Comité des programmes et des projets et du mécanisme d'évaluation indépendant. Les bureaux extérieurs servent de point de référence et de liaison en matière d'information et d'expertise liées au contrôle des drogues et à la lutte contre le crime et font office de conseillers pour les questions y relatives auprès des gouvernements concernés. Outre leur fonction principale consistant à appuyer les activités de coopération technique au niveau des régions ou des pays, ils mènent des activités de mobilisation des ressources, notamment par le biais du mécanisme du Minigroupe de Dublin, ainsi que des campagnes de sensibilisation du public, des médias et du monde des affaires. Ils coopèrent avec les programmes d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des institutions et programmes des Nations Unies représentés dans le pays, ou, selon le cas, dans la région.

307. Le tableau 45 ci-dessous montre la relation, par région, entre dépenses afférentes aux programmes et dépenses d'appui dans les bureaux extérieurs. Les prévisions des dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été établies en prenant en compte les dépenses effectives pendant les 18 premiers mois et des prévisions de dépenses pour les six derniers mois. Pour 2004-2005, les dépenses afférentes aux programmes sont estimées en tenant compte d'un taux d'exécution du budget-programme de 80 %, et du budget d'appui de 100 %. Ces taux ont été calculés compte tenu des tendances passées et actuelles. Si le tableau 45 montre la relation générale entre le volume du programme et l'appui aux bureaux extérieurs, le niveau de ce dernier est aussi déterminé par la nécessité de maintenir une présence stable malgré la fluctuation de volume et l'évolution des priorités. Le niveau de l'appui aux bureaux extérieurs est déterminé en fonction de la récente restructuration de ces bureaux.

Tableau 45

**Fonds du PNUCID: relation avec le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers de dollars)

Région	Prévisions de dépenses 2002-2003			Prévisions de dépenses 2004-2005		
	Programme	Bureaux extérieurs	Pourcentage	Programme	Bureaux extérieurs	Pourcentage
Afrique et Moyen-Orient	8 657,3	3 963,0	45,8	11 804,3	4 965,8	42,1
Europe orientale	4 421,4	711,8	16,1	3 178,7	900,6	28,3
Asie occidentale et Asie centrale	15 282,7	3 073,5	20,1	30 453,0	3 669,6	12,1
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	19 189,7	4 787,0	24,9	20 285,9	4 885,1	24,1
Amérique latine et Caraïbes	45 427,3	5 539,6	12,2	39 692,5	5 367,9	13,5
<b>Total</b>	<b>92 978,4</b>	<b>18 074,9</b>	<b>19,4</b>	<b>105 414,4</b>	<b>19 789,0</b>	<b>18,8</b>

*i) Remboursement au Programme des Nations Unies pour le développement*

308. Conformément aux règles de gestion financière du PNUCID et à la politique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime visant à concentrer les efforts sur ses activités de base et à faire appel dans la mesure du possible à des sources extérieures pour les autres activités, par exemple l'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assure l'administration pour le compte de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au niveau des pays. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime négocie actuellement avec le PNUD un arrangement de travail révisé couvrant à la fois le programme contre la drogue et celui contre le crime, qui prendra en compte les enseignements dégagés et les commentaires reçus des bureaux extérieurs ainsi que du Bureau des services de contrôle interne. Le PNUD a informé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qu'il transférerait son système de gestion sous une application PeopleSoft (même plate-forme que celle utilisée pour le système ProFi) à compter de janvier 2004. L'Office entretient des contacts étroits avec le siège du PNUD afin que ses besoins soient pris en compte dans le nouveau système et qu'il puisse avoir accès en ligne aux données nécessaires à la gestion des dépenses. En outre, le PNUD a l'intention de remplacer ses accords de bureaux locaux pour le remboursement des services par une liste de prix universelle en fonction des activités. Cette proposition est en cours d'examen par les institutions du système des Nations Unies. L'arrangement de travail révisé, qui devrait être conclu à la fin de 2003, couvrira toutes les activités de l'Office, y compris le Fonds du PNUCID et le Fonds pour la prévention du crime et la justice pénale. En vertu de l'actuel arrangement de travail, le PNUD recevra 400 000 dollars au cours de l'exercice biennal pour les services administratifs fournis par son siège à l'Office. Dans le cas des bureaux extérieurs auxquels le PNUD fournit des services notamment pour le recrutement et l'administration du personnel local, les achats et les services généraux, le budget demeure inchangé en valeur constante. La Commission sera informée de toute modification résultant du nouvel arrangement de travail dans le cadre de la présentation du budget révisé.

*ii) Afrique et Moyen-Orient (budget: 4 965 800 dollars)*

309. En Afrique, le volume prévu du programme passera de 7,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 à 13,2 millions en 2004-2005. Au Moyen-Orient, il passera de 1 million de dollars en 2002-2003 à 1,6 million en 2004-2005.

310. Le coût des bureaux extérieurs est de 42,1 % du volume prévu des dépenses du programme, donc en baisse par rapport aux 45,8 % de l'exercice biennal 2002-2003.

311. En ce qui concerne le budget d'appui, on prévoit une augmentation en volume de 0,8 million de dollars, résultant d'une hausse en volume de 1,2 million de dollars au titre des postes nécessaires et d'une baisse de 0,4 million de dollars pour d'autres rubriques. Les coûts sont en hausse de 0,1 million de dollars au titre des coûts salariaux, de 0,1 million au titre de l'inflation et de 14 600 dollars pour cause de fluctuations des taux de change. Les variations en volume sont détaillées ci-dessous pour chaque bureau.

312. Variations en volume hors dépenses de personnel (avant réévaluation des coûts). Les budgets du bureau régional en Égypte (1 253 700 dollars) et du bureau régional au Sénégal (834 700 dollars) demeurent inchangés en valeur constante.

313. Pour le bureau régional au Kenya (budget: 913 800 dollars), une baisse de 34 400 dollars est enregistrée en ce qui concerne en particulier la location et l'entretien des locaux (42 800 dollars) et du matériel (26 900 dollars), en partie contrebalancée par une hausse de 9 500 dollars au titre des fournitures et par le remboursement au niveau local de services fournis par le PNUD (27 900 dollars).

314. En ce qui concerne le bureau de pays au Nigéria (budget: 896 600 dollars), les organismes des Nations Unies n'avaient pas encore déménagé de Lagos à Abuja au moment de l'élaboration du budget. Cependant, les prestations prévues pour le personnel sur place dans le budget de l'exercice biennal 2002-2003 étaient déjà prises en compte. Un montant de 10 000 dollars destiné à l'équipement des nouveaux locaux est prévu dans le budget actuel. Le budget du bureau enregistre une réduction globale de 42 800 dollars, due en grande partie au fait que les nouveaux locaux à Abuja sont fournis à titre gracieux.

315. Pour le bureau régional en Afrique du Sud (budget: 1 067 000 dollars) il y a une augmentation de 12 300 dollars due principalement au remplacement du véhicule du bureau (coût estimé à 28 000 dollars, moins 10 000 dollars correspondant à la valeur du bien repris) qui avait été acheté en 1998 et affichait plus de 250 000 km au compteur. L'augmentation imputable à cet achat est en partie compensée par des économies mineures sous d'autres rubriques.

*iii) Europe orientale, Asie occidentale et Asie centrale (budget: 4 570 200 dollars)*

316. En Europe orientale, le volume prévu du programme diminuera, passant de 4,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 à 4 millions en 2004-2005. En Asie occidentale et centrale, il augmentera, passant de 15,3 millions de dollars en 2002-2003 à 18,1 millions en 2004-2005.

317. Le coût des bureaux extérieurs représente 13,6 % du volume prévu du programme, en baisse par rapport au chiffre de 19,2 % relevé pour l'exercice biennal 2002-2003.

318. En ce qui concerne le budget d'appui, on prévoit une augmentation en volume de 0,5 million de dollars, résultant d'une hausse en volume de 0,8 million de dollars au titre des postes nécessaires et d'une baisse de 0,4 million de dollars pour d'autres rubriques. La baisse des coûts au titre des postes est de 106 900 dollars. Une hausse de 209 500 dollars pour inflation est partiellement compensée par une baisse de 9 000 dollars due aux fluctuations des taux de change. Les variations en volume sont détaillées ci-dessous pour chaque bureau.

319. Variations en volume hors dépenses de personnel (avant réévaluation des coûts). Pour le bureau de pays pour l'Afghanistan (budget: 1 126 600 dollars) il y aura une baisse de 172 800 dollars. Ce bureau a été déplacé d'Islamabad à Kaboul au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Son budget a été augmenté à titre exceptionnel pour faire face aux besoins correspondants. Le montant du budget proposé pour 2004-2005 a été ramené à un niveau inchangé en valeur constante, à l'exception d'une provision (20 000 dollars) destinée à l'achat d'un véhicule pour le bureau. Jusqu'à présent, le bureau utilisait des véhicules mis à disposition dans le cadre de projets.

320. Pour ce qui est du bureau de pays en République islamique d'Iran (budget: 675 200 dollars), une provision exceptionnelle (25 000 dollars moins un montant attendu de 6 000 dollars correspondant à la valeur du bien repris) a été constituée pour le remplacement du véhicule du bureau, acquis en 1999 et qui affiche déjà plus de 100 000 km au compteur. En outre, le remplacement du télécopieur et des refroidisseurs d'air est prévu. Pour les autres rubriques, il est prévu un budget inchangé en valeur constante.

321. Le bureau régional au Pakistan (budget: 757 800 dollars) connaîtra une baisse en volume de 12 300 dollars, résultant d'une diminution pour les rubriques location et entretien des locaux (11 500 dollars), voyages (2 000 dollars) et fournitures (2 600 dollars), diminution compensée par la constitution d'une provision (30 000 dollars moins 20 000 dollars correspondant à la valeur du bien repris) pour le remplacement du véhicule acheté en 1997.

322. S'agissant du bureau régional dans la Fédération de Russie (budget: 900 600 dollars), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime négocie actuellement avec le Gouvernement un accord de partage des coûts d'entretien de ce bureau. Au moment de l'élaboration du budget, le résultat des négociations n'était pas encore connu et le montant du budget proposé est inchangé en valeur constante. La Commission sera informée de l'issue des négociations et de leur incidence sur le budget dans le cadre de la présentation du budget révisé du Fonds. L'augmentation en volume de 41 400 dollars est principalement due aux frais de location et d'entretien des locaux (48 900 dollars), dont le loyer augmentera de 21 % en 2004. Cette hausse est en partie compensée par des économies mineures enregistrées au titre des autres rubriques.

323. Une diminution considérable de 205 800 dollars est prévue pour le bureau régional pour l'Asie centrale en Ouzbékistan (budget: 1 110 000 dollars), due pour l'essentiel à l'application du principe du partage des coûts des projets mis en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cette baisse du budget d'appui concerne les voyages (26 000 dollars), l'entretien des locaux (76 200 dollars), les fournitures (8 500 dollars) et le matériel (71 800 dollars). En outre, les

dépenses pour le renforcement exceptionnel de la sécurité (24 000 dollars) en 2002-2003 sont réduites par rapport au budget actuel.

iv) *Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique (budget: 4 885 100 dollars)*

324. En Asie du Sud, le volume prévu du programme augmentera, passant de 1,9 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 à 4,8 millions en 2004-2005. Pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, il passera de 17,3 millions de dollars en 2002-2003 à 20,5 millions en 2004-2005.

325. Le coût des bureaux extérieurs représente 24,1 % du volume prévu du programme, ce qui constitue une baisse par rapport au chiffre de 24,9 % relevé pour l'exercice biennal 2002-2003.

326. En ce qui concerne le budget d'appui, on prévoit une diminution en volume de 71 300 dollars, résultant d'une baisse en volume de 16 700 dollars au titre des postes nécessaires et d'une baisse de 54 600 dollars pour d'autres rubriques. La baisse des coûts au titre des postes représente 72 700 dollars. L'augmentation de 114 300 dollars due à l'inflation est en partie compensée par une baisse de 17 600 dollars à la rubrique fluctuations des taux de change.

327. Variations en volume hors dépenses de personnel (avant réévaluation des coûts). Le montant des budgets du bureau régional pour l'Asie du Sud-Est en Thaïlande (1 290 700 dollars) et du bureau de pays au Viet Nam (957 400 dollars) est inchangé en valeur constante.

328. Pour le bureau régional pour l'Asie du Sud en Inde (budget: 809 100 dollars) il y aura une baisse de 23 400 dollars répartie sur l'ensemble des rubriques, la principale concernant la location et l'entretien des locaux (18 300 dollars).

329. Pour le bureau de pays en République démocratique populaire lao (budget: 1 035 500 dollars) il y a une augmentation en volume de 17 000 dollars, principalement au titre du remboursement de services fournis localement par le PNUD (23 100 dollars), pour lequel aucune provision n'avait été constituée en 2002-2003, et du matériel (9 100 dollars). La hausse au titre du matériel est liée à l'achat et à l'installation du matériel nécessaire pour assurer la connectabilité permanente avec le siège. L'accord actuellement en vigueur avec le PNUD expire à la fin de 2004. Par ailleurs, des économies sont enregistrées au titre des voyages (3 200 dollars) et de la location et de l'entretien des locaux (11 400 dollars).

330. Le budget du bureau de pays au Myanmar (budget: 792 400 dollars) enregistrera une diminution en volume de 16 100 dollars résultant d'une baisse des dépenses d'exploitation.

v) *Amérique latine et Caraïbes (budget: 5 367 900 dollars)*

331. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le volume prévu du programme passera de 45,4 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2002-2003 à 49,6 millions de dollars en 2004-2005. Le coût de la structure des bureaux extérieurs représente 13,5 % du montant estimatif des dépenses afférentes aux programmes, en hausse par rapport au chiffre de 12,2 % relevé en 2002-2003.

332. En ce qui concerne le budget d'appui, il est prévu une baisse en volume de 339 400 dollars, qui résulte d'une diminution de 255 100 dollars pour les postes

nécessaires et d'une diminution de 84 300 dollars pour les autres rubriques. Les coûts relatifs aux postes augmentent de 82 900 dollars. Les effets de l'inflation se traduisent par une augmentation de 142 400 dollars, partiellement compensée par une baisse de 57 600 dollars liée aux fluctuations des taux de change. Des explications sur les variations de volume sont fournies ci-après pour chaque bureau.

333. Variations du volume des dépenses autres que de personnel (avant réévaluation des coûts). Le budget prévu pour le bureau de pays au Pérou (953 600 dollars) demeure inchangé en valeur constante.

334. Le bureau régional pour les Caraïbes à la Barbade (budget: 647 000 dollars) accuse une baisse de 28 500 dollars, ce qui correspond à une baisse des dépenses d'entretien des locaux (14 000 dollars), des frais de voyage (10 000 dollars) et des frais de remboursement des services fournis sur le plan local par le PNUD (8 400 dollars). Compte tenu du rôle extrêmement important que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la sensibilisation, une augmentation est prévue à la rubrique Matériel (10 000 dollars) pour permettre l'acquisition de fournitures destinées à l'information.

335. Le bureau de pays en Bolivie (budget: 862 900 dollars) connaît une augmentation de 20 600 dollars due au remplacement du véhicule acheté en 1997 et de l'ordinateur portable acquis en 1996. Les autres rubriques demeurent inchangées en valeur constante.

336. Pour le bureau régional au Brésil (budget: 841 000 dollars), il est prévu une augmentation en volume de 5 600 dollars, qui est liée à l'augmentation des frais d'entretien des bureaux (16 100 dollars), au remplacement de l'imprimante à grande vitesse et à l'achat d'un projecteur utilisant le logiciel Power Point. Cette augmentation est compensée en grande partie par des économies au titre d'autres rubriques opérationnelles.

337. Le bureau de pays en Colombie (budget: 1 125 200 dollars) accusera une baisse du volume de 58 700 dollars, principalement en ce qui concerne les frais de location et d'entretien des bureaux (13 800 dollars) et les dépenses de matériel (39 000 dollars). La réduction des dépenses d'entretien des bureaux est imputable aux mesures de renforcement de l'efficacité qui ont été prises. S'agissant du matériel, la réduction est due principalement au fait que les dépenses non renouvelables pour le renforcement et la mise en place des mesures de sécurité ont été approuvées dans le cadre de l'exercice biennal précédent. Les autres rubriques demeurent inchangées en valeur constante.

338. Pour ce qui est du bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique à Mexico (budget: 938 200 dollars), une baisse de 24 400 dollars est prévue en raison des mesures d'efficacité qui ont été prises. La photocopieuse, qui a été achetée en 1994, doit être remplacée et certains meubles prêtés par les autorités mexicaines doivent également être remplacés. Les autres rubriques demeurent inchangées en valeur constante.

**b) Siège (budget: 7 847 800 dollars)**

339. Au siège, l'appui aux programmes concerne principalement la Division des opérations, la Direction de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, ainsi que le Service de l'analyse des politiques et de la recherche, y

compris la Section de l'évaluation. Les fonctions de chacune de ces entités sont décrites dans l'annexe II.

340. Le budget total de l'appui aux programmes au Siège s'élève à 7,8 millions de dollars. Une augmentation du volume de 0,4 million de dollars est prévue, qui est le résultat d'une augmentation du volume de 0,6 million au titre des postes nécessaires et d'une baisse de 0,2 million au titre d'autres rubriques. Les réductions de coûts pour les postes se chiffrent à 342 900 dollars, celles liées à l'inflation à 28 300 dollars et celles dues au taux de change à 77 000 dollars. Le budget destiné aux services contractuels et au remplacement du matériel électronique est désormais centralisé principalement à la Section de la technologie de l'information comme indiqué ci-après. Des explications sur les variations de volume sont fournies ci-après pour chaque bureau.

341. Les effectifs nécessaires pour l'appui aux programmes au Siège représentent 45 postes (25 postes d'administrateur et 20 postes d'agent des services généraux), soit une augmentation de 9 postes par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

342. Variation du volume des dépenses autres que de personnel (avant réévaluation des coûts). Le budget destiné à l'appui aux programmes au siège prévoit des ajustements minimes du volume et demeure généralement inchangé en valeur constante. Pour les frais de voyage, de légères augmentations sont proposées pour la Division des opérations (60 000 dollars) et la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (12 500 dollars). En outre, un crédit de 30 000 dollars par an est prévu pour la location d'une photocopieuse couleur et les fournitures nécessaires pour pouvoir produire sur place les études et rapports destinés aux États Membres ainsi que certains documents d'information. La production d'une version couleur de ces publications était jusqu'ici confiée à des entreprises à l'extérieur ou était effectuée au moyen d'imprimantes couleur, ce qui s'est révélé extrêmement onéreux. Une analyse des coûts et avantages montre que la location d'une photocopieuse couleur permettrait d'économiser jusqu'à 20 000 dollars pour l'exercice biennal. Les budgets sont les suivants: Division des opérations, 881 800 dollars, Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, 737 200 dollars, Service de la sécurité humaine, 694 600 dollars, Service du partenariat dans le développement, 4 435 800 dollars et Service de l'analyse des politiques et de la recherche, 1 098 400 dollars.

### **3. Gestion et administration (budget: 8 272 600 dollars)**

343. La rubrique Gestion et administration comprend le Bureau du Directeur exécutif, le Service des relations publiques et des relations interinstitutions de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, la Division de la gestion et le Bureau de liaison de New York. En outre, le Service des traités et des affaires juridiques de la Division des traités exécute certaines activités d'appui pour le Fonds du PNUCID, telles que l'examen des aspects juridiques des descriptifs et accords de projets.

344. Le budget total destiné à la gestion et à l'administration s'élève à 8,3 millions de dollars, ce qui représente un recul de 3 millions de dollars résultant d'une baisse de 3,1 millions de dollars des dépenses de personnel, d'une augmentation de 46 700 dollars pour un remboursement à l'Office des Nations Unies à Vienne et d'une augmentation de 97 600 dollars au titre d'autres rubriques. Les hausses des

coûts liés aux postes se chiffrent à 335 000 dollars, celles liées à l'inflation à 152 600 dollars et celles liées au taux de change à 428 000 dollars. Pour chacun de ces éléments, les causes des variations de volume sont exposées ci-après:

345. Les effectifs nécessaires au titre de la rubrique Gestion et administration représentent 27 postes (12 postes d'administrateur et 15 postes d'agents des services généraux), soit une importante réduction de 13 postes par rapport à l'exercice biennal 2002-2003.

346. Variations du volume des dépenses autres que de personnel (avant réévaluation des coûts). Le budget destiné au Bureau du Directeur exécutif (930 700 dollars) connaît une baisse importante pour ce qui est des frais de voyage (30 000 dollars), compensée en partie par une augmentation au titre des frais de communication (15 700 dollars).

347. Les montants imputés au Service de la gestion des ressources financières (3 562 300 dollars), au Service de la gestion des ressources humaines (465 000 dollars), au Service des relations publiques et des relations internationales (747 400 dollars) et au Bureau de liaison de New York (591 100 dollars) demeurent inchangés en valeur constante.

348. Les augmentations liées principalement au budget destiné au Système intégré de gestion programmatique et financière (voir ci-dessus) pour le remplacement du matériel (92 800 dollars) et la formation du personnel (94 000 dollars) apparaissent sous la rubrique Section de la technologie de l'information (1 872 500 dollars).

#### **Fourniture de services au siège (budget: 1 823 100 dollars)**

349. Comme expliqué plus haut, la provision pour les services fournis par la Division de la gestion fait apparaître une augmentation en volume de 46 700 dollars et s'élève actuellement à 1 423 100 dollars pour l'exercice biennal. Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne les remboursements au bureau des services de contrôle interne qui s'établissent à 400 000 dollars. Le PNUCID fait appel à ce bureau pour l'audit d'opérations menées au siège et sur le terrain, ou d'activités relatives aux projets. La Division de la gestion fournit des services pour les activités du Fonds du PNUCID, pour lesquels des crédits doivent être prévus dans le budget d'appui. Ces services sont les suivants: services de personnel (recrutement et administration du règlement du personnel pour le personnel du siège et le personnel international sur le terrain); services financiers (budget, bulletins de paie, comptabilité générale, trésorerie et approbation des dépenses); et services généraux (bureaux, gestion des bâtiments, communications, services de courrier et de plantons, publication de documents officiels, assistance pour les voyages et les transports, appui au principal réseau informatique local, courrier électronique et accès à l'Internet).

## **C. Budget-programme**

### **1. Programme de base**

350. Dans le document intitulé "Budget-programme révisé et rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1994-1995 et projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997" (E/CN.7/1995/22), le Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires a recommandé que le mécanisme de financement des projets ne soit pas utilisé pour des postes du siège qui ne sont pas directement en relation avec la coopération technique. Il convient de rappeler que, selon la recommandation du CCQAB, certains postes de projet ont été convertis en postes permanents dans le budget d'appui pour 1998-1999, de même que sept postes supplémentaires dans le budget d'appui pour 2002-2003.

351. Comme proposé par la Commission des stupéfiants et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par le CCQAB, une distinction claire et nette est désormais faite à l'intérieur du budget-programme, entre les activités de coopération technique, qui sont réalisées à travers des projets assortis de délais, et les activités de base non limitées dans le temps prescrites par les organes délibérants qui sont exécutées principalement au siège. L'annexe VIII, qui figure dans l'additif 1 au présent document, comporte une esquisse indiquant les ressources humaines et autres nécessaires à ces activités, ainsi que la source de financement correspondante proposée. La plupart des activités de base sont partiellement financées par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, mais ces ressources doivent être complétées par des contributions volontaires. Dans le passé, la Commission n'a pas approuvé expressément ces activités. Le Directeur exécutif propose donc que la Commission approuve les activités du programme de base décrites ci-dessous, après examen par le CCQAB.

352. Le nombre total de postes nécessaires pour exécuter ces activités est de 84 (42 postes d'administrateur et 42 postes d'agent des services généraux), comme indiqué dans l'annexe VIII. Au total, 26 postes (17 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux) sont inscrits au budget ordinaire proposé par le Secrétaire général. En ce qui concerne le Fonds du PNUCID, en comparaison avec le budget révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 approuvé par la Commission en avril 2003, 14 postes (4 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux) qui étaient inscrits jusqu'à présent au budget d'appui seront désormais inscrits au budget du programme de base. De même, 44 postes (21 postes d'administrateur et 23 postes d'agent des services généraux), qui étaient inscrits jusqu'à maintenant au budget-programme, relèvent désormais du programme de base. Une fois que la Commission aura approuvé le programme de base, le statut contractuel du personnel concerné sera adapté de façon à ce qu'il bénéficie du même type de contrat que le personnel engagé au titre du budget d'appui, étant donné que les tâches incombant à l'une et l'autre catégories ne sont pas limitées dans le temps.

353. Les ressources nécessaires pour le programme de base sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 46  
**Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le programme de base pour l'exercice biennal 2004-2005**  
 (en milliers de dollars)

<i>Poste</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Budget proposé 2004-2005</i>
A. Défis mondiaux				
Prévention et réduction de l'abus de drogues	1 760,7	956,5	86,8	2 804,0
Surveillance des cultures illicites	595,5	434,6	32,9	1 063,0
B. Lutte contre les trafics				
Répression du trafic de drogues	2 717,2	(2 060,5)	34,3	691,0
C. État de droit				
Lutte contre le blanchiment	2 417,7	1 726,7	100,0	4 244,4
Autres activités de base (toutes activités confondues) <sup>a</sup>	2 764,3	3 394,9	144,8	6 304,0
<b>Total</b>	<b>10 255,4</b>	<b>4 452,2</b>	<b>398,8</b>	<b>15 106,4</b>

<sup>a</sup> Programmes de base sur la recherche et l'analyse, les services de laboratoires et les services scientifiques, les services consultatifs juridiques, la sensibilisation et la technologie de l'information.

## 2. Programme de coopération technique

354. Le budget total destiné à la coopération technique s'élève à 131,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 35,7 millions, soit 37,2 %, par rapport au montant estimatif des dépenses pour 2002-2003. Les priorités opérationnelles liées à ce budget ont déjà été décrites dans la troisième partie du présent document. Le volume total augmente de 29,8 millions de dollars, soit 31 %, et les coûts sont en hausse de 5,9 millions de dollars, soit 6,1 %, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 47  
**Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour le programme de coopération technique pour l'exercice biennal 2004-2005**  
 (en milliers de dollars)

<i>Poste</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Budget proposé pour 2004-2005</i>
A. Par secteur				
1. Défis mondiaux				
Prévention et réduction de l'abus de drogues	31 149,3	10 951,2	2 055,7	44 156,2
Surveillance des cultures illicites	536,9	746,0	35,5	1 318,4
Développement alternatif	23 811,8	14 907,6	1 669,7	40 389,1
2. Lutte contre les trafics				
Répression du trafic de drogues	40 551,5	3 215,8	2 137,0	45 904,3
<b>Total, coopération technique</b>	<b>96 049,5</b>	<b>29 820,6</b>	<b>5 897,9</b>	<b>131 768,0</b>

<i>Poste</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2002-2003</i>	<i>Variation du volume</i>	<i>Variation des coûts</i>	<i>Budget proposé pour 2004-2005</i>
B. Par région				
Programme mondial <sup>a</sup>	3 071,1	(3 071,1)	--	--
Afrique et Moyen-Orient	8 657,3	5 052,1	1 046,0	14 755,4
Europe centrale et orientale	4 421,4	(680,5)	232,5	3 973,4
Asie occidentale et centrale	15 282,7	21 433,5	1 350,0	38 066,2
Asie orientale et Pacifique	17 323,3	2 531,5	666,9	20 521,7
Asie du Sud	1 866,4	2 812,1	157,2	4 835,7
Amérique latine et Caraïbes	45 427,3	1 742,9	2 445,4	49 615,6
<b>Total, coopération technique</b>	<b>96 049,5</b>	<b>29 820,6</b>	<b>5 897,9</b>	<b>131 768,0</b>

<sup>a</sup> Transféré en 2004-2005 dans les rubriques appropriées des activités de base et des activités sur le terrain.

## XV. Budget-programme ordinaire

355. Les principales réalisations escomptées et les indicateurs de résultats pour l'exercice 2004-2005 sont présentés dans le chapitre 17 du document A/58/6, avec les ressources requises, sous les grandes rubriques Programme de travail et Direction exécutive et administration. On trouvera leur répartition, par grande rubrique, dans le document susmentionné.

356. Les ressources proposées pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 17 s'élèvent à 17 224 400 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 930 700 dollars (soit 5,7 % aux taux de 2002-2003). Cette hausse résulte d'une série de modifications apportées aux activités et aux ressources correspondantes proposées au titre du chapitre 17, qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48

### Programme contre la drogue: ressources nécessaires pour le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005

(en milliers de dollars)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses effectives pour 2000-2001</i>	<i>Crédits ouverts en 2002-2003</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>Dépenses prévues pour 2004-2005</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Chapitre 17							
Organes directeurs	874,4	1 129,1	(43,1)	(3,8)	1 086,0	48,3	1 134,3
Direction exécutive et administration	1 556,1	1 518,0	(555,9)	(36,6)	962,1	56,8	1 018,9
Programme de travail	11 596,0	13 646,6	1 529,7	11,2	15 176,3	749,1	15 925,4
<b>Total, chapitre 17</b>	<b>14 026,5</b>	<b>16 293,7</b>	<b>930,7</b>	<b>5,7</b>	<b>17 224,4</b>	<b>854,2</b>	<b>18 078,6</b>
B. Chapitre 21							
Programme de travail		374,7					387,4
<b>Total, chapitre 21</b>		<b>374,7</b>					<b>387,4</b>
<b>Total, budget ordinaire</b>		<b>16 668,4</b>					<b>18 466,0</b>

**Cinquième partie**  
**Programme contre le crime**



## Cinquième partie

### Programme contre le crime

#### **XVI. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

##### **A. Prévisions financières pour l'exercice biennal 2004-2005**

###### **1. Budget ordinaire et fonds extrabudgétaires**

357. Comme exposé en détail au chapitre 16 du document A/58/6, les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été évaluées à 8,4 millions de dollars et les ressources extrabudgétaires nécessaires à 6,8 millions de dollars. Le montant actualisé des ressources extrabudgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003, soit 9,6 millions de dollars, est essentiellement imputable au programme de justice pénale lancé en Afghanistan en 2003 et à d'autres initiatives.

###### **2. Ressources à des fins générales et à des fins spéciales**

358. Le solde du compte des ressources à des fins générales et des ressources à des fins spéciales, soit en principe 12,9 millions de dollars au début de 2004, devrait passer à 16,6 millions de dollars d'ici la fin de 2005. Le rapport entre les contributions versées à des fins générales et celles versées à des fins spéciales montre que 95 % de ce montant, soit 15,8 millions de dollars, correspond à des contributions à des fins spéciales et 0,8 million de dollars à des contributions à des fins générales. On considère que le solde du compte des contributions à des fins générales couvre les engagements budgétaires relativement peu importants, alors que celui du compte des contributions à des fins spéciales est réservé aux budgets de projets futurs. Une réserve pour imprévus de 0,2 million de dollars est également constituée à partir des contributions volontaires.

359. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'emploie à renforcer ses capacités opérationnelles et capacités d'exécution dans le but d'arriver à inverser la tendance actuelle, selon laquelle les dépenses ne sont pas à la mesure des recettes.

##### **B. Programme**

360. Selon les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant approximatif de 9,6 millions de dollars en provenance du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale seront affectés aux activités de fond et de coopération technique qui viendront appuyer les activités exécutées par deux conseillers interrégionaux dont le coût est imputé au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique). Les activités financées par les ressources extrabudgétaires contribueront à renforcer les compétences et le savoir dans des domaines prioritaires comme la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme, ainsi qu'à financer le maintien du programme sur le terrain et la mise en œuvre d'un

nombre accru de projets de pays et des initiatives prises au niveau mondial dans les domaines prioritaires. Les activités financées par le Fonds complètent celles financées par le budget ordinaire (voir tableau 49).

Tableau 49

**Programme contre le crime: ressources nécessaires par grande rubrique pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Dépenses effectives 2000-2001	Crédits ouverts 2002-2003	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Dépenses prévues 2004-2005
			Montant	Pourcentage			
<b>A. Budget ordinaire</b>							
Organes directeurs	274,6	145,9	287,0	196,7	432,9	16,6	449,5
Programme de travail	4 550,5	6 193,9	1 332,6	21,5	7 526,5	399,6	7 926,1
<b>Total</b>	<b>4 825,1</b>	<b>6 339,8</b>	<b>1 619,6</b>	<b>25,5</b>	<b>7 959,4</b>	<b>416,2</b>	<b>8 375,6</b>
<b>B. Chapitre 21</b>							
	886,9	949,3					981,3
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>5 712,0</b>	<b>7 289,1</b>					<b>9 356,9</b>
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale							
Programme de travail	5 321,4	6 564,2					9 599,5
<b>Total, lutte contre la     criminalité</b>	<b>11 033,4</b>	<b>13 853,3</b>					<b>18 956,4</b>

## XVII. Budget-programme ordinaire

361. Les principales réalisations escomptées du programme et les indicateurs de résultats pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentés, avec les ressources requises, au chapitre 16 du document A/58/6, sous les grandes rubriques Programme de travail et Direction exécutive et administration. On les trouvera aussi énumérés par grande rubrique dans le document précité.

362. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre de ce chapitre s'élèvent à 7 959 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 619 600 dollars (soit 25,5 % aux taux de 2002-2003). Cette augmentation résulte d'une série de modifications apportées aux activités et aux ressources correspondantes proposées pour ce chapitre, qui sont récapitulées dans le tableau 50.

Tableau 50

**Programme contre le crime: ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Dépenses effectives 2000-2001	Crédits ouverts 2002-2003	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Dépenses prévues 2004-2005
			Montant	Pourcentage			
Organes directeurs	274,6	145,9	287,0	196,7	432,9	16,6	449,5
Programme de travail	4 550,5	6 193,9	1 332,6	21,5	7 526,5	399,6	7 926,1
<b>Total</b>	<b>4 825,1</b>	<b>6 339,8</b>	<b>1 619,6</b>	<b>25,5</b>	<b>7 959,4</b>	<b>416,2</b>	<b>8 375,6</b>